

académie
Strasbourg



Bilan Social

2015-2016
Académie
de Strasbourg

Date de publication juin 2017



J'ai le plaisir de vous présenter le bilan social de l'académie de Strasbourg de l'année 2015/2016.

Articulé autour de quatre grandes rubriques, il permet d'avoir une vue d'ensemble des domaines de la vie sociale et de la gestion des ressources humaines ainsi qu'une connaissance des personnels qui oeuvrent au sein de notre Académie.

A la fois outil de réflexion et d'aide au dialogue social, ce document est le fruit de la production des services du rectorat et des deux directions des services départementaux de l'Education nationale.

Je les remercie, au nom de l'ensemble des membres de notre communauté éducative, pour leur précieuse participation.

La Rectrice de l'académie de Strasbourg,
Chancelière des universités

Sophie BEJEAN



Présentation des sources		1
Les effectifs et les caractéristiques démographiques		5
	L'ensemble des personnels du secteur public	6
	Les enseignants dans le premier degré	9
	Les enseignants dans le second degré	11
	Les personnels de direction	16
	Les personnels d'inspection	17
	Les personnels d'éducation	18
	Les personnels d'orientation	19
	Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, santé et sociaux	20
	Les personnels de surveillance et d'assistance éducative	25
	L'enseignement privé sous contrat	26
La vie des personnels		29
	La mobilité géographique des personnels enseignants	30
	Le temps partiel	32
	Les congés	34
	L'accompagnement des personnels	
	<i>Les personnels en situation de handicap</i>	37
	<i>Le dispositif conseil - mobilité - carrière</i>	39
	<i>Conseil carrière et accompagnement professionnel</i>	43
	La protection juridique	44
	Les retraites des personnels enseignants	46
Les carrières		51
	La formation continue	52
	Les concours	59
	Les promotions	62
Les rémunérations		65
	La situation indiciaire	66
	La rémunération selon le sexe	67
Santé-Social - Santé et sécurité au travail		69
	La politique de santé	70
	La politique sociale	72
	La santé et sécurité au travail	75
Sigles		77

Directeur de la publication

Sophie BEJEAN
Rectrice de l'académie de Strasbourg
Chancelière des universités

Responsable de la publication

Jean-Pierre LAURENT
Directeur des Ressources Humaines

Coordination de la rédaction

Christine FRIEDRICH
Responsable de la Division de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance - DEPP

Camille HUMBERT
Chargé de mission Division des Ressources Humaines - DRH

Rédaction

Inés BOUAZZI - Division de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance - DEPP
Fabienne CLEMENT - Division de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance - DEPP
Téodora MOLDOVAN - Division de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance - DEPP
Marie-Jeanne WIMMER - Division de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance - DEPP

Avec la participation des services académiques

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Bas-Rhin
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Haut-Rhin
Division des Personnels Enseignants - DPE
Division des Personnels Administratifs et d'Encadrement - DPAE
Délégation Académique à la Formation Continue des Personnels - DAFOR
Division des Examens et Concours - DEC
Service Social des Personnels
Division Académique des Finances et d'Appui et de Conseil aux Etablissements et aux Services -
DAAFCEs
Conseil Carrière et Accompagnement Professionnel des Personnels - CCAPP
Médecine de Prévention des Personnels
Conseiller Mobilité Carrière
Correspondant Handicap
Inspectrice Santé Sécurité au Travail

Maquette et mise en page

Fabienne CLEMENT - Division de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance -DEPP



Présentation des sources

Le bilan social est en France un instrument de mesure du domaine social dans l'entreprise. Créé par la loi n° 77-769 du 12 juillet 1977, il est obligatoire dans les entreprises employant plus de 300 salariés.

Dans la fonction publique d'Etat, le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dispose, en son article 37, que les « comités techniques reçoivent communication et débattent du bilan social de l'administration, de l'établissement ou du service auprès duquel ils ont été créés. Le bilan est établi annuellement ».

Le bilan social de l'académie (BSA) de Strasbourg permet d'avoir un regard exhaustif sur les caractéristiques et sur la situation de tous les personnels du secteur public (enseignants ou non enseignants, titulaires ou non titulaires) ainsi qu'une synthèse des effectifs du secteur privé sous contrat.

C'est un outil évolutif et contributif du dialogue social. Il donne une information transparente accessible par tous, permet de nourrir la réflexion ainsi que la discussion et contribue au pilotage académique dans le domaine social.

Les systèmes d'information

Le ministère de l'Education nationale met à la disposition des académies des outils informatiques permettant d'entreposer et d'historiser des données synthétiques extraites des systèmes d'information de l'Académie (EPP, AGORA, AGAPE,...).

Les données présentées dans le bilan social sont issues en partie de l'application nationale « BSA » développée par les services de l'administration centrale et mises à la disposition de l'ensemble des académies (données relatives aux effectifs, congés et aux temps partiels).

La date d'observation

La date d'observation retenue pour l'extraction des données venant de l'application BSA a été fixée au 1^{er} décembre 2015, pour les données académiques comme pour les données nationales.

Il est à noter que les données relatives aux années scolaires antérieures sont susceptibles de varier d'une année sur l'autre en raison des saisies ayant un effet rétroactif (exemple : les données relatives aux absences des personnels).

Le périmètre d'analyse

Les effectifs correspondent à ceux des personnels en position d'activité, affectés à la date de référence du 1^{er} décembre 2015 et rémunérés par les services académiques (rectorat ou DSDEN). Ils ne sont comptés qu'une fois sur leur affectation principale. Les personnels gérés dans l'enseignement supérieur ne sont pas pris en compte dans le BSA. Les enseignants du premier degré intervenant dans le second degré sont comptabilisés avec leurs collègues du second degré.



La contribution des services

En l'absence d'informations chiffrées directement accessibles par les systèmes d'information de l'Education nationale, les services sont mis à contribution pour collecter et restituer les données qui permettent de compléter le BSA, ainsi :

- celles relatives à la mobilité et à la promotion des personnels proviennent des services académiques gestionnaires : directions des services départementaux de l'Education nationale (DS-DEN) pour le premier degré, division des personnels enseignants (DPE) pour le second degré, division des personnels d'administration et d'encadrement (DPAE) pour les personnels administratifs, de direction et d'orientation ;
 - les données concernant les départs à la retraite ont été transmises par la DPAE ;
 - les données ayant trait à l'accompagnement des personnels ont été transmises par les services de la médecine de prévention, la conseillère mobilité carrière (CMC), la conseillère carrière accompagnement professionnel des personnels (CCAPP), la correspondante handicap ;
 - les données relatives aux concours ont été fournies par les services de la direction des examens et concours (DEC) et celles concernant la formation continue des personnels par les services de la délégation académique à la formation continue des personnels (DAFOR) ;
 - les données concernant la protection juridique des agents proviennent de la division d'appui et de conseil aux établissements et services (DACES) ;
 - et celles relatives à la santé-social et santé et sécurité au travail ont été fournies par le service de médecine de prévention, le service social, l'inspectrice santé et sécurité au travail.

Le secret statistique

En vertu de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, le secret statistique s'applique à tous les renseignements individuels collectés par la statistique publique. Il a pour objet de protéger la vie privée ainsi que les intérêts économiques des agents.

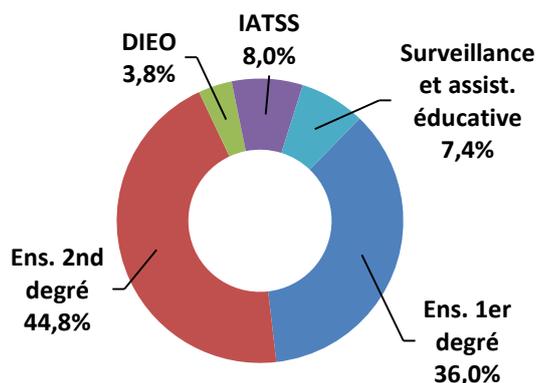
Dans ce document, toutes les données qui concernent un groupe de moins de 5 individus sont couvertes par ce secret ; elles sont alors remplacées par un astérisque.



Les effectifs et les caractéristiques démographiques 2015-2016

Personnels du secteur public

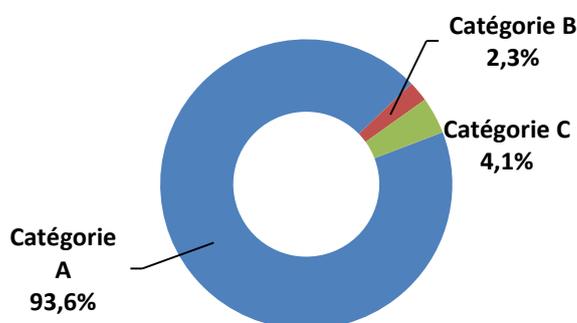
Ensemble des personnels par fonction



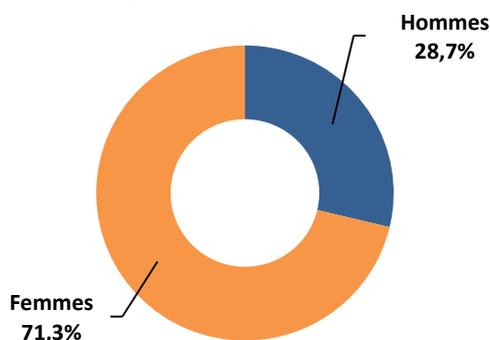
26 561 personnels

21 456 enseignants (80,8%)
 5 105 non enseignants (19,2 %)
 71,3 % de femmes
 23 554 titulaires

Répartition des personnels par catégorie



Répartition des personnels selon le sexe



Au 1^{er} décembre 2015, les effectifs du secteur public de l'Education nationale dans l'académie de Strasbourg s'élèvent à 26 561 personnes en activité et ayant une affectation.

80,8 % des personnels sont des enseignants dont 36,0 % dans le premier degré et 44,8 % dans le second degré.

La part des personnels non enseignants représente 19,2 % des effectifs et se compose de trois grandes catégories. Les IATSS (Ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé) (8,0 %), les personnels de surveillance et assistance éducative (7,4 %) et les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO) (3,8 %).

93,6 % des personnels, tous corps confondus, occupent des fonctions de catégorie A.

Les femmes représentent 71,3 % des effectifs, leur part varie selon le corps considéré.

88,7 % des personnels sont titulaires de la fonction

Personnels du secteur public en activité et avec une affectation en 2015

	Titulaires	Non Titulaires	% Non-titulaires	Poids (%)	% femmes	PP*	ETP**	Rappel PP** 2014	Rappel ETP* 2014
Enseignants 1er degré	9 531	19	0,2	36,0	84,3	9 550	8 920	9 521	8 902
Enseignants 2nd degré	11 177	729	6,1	44,8	59,2	11 906	11 450	12 019	11 532
Personnel de direction	439	0		1,7	49,7	439	438	431	431
Personnel d'inspection	83	6	6,7	0,3	48,3	89	89	91	91
Personnel d'éducation	333	16	4,6	1,3	68,8	349	342	347	340
Personnel d'orientation	96	41	29,9	0,5	81,0	137	131	138	129
Personnel IATSS	1 895	233	10,9	8,0	84,6	2 128	1 991	2 105	1 951
Surveillance et assistance éducative		1 963	100,0	7,4	72,1	1 963	1 506	1 981	1 519
Ensemble	23 554	3 007	11,3	100,0	71,3	26 561	24 868	26 633	24 895

*PP : personnes physiques - ** ETP : équivalent temps plein

Evolution des effectifs 2011-2015

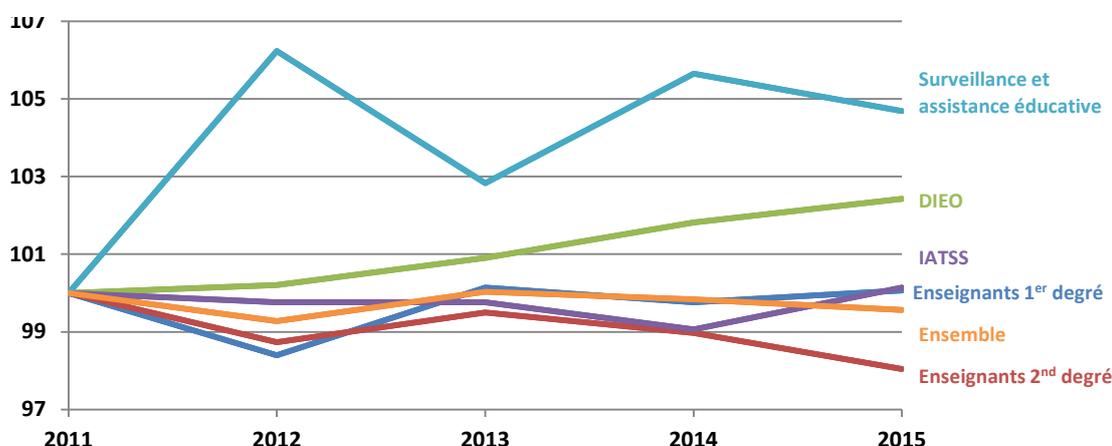
L'effectif global des personnels de l'académie de Strasbourg reste stable (-0,3 %) entre 2014 et 2015.

Le nombre d'enseignants du 2nd degré et les personnels de «surveillance et assistance éducative» baissent de 0,9 % tandis que les effectifs IATSS augmentent de 1,1 %.

Evolution des effectifs par personnels entre 2011 et 2015

	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014 (en %)	Evolution 2015/2011 (en %)
Enseignants 1 ^{er} degré	9 544	9 391	9 557	9 521	9 550	0,3	0,1
Enseignants 2 nd degré	12 144	11 990	12 083	12 019	11 906	-0,9	-2,0
DIEO	990	992	999	1 008	1 014	0,6	2,4
IATSS	2 125	2 120	2 120	2 105	2 128	1,1	0,1
Surveillance et assistance éducative	1 875	1 992	1 928	1 981	1 963	-0,9	4,7
Ensemble	26 678	26 485	26 687	26 634	26 561	-0,3	-0,4

Evolution des effectifs (base 100 en 2011)

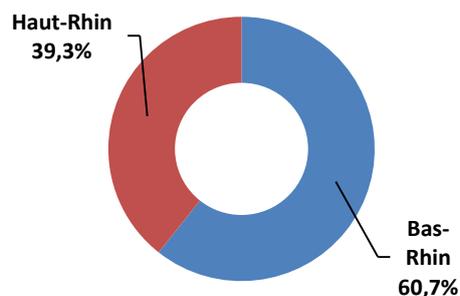


Répartition départementale

60,7 % des agents sont en poste dans le département du Bas-Rhin.

Toutefois, il convient de prendre en considération que les personnels en résidence au rectorat de Strasbourg, exercent leurs missions au bénéfice de l'ensemble de l'académie.

Répartition départementale de l'ensemble des personnels



Effectifs du secteur public en activité et avec une affectation en 2015

	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Académie	
	PP*	ETP**	PP*	ETP**	PP*	ETP**
Enseignants 1er degré	5 660	5 289	3 890	3 631	9 550	8 920
Enseignants 2nd degré	7 262	6 988	4 644	4 462	11 906	11 450
Personnel de direction	266	265	173	173	439	438
Personnel d'inspection	70	70	19	19	89	89
Personnel d'éducation	212	207	137	135	349	342
Personnel d'orientation	86	80	51	51	137	131
Personnel IATSS	1 417	1 334	711	658	2 128	1 991
Surveillance et assistance éducative	1 144	878	819	628	1 963	1 506
Ensemble	16 117	15 111	10 444	9 757	26 561	24 868

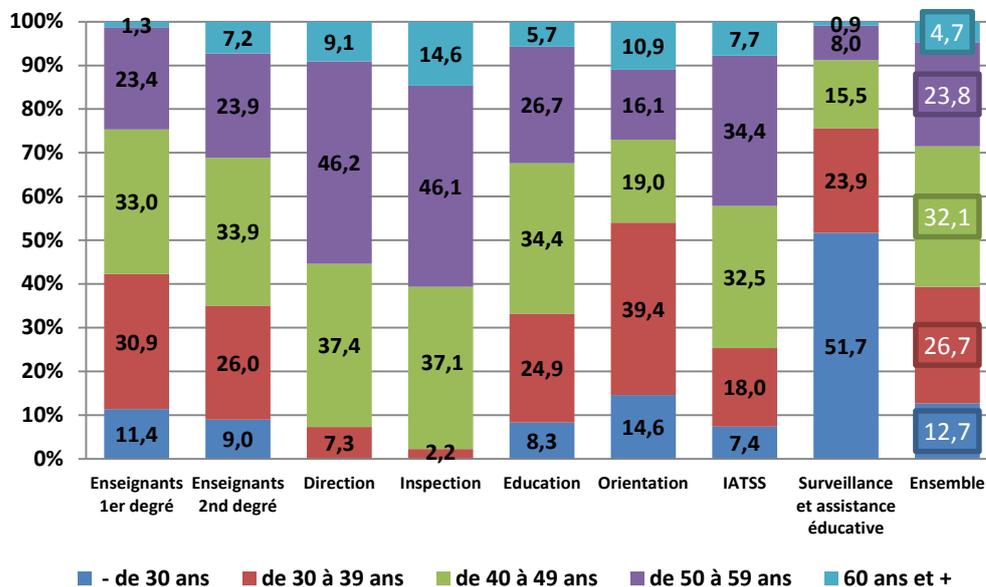
*PP : personnes physiques - ** ETP : équivalent temps plein



Structure par âge

Les corps de métiers où l'âge moyen est le plus élevé sont ceux des personnels d'inspection et des personnels de direction (51 ans en moyenne), tandis que celui dont l'âge moyen est le moins élevé correspond aux personnels de surveillance et d'assistance éducative (32 ans en moyenne).

Répartition par tranche d'âge



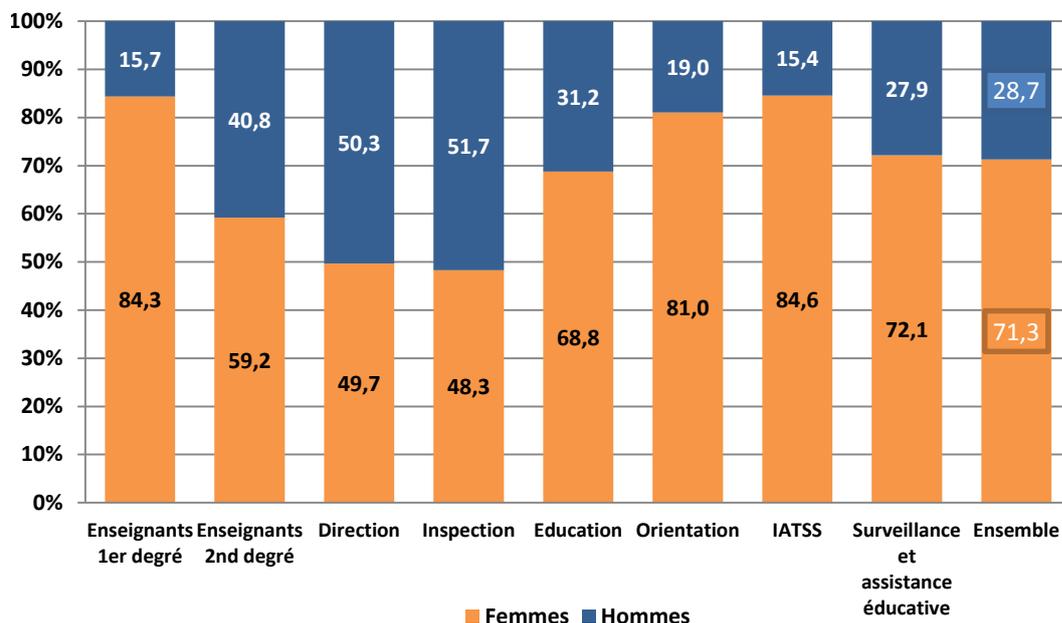
Structure par sexe

La proportion de femmes parmi l'ensemble des personnels est de 71,3 %.

Les IATSS sont parmi les personnels les plus féminisés (84,6 %), tout comme les enseignants du premier degré (84,3 %).

Le corps des personnels d'inspection avec celui de direction est celui où la proportion de femmes est la plus faible (respectivement 48,3 % et 49,7 %).

Répartition selon le sexe



Les enseignants dans le premier degré

En décembre 2015, les professeurs des écoles représentent 98,8 % des enseignants du 1^{er} degré.

Avec 84,3 % de femmes, c'est l'un des corps les plus féminisés au sein de l'éducation nationale.

9 550 personnels

98,8 % de professeurs des écoles

84,3 % de femmes

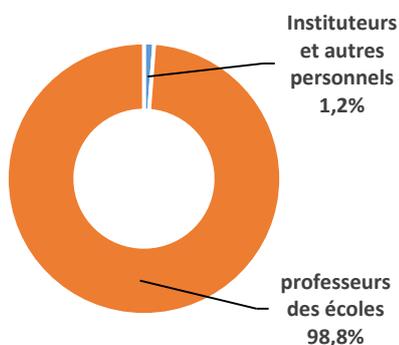
42 ans de moyenne d'âge

Répartition des enseignants dans le premier degré par département

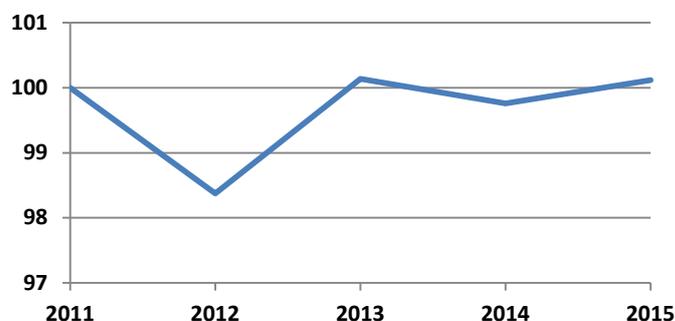
	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	% femmes	Rappel 2014	Evolution 2015/2014 (en %)
Instituteurs et autres personnels (*)	76	40	116	83,6	140	-17,1
Professeurs des écoles	5 584	3 850	9 434	84,4	9 381	0,6
Ensemble	5 660	3 890	9 550	84,3	9 521	0,3

(*) autres personnels : admissibles contractuels 1^{er} degré session exceptionnelle, contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi, professeurs certifiés et agrégés, intervenants langue primaire, professeurs de lycée professionnel et professeurs contractuels

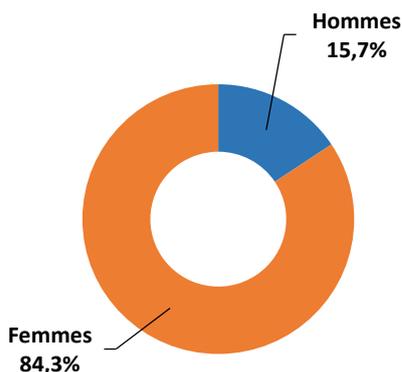
Répartition selon le corps



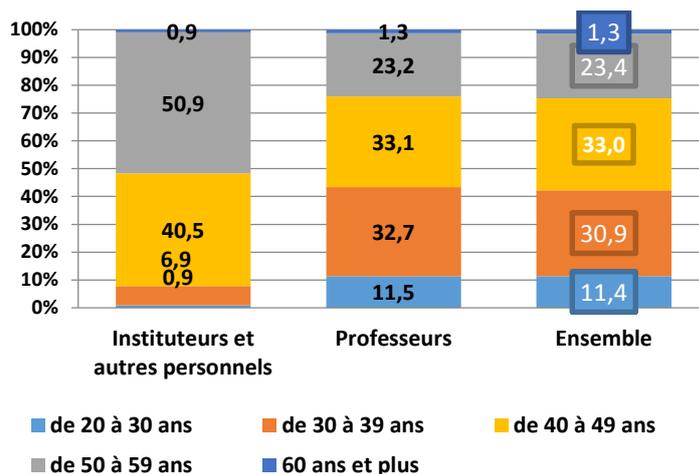
Evolution des effectifs (base 100 en 2011)



Répartition selon le sexe



Répartition par tranche d'âge

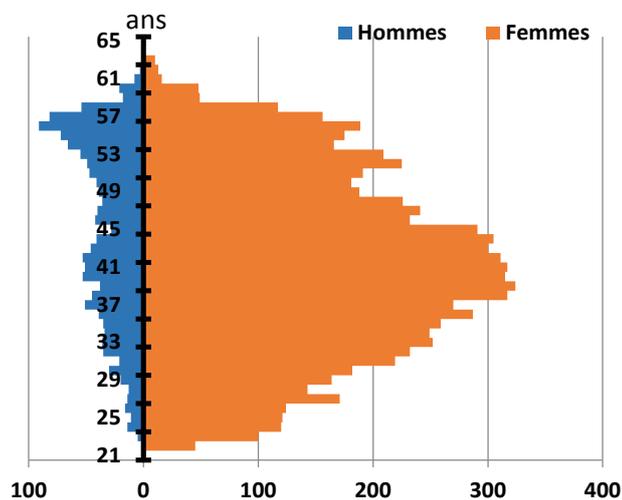




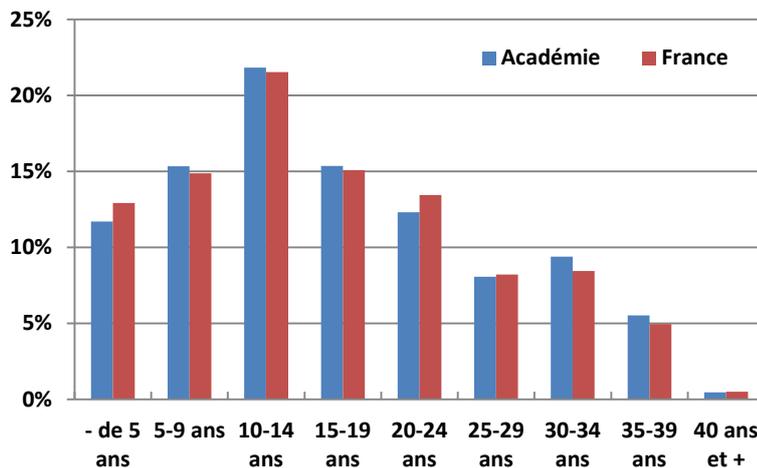
Structure par âge

L'âge moyen des personnels du premier degré est de 42 ans, 24,7 % des personnels ont plus de 50 ans.

Pyramide des âges



Répartition des effectifs par classe d'ancienneté



Les allègements de service

	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Allègements	8	16
ETP	2	4

Répartition selon la fonction

Pour un même corps d'appartenance, il existe différentes fonctions. Ainsi, 95,2 % des personnels du 1^{er} degré occupent une fonction d'enseignement. Les personnels assurant une fonction de remplacement représentent 7,4 % de l'effectif total.

L'âge moyen varie selon la fonction et oscille entre 27 ans (fonctionnaires stagiaires) et 50 ans (besoins éducatifs AIS). Les femmes sont surreprésentées dans les fonctions d'enseignement (85,1 %), y compris celle de direction d'école (76,5 %).

	Données académiques				Répartition départementale	
	Effectifs	Age moyen	% femmes	Poids (%)	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Enseignement	9 092	41	85,1	95,2	5 385	3 707
<i>directeurs d'école</i>	1 385	45	76,5	14,5	799	586
<i>titulaires remplaçants</i>	704	37	67,0	7,4	424	280
<i>fonctionnaires stagiaires</i>	377	27	88,1	3,9	220	157
Besoins éducatifs AIS hors classe	270	50	77,4	2,8	163	107
Conseillers pédagogiques	111	49	62,2	1,2	65	46
Accompagnement soutien et hors AIS	59	44	47,5	0,6	34	25
Réadaptation et mise à disposition	18	48	88,9	0,2	13	5
Ensemble	9 552	42	84,3	100,0	5 660	3 890

Les enseignants dans le second degré

Au 1^{er} décembre 2015, plus de la moitié des enseignants dans le second degré sont des certifiés. 15,7 % sont des professeurs de lycées professionnels, 14,0 % des agrégés et professeurs de chaire supérieure et 6,8 % des professeurs et chargés d'EPS.

L'âge moyen des enseignants dans le second degré est de 44 ans.

11 906 personnels

54,0 % de certifiés

59,2 % de femmes

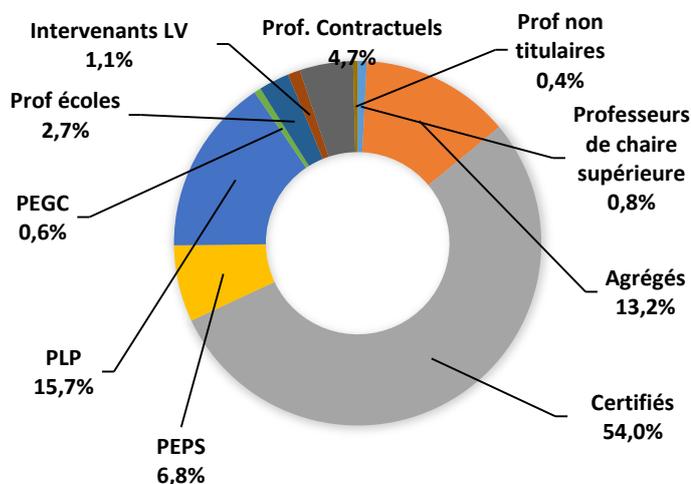
5,1 % de non titulaires

44 ans de moyenne d'âge

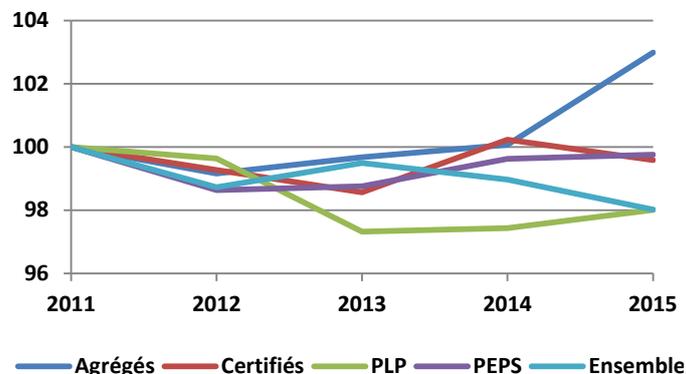
Répartition des enseignants dans le second degré par département

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	% femmes	Rappel 2014	Evolution 2014/2015 (%)
Professeurs de chaire supérieure	74	17	91	34,1	85	7,1
Agrégés	1 101	483	1 584	53,7	1 539	2,9
Certifiés y compris adjoints d'enseignement	3 862	2 566	6 428	64,1	6 476	-0,7
Professeurs et chargés d'EPS (PEPS)	469	335	804	48,9	803	0,1
Professeurs de LP (PLP)	1 114	755	1 869	51,7	1 858	0,6
Professeurs ens. général de collège (PEGC)	44	33	77	51,9	95	-18,9
Professeurs des écoles et instituteurs (PE)	188	132	320	58,1	317	0,9
Intervenants en langue vivante	74	55	129	81,4	130	-0,8
Professeurs contractuels	305	253	558	58,4	663	-15,8
Professeurs non titulaires	31	15	46	67,4	53	-13,2
Ensemble	7 262	4 644	11 906	59,2	12 019	-0,9

Répartition selon le corps



Evolution des effectifs (base 100 en 2011)

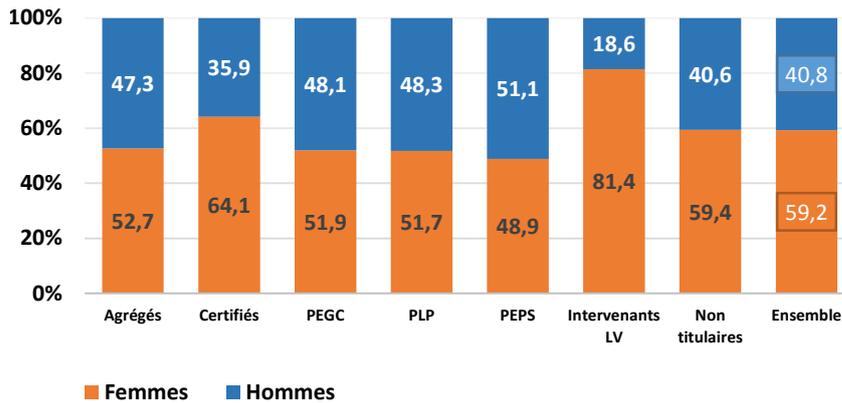


Les allègements de service

12 ETP plus des HSA non distribuées permettent à 90 enseignants de bénéficier d'un allègement de service soit 236 heures.



Répartition selon le sexe

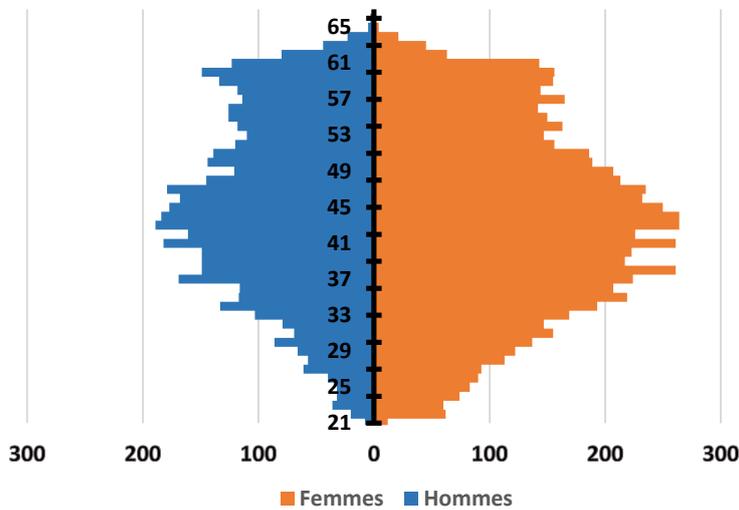


Structure par âge

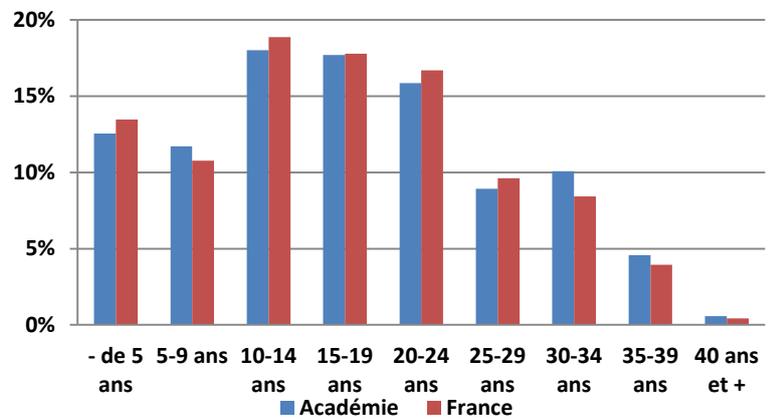
59,2 % des enseignants du second degré sont des femmes. Elles sont particulièrement nombreuses parmi les certifiés (64,1 %) et les intervenants en langue vivante (81,4 %).

L'âge moyen des personnels enseignants dans le second degré est de 44 ans, 31,1 % ont plus de 50 ans.

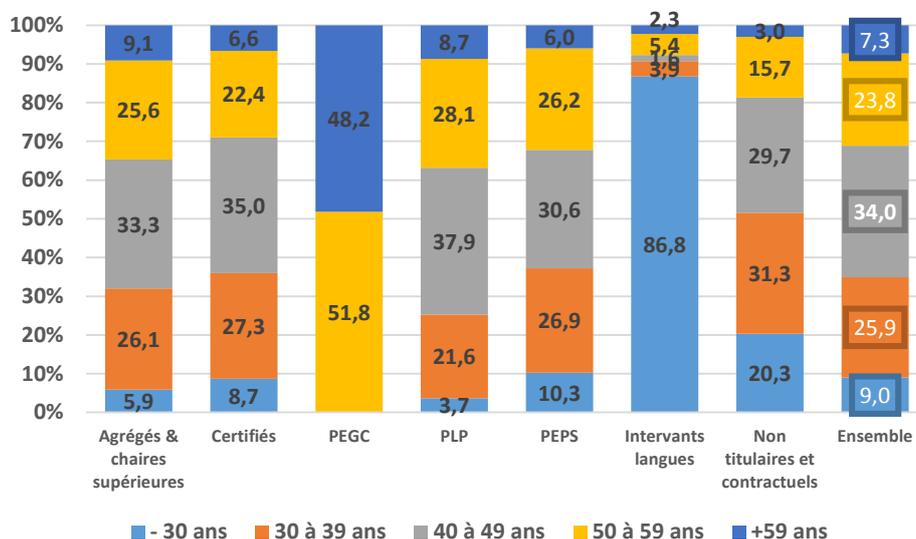
Pyramide des âges



Répartition des effectifs par classe d'ancienneté



Répartition par tranche d'âge





Fonctions	Effectifs	Age moyen	% femmes	Poids (%)	Rappel 2014	Evolution 2015-2016 (%)
Administration	5	44	0,0	0,0	6	-16,7
Apprentissage	69	49	50,7	0,6	77	-10,4
Assistant étranger	129	26	81,4	1,1	130	-0,8
Conseiller en formation continue	33	50	60,0	0,3	35	-5,7
Coordination insertion jeunes	18	49	72,2	0,2	17	5,9
Coordonnateur pédagogique en centre de formation d'apprentis	14	47	50,0	0,1	15	-6,7
Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques	73	54	49,3	0,6	67	9,0
Documentation	266	43	87,2	2,2	268	-0,7
Educateur en internat	26	38	42,3	0,2	26	0,0
Enseignement	11 239	44	58,5	94,5	11 333	-0,8
Réadaptation	16	52	56,3	0,1	21	-23,8
Autres (*)	18	42	44,4	0,2	24	-25,0
Total général	11 906	44	59,2	100,0	12 019	-0,9

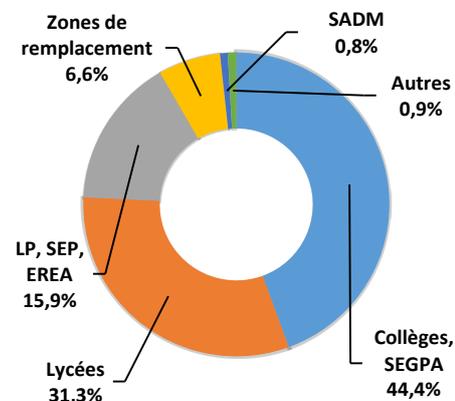
* Autres : Emplois particuliers, formation continue des adultes, laboratoire et conseillers pédagogiques (31.92)

Répartition selon le type d'établissement

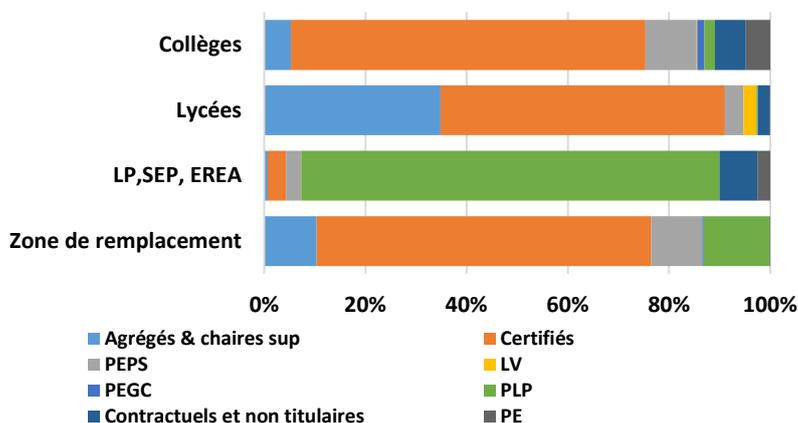
Les collèges regroupent 44,4 % des enseignants du second degré, les lycées (*) 31,3 %, l'enseignement professionnel 15,9 % et les zones de remplacement 6,6 %.

Seul 1,7 % des personnels occupent des fonctions non enseignantes au sein de l'académie.

Répartition par type d'établissement et le corps



Répartition selon le type d'établissement et le type de contrat



La proportion d'enseignants agrégés est plus importante dans l'enseignement général et technologique en lycée (34,9 %). En collège, c'est la proportion des certifiés qui est la plus élevée (70,1 %).

* Dans l'ensemble du document, l'appellation lycée correspond aux lycées généraux et technologiques ainsi qu'à l'enseignement général dans les lycées polyvalents.

Répartition selon la discipline enseignée

Sur les 5 645 enseignants de lycée, 66,1 % sont sur des disciplines de l'enseignement général et technologique et 33,9 % sur des disciplines de l'enseignement professionnel.

Les enseignants des disciplines générales et technologiques

Le groupe le plus représenté est celui de l'éco gestion-hôtellerie-restauration avec 12,0 % des effectifs. Viennent ensuite les mathématiques (11,8 %), les sciences physiques et chimiques (10,4 %) et l'anglais (10,1 %).

La proportion de femmes varie fortement selon les disciplines. Elles sont majoritaires dans toutes les disciplines, sauf dans l'éducation physique et sportive, l'histoire géographie, l'arabe, les arts plastiques, les mathématiques, la philosophie, les sciences et techniques industrielles et les sciences physiques et chimique,

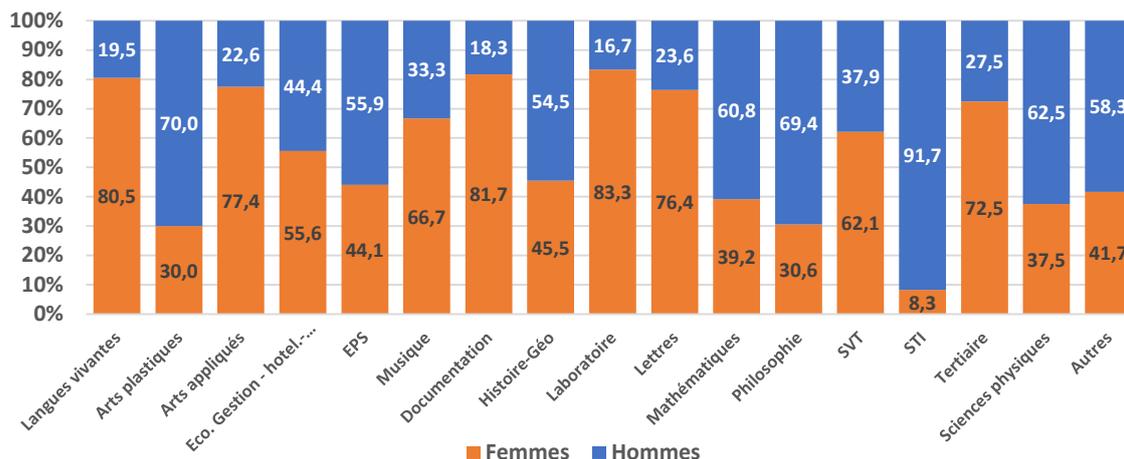
La proportion de non titulaires varie également selon les disciplines (5,0 % pour l'ensemble).

Enseignants dans les disciplines générales et technologiques

Regroupement de disciplines de poste		Effectifs	Age moyen	% femmes	% certifiés	% non titulaires	Poids (%)
Langues vivantes	Allemand	292	45	80,1	38,7	8,9	7,8
	Anglais	375	41	79,7	62,7	14,7	10,1
	Arabe	5	46	40,0	40,0	40,0	0,1
	Chinois	7	37	100,0	42,9	42,9	0,2
	Espagnol	79	43	85,9	68,4	12,7	2,1
	Italien	13	42	92,3	61,5	23,1	0,3
	Japonais	*	55	100,0	0,0	*	*
	Portugais	*	44	66,7	66,7	33,3	*
	Russe	*	49	66,7	33,3	33,3	*
	Turc	*	37	100,0	33,3	66,7	*
Arts plastiques		10	54	30,0	20,0	0,0	0,3
Enseignements artistiques et arts appliqués		31	44	77,4	74,2	0,0	0,8
Eco-gestion-hôtellerie-restauration		446	46	55,6	75,3	4,9	12,0
Education physique et sportive		177	50	44,1	0,0	1,1	4,7
Education musicale		*	55	66,7	0,0	0,0	*
Documentation		82	45	81,7	92,7	7,3	2,2
Histoire-géographie		279	45	45,5	68,1	0,4	7,5
Laboratoire - santé environnement - biologie		114	44	83,3	83,3	4,4	3,1
Lettres		326	44	76,4	58,0	1,5	8,7
Mathématiques		441	46	39,2	46,7	1,6	11,8
Philosophie		106	46	31,1	59,4	6,6	2,8
Sciences de la vie et de la terre		203	43	62,1	35,0	4,4	5,4
Sciences et techniques industrielles		292	50	9,2	61,6	1,4	7,8
Sciences et techniques tertiaires		40	50	72,5	80,0	5,0	1,1
Sciences physiques et chimiques		387	46	37,5	52,2	0,5	10,4
Autres		12	49	41,7	83,3	8,3	0,3
Ensemble		3 730	45	55,2	56,1	5,0	100,0

* effectif inférieur à 5 (secret statistique)

Distribution des effectifs par disciplines de poste dans l'enseignement général et technologique selon le sexe



Les enseignants des disciplines professionnelles

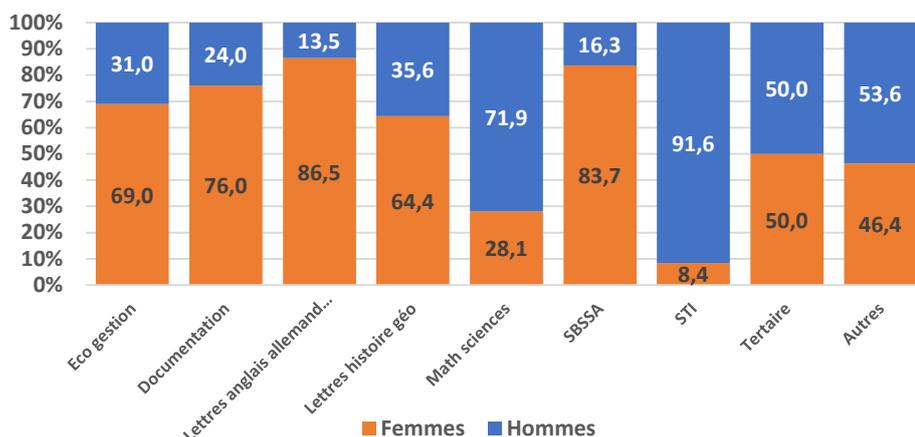
Enseignants dans les disciplines professionnelles

Regroupement de disciplines de poste	Effectifs	Age moyen	% femmes	% PLP	% non titulaires	Poids (%)
Economie - Gestion	306	45	69,0	91,5	8,5	16,0
Documentation	25	45	76,0	4,0	4,0	1,3
Lettres anglais allemand espagnol turc	200	46	86,5	85,9	15,5	10,4
Lettres histoire géo	236	45	64,4	97,0	3,0	12,3
Math sciences	210	46	28,1	96,2	3,8	11,0
SBSSA	233	45	83,7	78,5	20,6	12,2
STI	428	46	8,4	89,5	4,9	22,3
Tertiaire	180	47	50,0	89,4	7,2	9,4
Autres	97	46	46,4	3,1	4,1	5,1
Ensemble	1 915	46	51,3	84,2	7,9	100

Le groupe de disciplines le plus représenté est celui de sciences et techniques industrielles avec 22,3 % des effectifs. Viennent ensuite l'économie et gestion (16,0 %), l'histoire-géographie (12,3 %) et SBSSA (12,2 %).

La proportion des femmes varie fortement selon les disciplines. Elles sont majoritaires en lettres anglais allemand espagnol turc (86,5 %) et minoritaires en sciences et techniques industrielles (8,7 %).

Distribution des effectifs par disciplines de poste dans l'enseignement professionnel selon le sexe



Les personnels de direction

Au 1^{er} décembre 2015, 56,0 % des personnels de direction sont en collège et 32,8 sont en lycée.

Les personnels de direction sont majoritairement des hommes (50,3%).

44,7 % des chefs d'établissement ont moins de 50 ans, cette proportion étant plus importante dans les collèges (47,6 %).

439 personnels

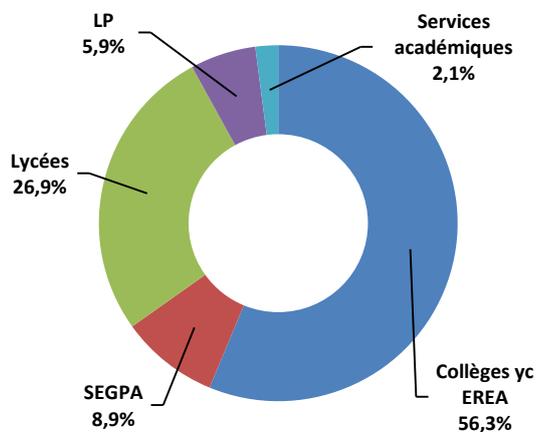
49,7 % de femmes

50 ans de moyenne d'âge

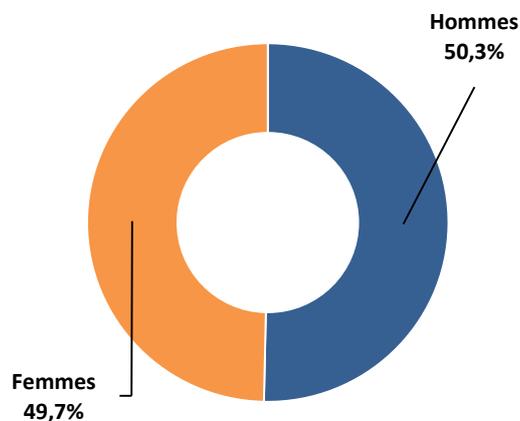
Répartition des personnels de direction par département

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	% femmes	Rappel 2014	Evolution 2015/2014 (%)
Principaux de collège et adjoints, directeurs d'EREA	149	98	247	48,6	245	0,8
Directeurs adjoints SEGPA	22	17	39	48,7	35	11,4
Proviseurs de lycée et adjoints	69	49	118	53,4	116	1,7
Proviseurs de LP et adjoints	18	8	26	46,2	26	0,0
Services académiques	8	1	9	44,4	10	-10,0
Ensemble	266	173	439	49,7	432	1,6

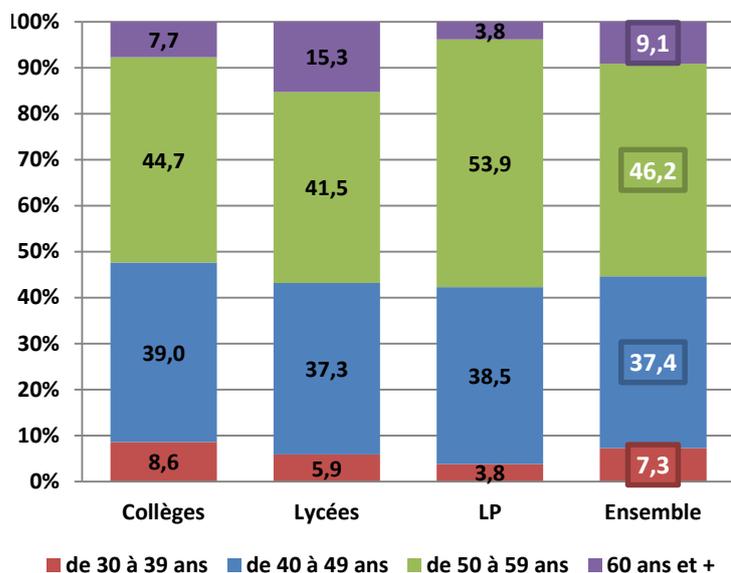
Répartition selon le type d'établissement



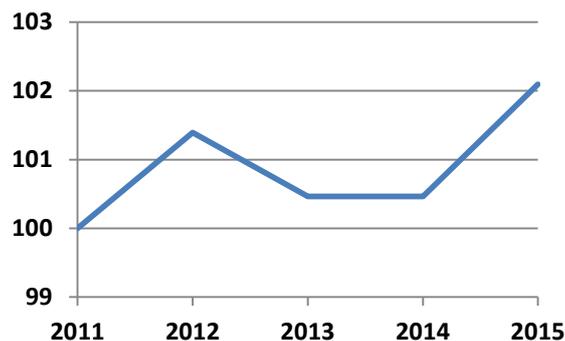
Répartition selon le sexe



Répartition par tranche d'âge



Evolution des effectifs (base 100 en 2011)





Les personnels d'inspection

Au 1^{er} décembre 2015, l'académie dénombre 89 personnels d'inspection. 44,9 % d'entre eux sont dans le 1^{er} degré.

La porportion de femmes est de 48,3 % et 51,7 % pour les hommes.

L'âge moyen est de 52 ans.

89 personnels

48,3 % de femmes

52 ans de moyenne d'âge

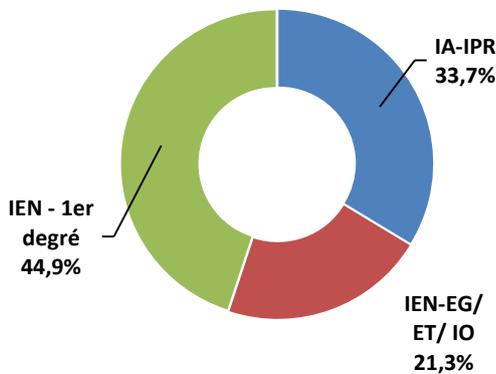
Répartition des personnels de direction par département

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	% femmes	Rappel 2014	Evolution 2015/2014 (%)
IA-IPR (1)	30	0	30	36,7	32	-6,3
IEN-EG/ ET/ IO (2)	18	1	19	36,8	19	0,0
IEN - 1 ^{er} degré	22	18	40	62,5	40	0,0
Ensemble	70	19	89	48,3	91	-2,2

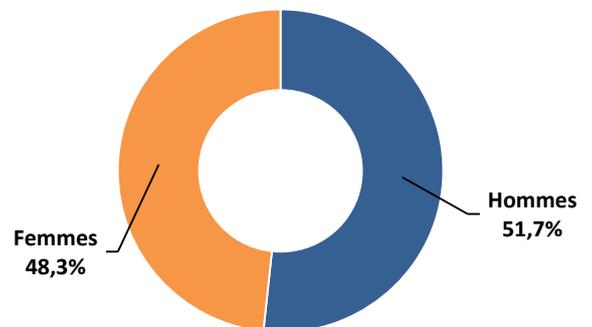
(1) IA-IPR : Inspecteurs d'académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

(2) IEN-EG/ET/IO : Inspecteurs de l'éducation nationale en charge de l'enseignement général / de l'enseignement technique / de l'information et de l'orientation

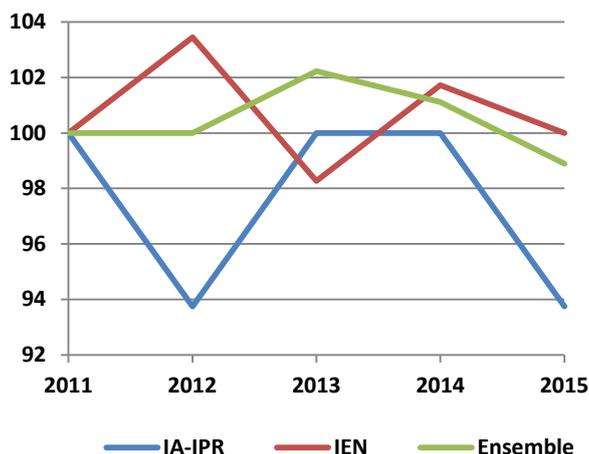
Répartition selon le corps



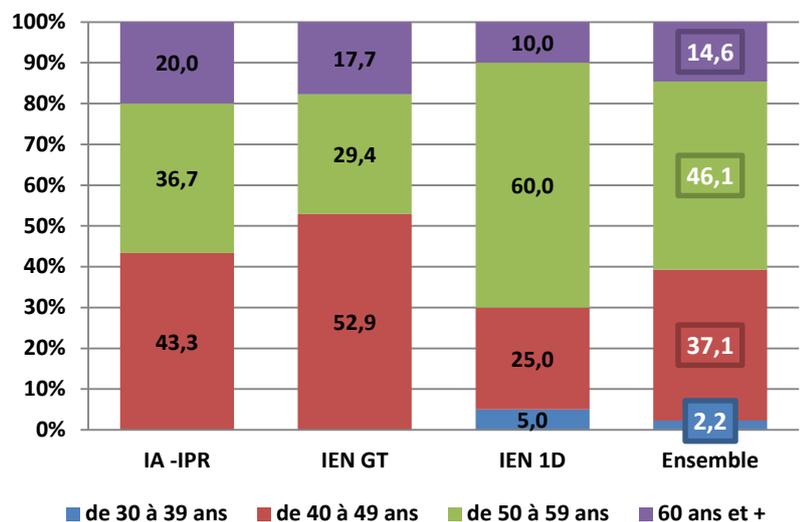
Répartition selon le sexe



Evolution des effectifs (base 100 en 2011)



Répartition par tranche d'âge



Les personnels d'éducation

Au 1^{er} décembre 2015, on dénombre 349 personnels d'éducation, à savoir 95,1 % de CPE, 4,6 % de professeurs contractuels et 0,3 % de professeurs certifiés.

Plus de deux personnes sur trois sont des femmes (68,8%).

L'âge moyen des personnels d'éducation est de 44 ans.

349 personnels

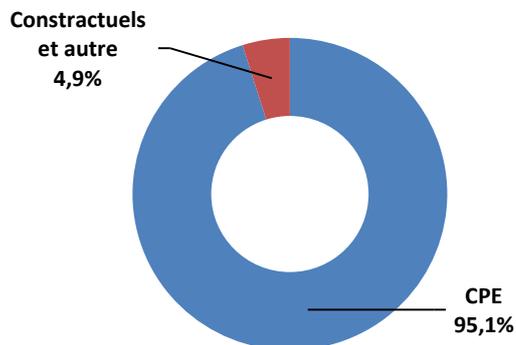
68,8 % de femmes

44 ans de moyenne d'âge

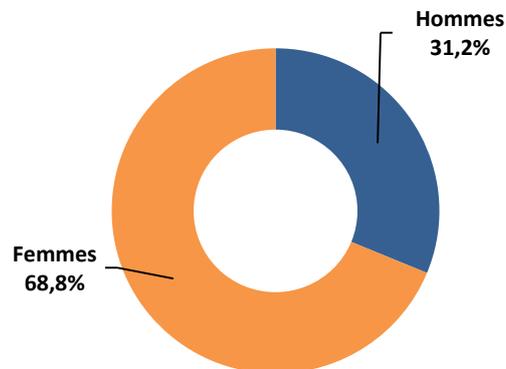
Répartition des personnels de direction par département

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	% femmes	Rappel 2014	Evolution 2015/2014 (%)
Conseillers principaux d'éducation (CPE)	198	134	332	68,4	320	3,8
Professeurs contractuels et autre	14	3	17	76,5	27	-37,0
Ensemble	212	137	349	68,8	347	0,6

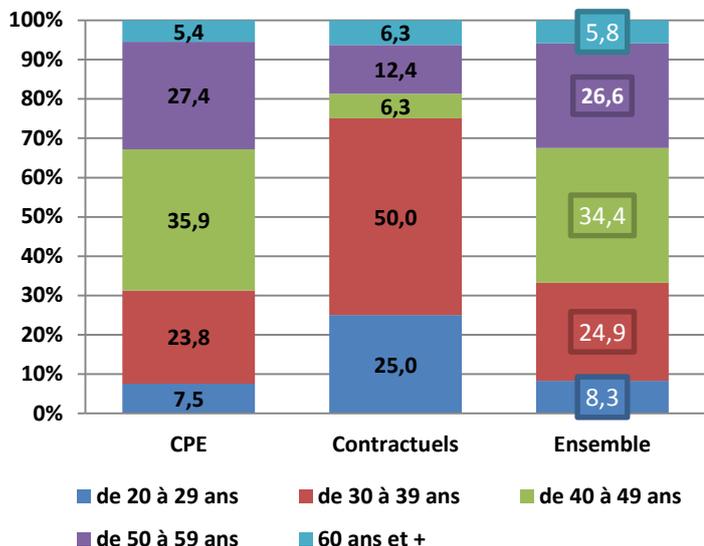
Répartition selon le corps



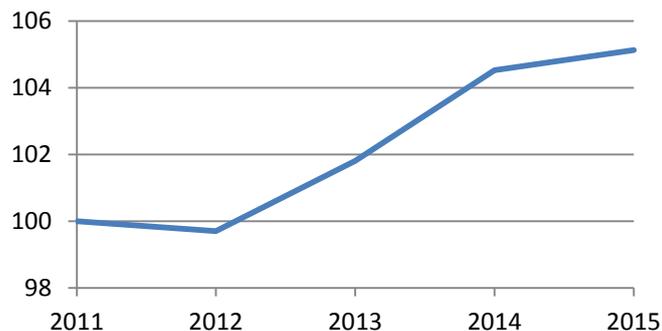
Répartition selon le sexe



Répartition par tranche d'âge



Evolution des effectifs (base 100 en 2011)



Les personnels d'orientation

Au 1^{er} décembre 2015, l'académie compte 137 personnels d'orientation parmi lesquels 15 directeurs de centre d'information et d'orientation.

Ce sont très majoritairement des femmes (81,0 %).

L'âge moyen des personnels d'orientation est de 42 ans.

137 personnels

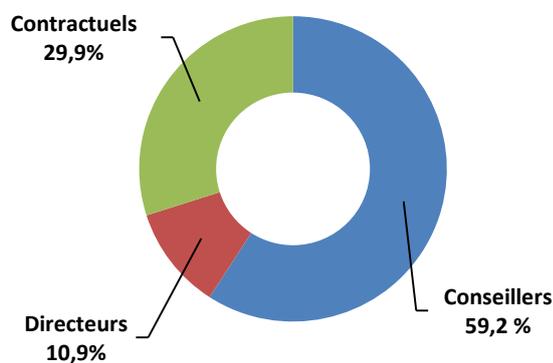
81,0 % de femmes

42 ans de moyenne d'âge

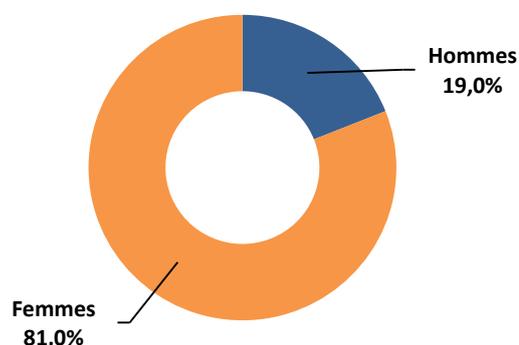
Répartition des personnels de direction par département

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	% femmes	Rappel 2014	Evolution 2015/2014 (%)
Conseillers d'orientation	52	29	81	76,5	85	-4,7
Directeurs de CIO	8	7	15	80,0	14	7,1
Personnels contractuels	26	15	41	90,2	39	5,1
Ensemble	86	51	137	81,0	138	-0,7

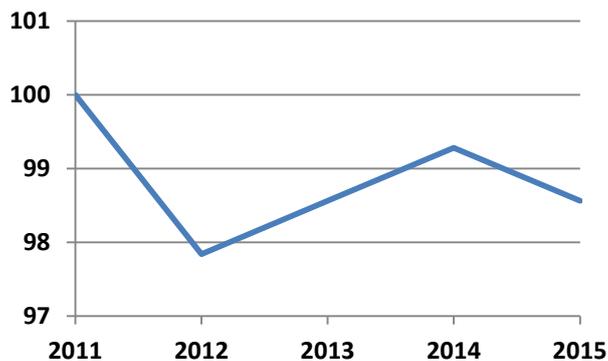
Répartition selon le corps



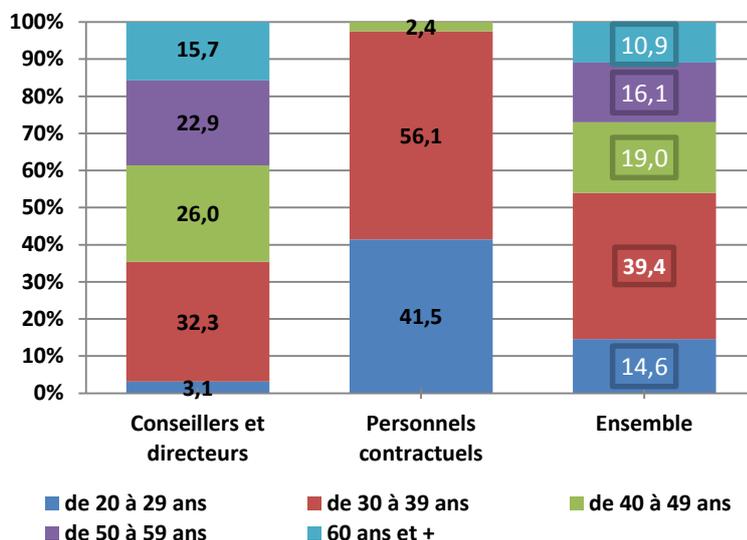
Répartition selon le sexe



Evolution des effectifs (base 100 en 2011)



Répartition par tranche d'âge



Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, de santé et sociaux (IATSS)

Au 1^{er} décembre 2015, l'académie compte 2 128 personnels IATSS. Plus de deux agents sur trois appartiennent à la filière administrative, 17,6 % à la filière médico-sociale et 14,5 % à la filière technique.

89,1 % des personnels IATSS sont titulaires.

Ce sont très majoritairement des femmes (notamment dans les filières administratives et médico-sociales).

2 128 personnels

67,8 % administratifs

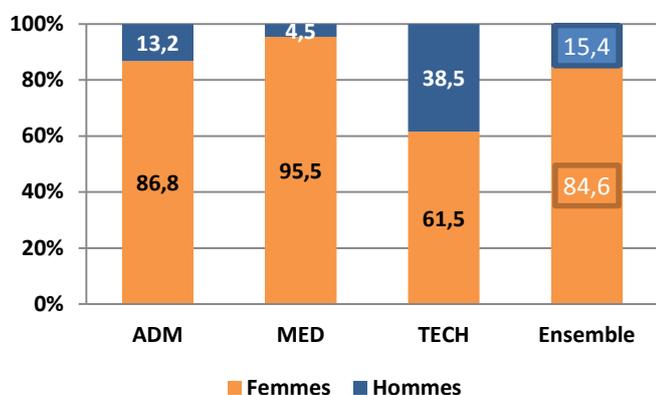
84,6 % de femmes

46 ans de moyenne d'âge

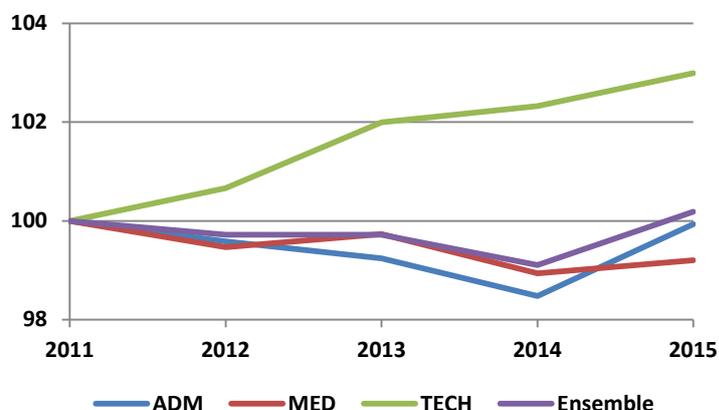
Répartition des personnels selon la filière par département

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	% femmes	Rappel 2014	Evolution 2015/2014 (en %)
Personnels administratifs (ADM)	977	465	1 442	86,8	1 421	1,5
Personnels médico-sociaux (MED)	218	156	374	95,5	373	0,3
Personnels techniques, ouvriers et de service (TECH)	222	90	312	61,5	311	0,3
Ensemble	1 417	711	2 128	84,6	2 105	1,1

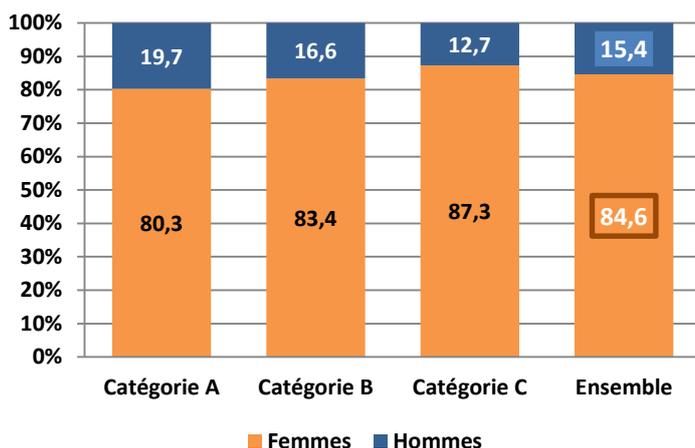
Répartition par fonction selon le sexe



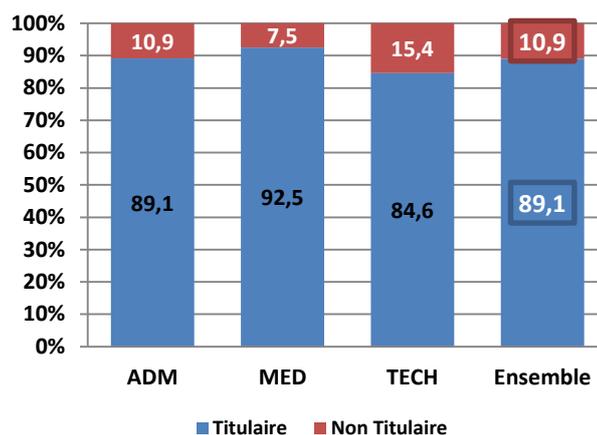
Evolution des effectifs (base 100 en 2011)



Répartition par catégorie selon le sexe

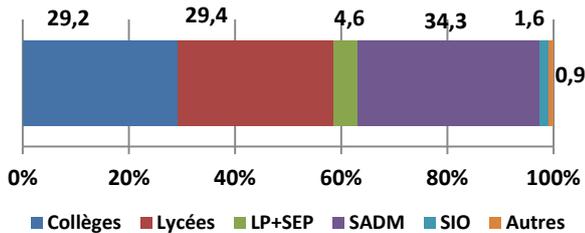


Répartition selon le statut

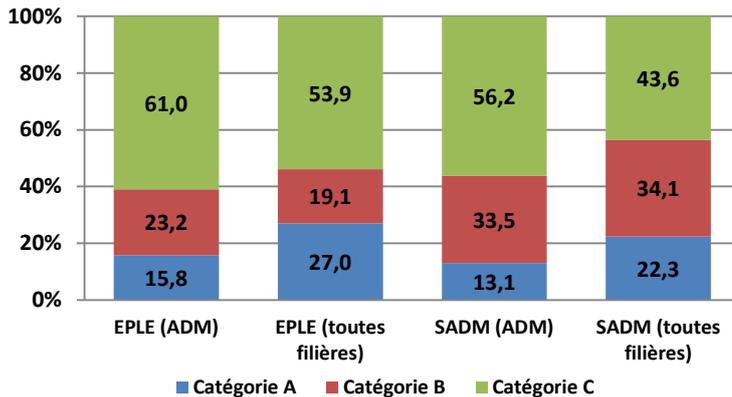




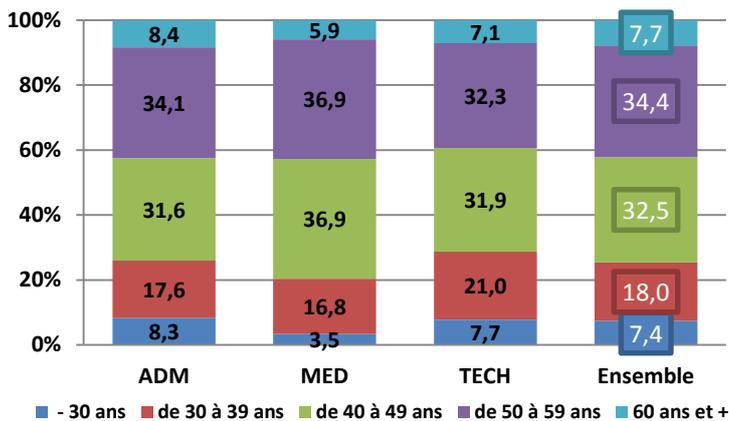
Répartition par type d'établissement



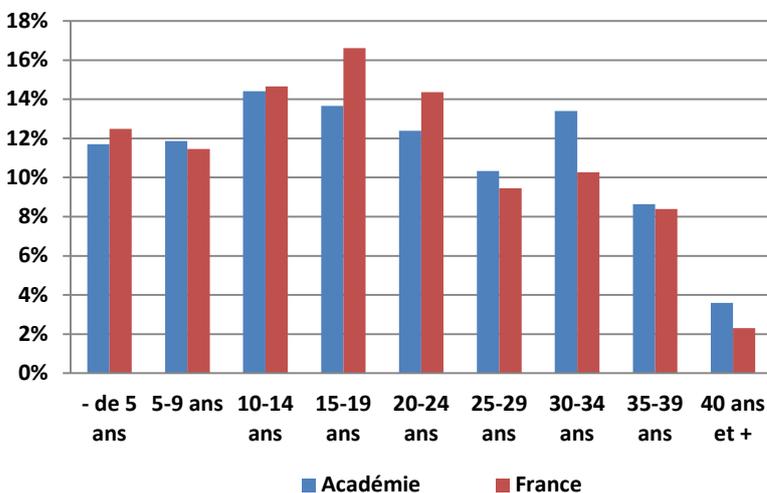
Répartition selon la catégorie et la nature de l'établissement



Répartition par tranche d'âge



Répartition des effectifs par classe d'ancienneté



Répartition par établissement

63,2 % des personnels IATSS exercent leur activité au sein des EPLE, 34,3 % dans les services académiques (SADM), 1,6 % dans les services d'information et d'orientation (SIO) et 0,9 % au sein d'autres organismes (GRETA, oeuvres universitaires...).

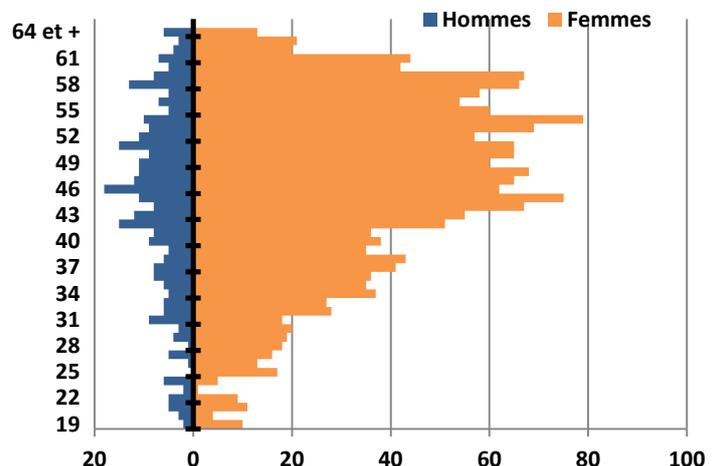
Les personnels de catégorie A sont plus nombreux en proportion dans les EPLE (27,0 %) qu'en services académiques (22,3 %), alors que la catégorie B représente 34,1 % des effectifs des services académiques (+ 15 points par rapport aux EPLE).

Structure par âge

L'âge moyen des personnels IATSS est de 46 ans. Globalement, au 1^{er} décembre 2015, 42,1 % des personnels ont plus de 50 ans.

La répartition par tranche d'âge indique que la proportion d'agents de 50 ans et plus est la plus élevée chez les personnels médico-sociaux (42,8 %) et administratifs (42,5 %).

Pyramide des âges



IATSS : la filière administrative

Sur les 1 442 personnels administratifs de l'académie de Strasbourg, une grande majorité sont des femmes (86,8 %).

La moyenne d'âge est de 46 ans.

Les personnels de catégorie B représentent 25,6 % de l'effectif total.

Six agents sur dix sont de catégorie C.

1 442 personnels

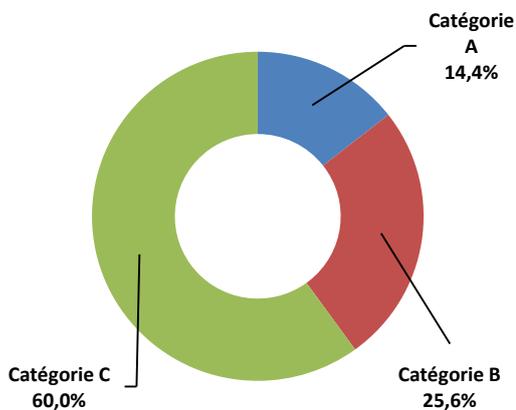
60,0 % de catégorie C

86,8 % de femmes

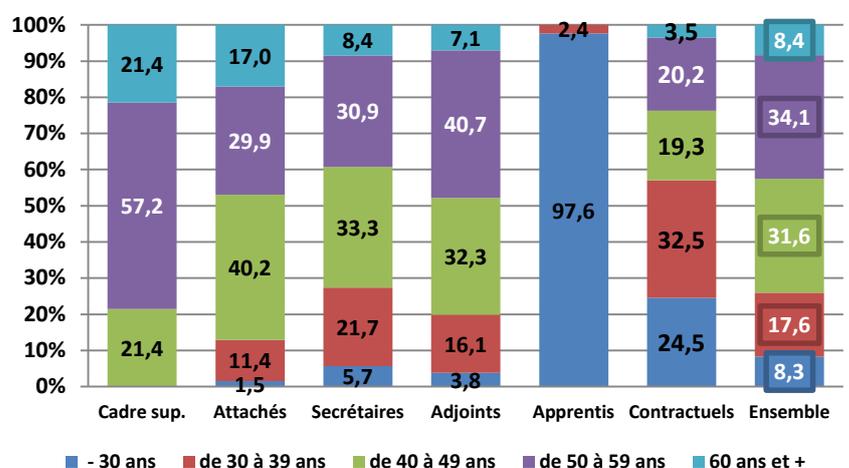
46 ans de moyenne d'âge

Catégorie	Corps	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	% femmes	Rappel 2014	Evolution 2015/2014 (%)
A	Encadrement supérieur	12	2	14	42,9	16	-12,5
	Attachés	132	62	194	68,0	191	1,6
B	Secrétaires (SAENES) yc contractuels	268	101	369	85,9	367	0,5
C	Adjointes administratifs (ADJENES)	456	253	709	93,5	721	-1,7
	Apprentis	42	0	42	71,4	0	
	Contractuels	67	47	114	90,4	126	-9,5
Ensemble filière administrative		977	465	1 442	86,8	1 421	1,5

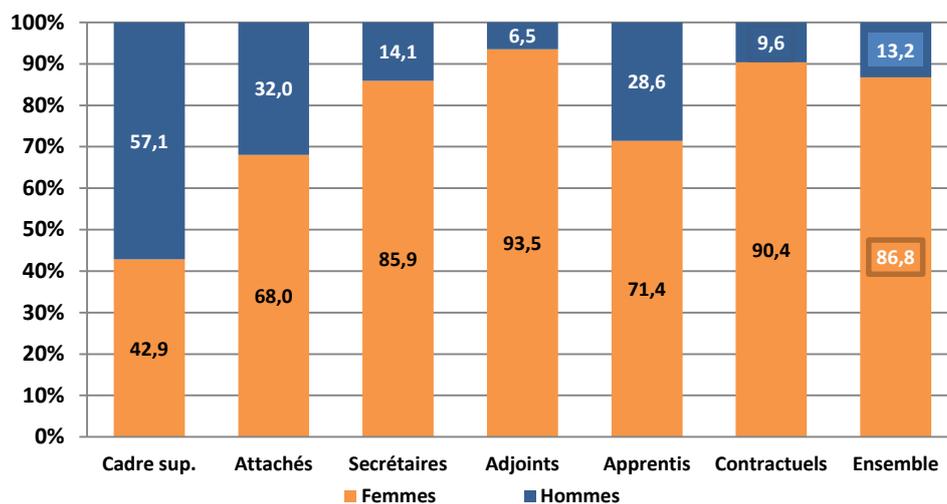
Répartition par catégorie



Répartition par tranche d'âge



Répartition selon le sexe



IATSS : la filière santé-sociale

Les 374 agents santé-sociaux sont quasi exclusivement des femmes (95,5 %).

76,2 % des personnels de cette filière sont de catégorie A et 4,8 % sont des non titulaires de niveau B.

374 personnels

76,2 % de catégorie A

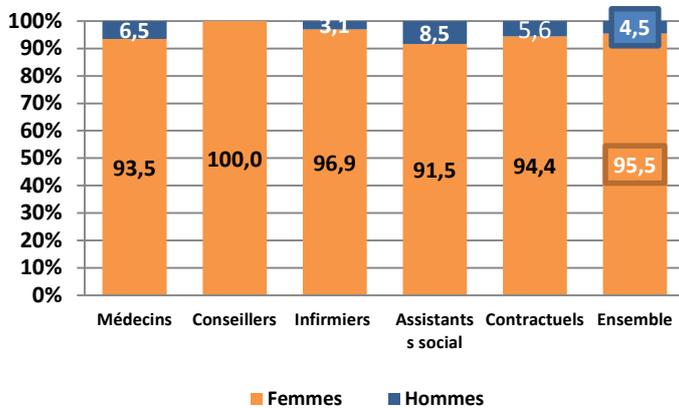
95,5 % de femmes

47 ans de moyenne d'âge

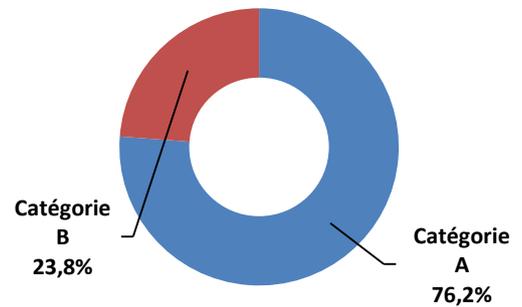
Répartition des personnels de santé - sociaux par département

Catégorie	Corps	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	% femmes	Rappel 2014	Evolution 2015/2014 (%)
A	Médecins, médecins conseillers techniques yc contractuels	26	20	46	93,5	48	-4,2
	Conseillers techniques de service social des administrations de l'état	7	4	11	100,0	11	0,0
	Infirmiers de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur	132	96	228	96,9	223	2,2
B	Assistants de service social des administrations de l'état	47	24	71	91,5	74	-4,1
	Assistants sociaux et infirmières contractuelles	6	12	18	94,4	17	5,9
Ensemble filière santé et sociale		218	156	374	95,5	373	0,3

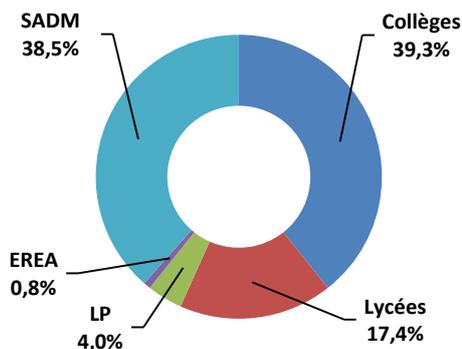
Répartition selon le sexe



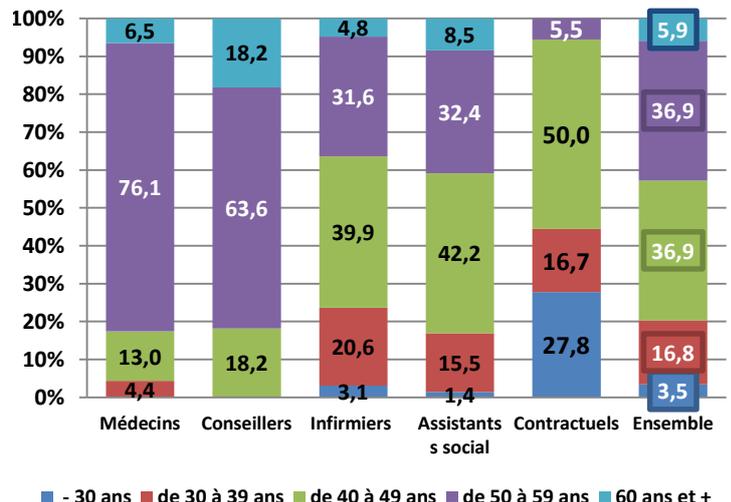
Répartition par catégorie



Répartition par type d'établissement



Répartition par tranche d'âge





IATSS : la filière ingénieurs, techniciens de recherche et de formation

Avec 310 agents, la filière des personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) représente 14,5 % des effectifs IATSS.

39,4 % des personnels ont 50 ans et plus.

69,7 % des personnels ITRF sont de catégorie C et 15,5 % sont des non titulaires.

310 personnels

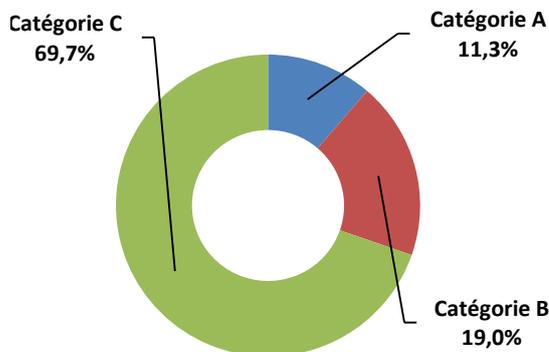
69,7 % de catégorie C

61,9 % de femmes

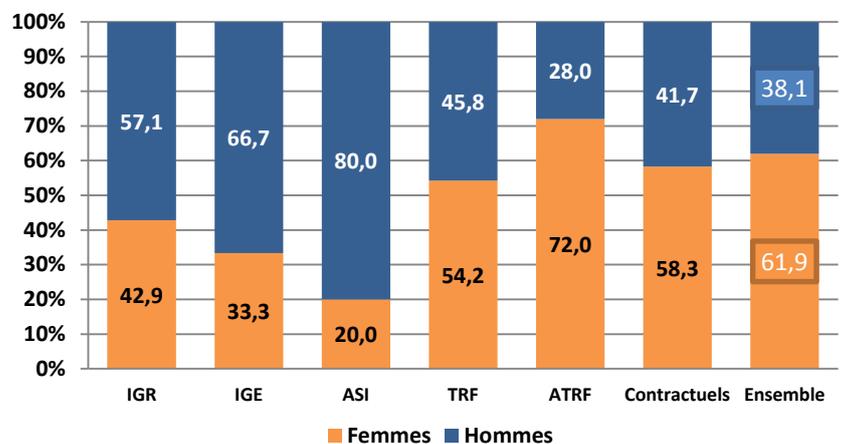
45 ans de moyenne d'âge

Catégorie	Corps	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	% femmes	Rappel 2014	Evolution 2015/2014 (%)
A	Ingénieurs de recherche (IGR)	7	0	7	42,9	8	-12,5
	Ingénieurs d'études (IGE)	18	0	18	33,3	19	-5,3
	Assistants ingénieur (ASI)	10	0	10	20,0	8	25,0
B	Techniciens de recherche et formation (TRF)	46	13	59	54,2	57	3,5
C	Adjointes techniques de recherche et formation (ATRF)	105	63	168	72,0	170	-1,2
	Contractuels	35	13	48	58,3	46	4,3
Ensemble filière ITRF		221	89	310	61,9	308	0,6

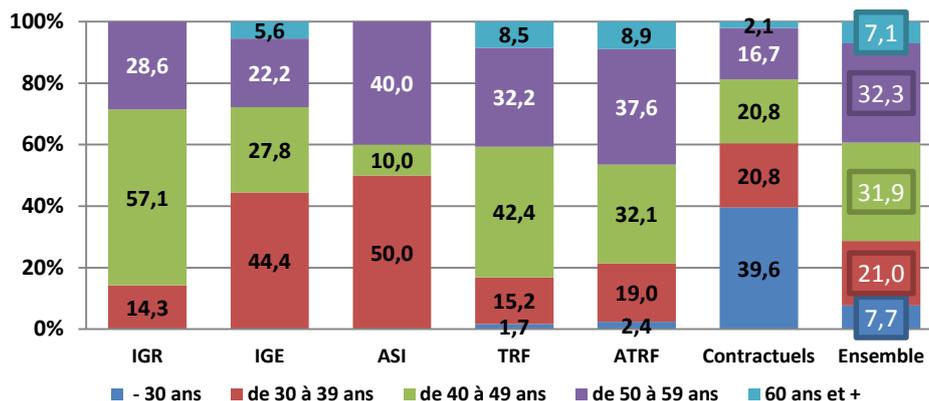
Répartition par catégorie



Répartition selon le sexe



Répartition par tranche d'âge





Les personnels de surveillance et d'assistance éducative

1 963 personnels assurent des fonctions d'assistance éducative et de surveillance dans les 1^{er} et 2nd degrés :

- 62,6 % pour l'encadrement et la surveillance des élèves (y compris en internat)
- 32,1 % pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap
- 4,6 % au titre de l'assistance pédagogique et 0,7 % sur le champ de la prévention et de la sécurité

1 963 personnels

72,1 % de femmes

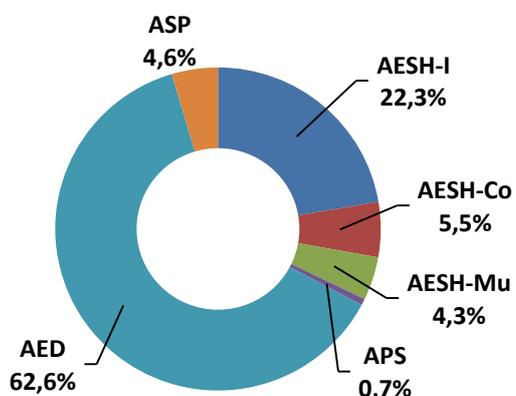
33 ans de moyenne d'âge

Répartition des personnels de d'assistance éducative par département

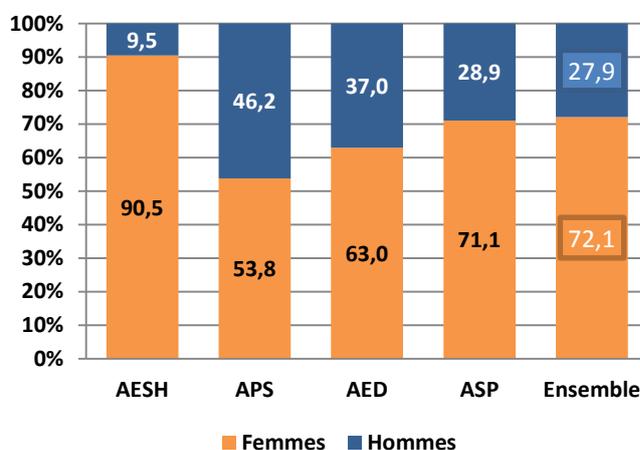
	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	% femmes
Accompagnant élèves en situation de handicap individuel (AESH-i)	221	217	438	90,9
Accompagnant élèves en situation de handicap collectif (AESH-Co)	64	44	108	88,9
Accompagnant élèves en situation de handicap mutualisé (AESH-Mu)	54	31	85	90,6
Assistant de prévention et de sécurité (APS)	9	4	13	53,8
Assistant d'éducation (AED)	753	476	1 229	63,0
Assistant pédagogique (ASP)	43	47	90	71,1
Ensemble	1 144	819	1 963	72,1

N.B. : ces effectifs sont provisoires, les bases n'étant pas encore stabilisées pour cette catégorie de personnel suite à la migration dans SIRHEN. Il n'est pas pertinent de calculer l'évolution par rapport à 2014 suite à un changement de codification de ces personnels.

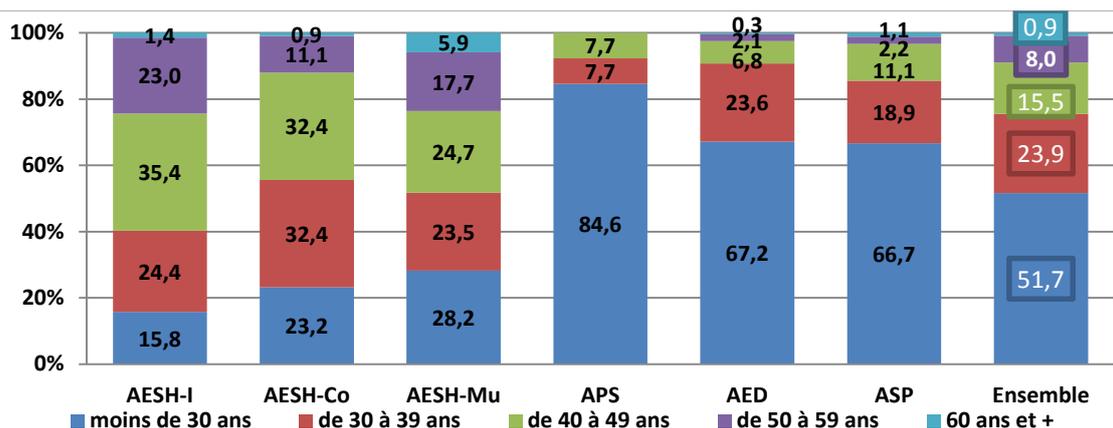
Répartition selon la fonction



Répartition selon le sexe



Répartition par tranche d'âge



Les personnels de l'enseignement privé

Au 1^{er} décembre 2015, les effectifs des enseignants du secteur privé sous contrat dans l'académie de Strasbourg s'élèvent à 2 395.

Trois enseignants sur quatre interviennent dans les établissements du second degré.

Les femmes représentent 92,2 % des effectifs du 1^{er} degré et 67,3 % dans le 2nd degré.

L'âge moyen des enseignants est de 42 ans dans le 1^{er} degré et de 45 ans dans le 2nd degré.

2 395 enseignants

592 dans le 1^{er} degré
(24,7 %)

1 803 dans le 2nd
degré (75,3 %)

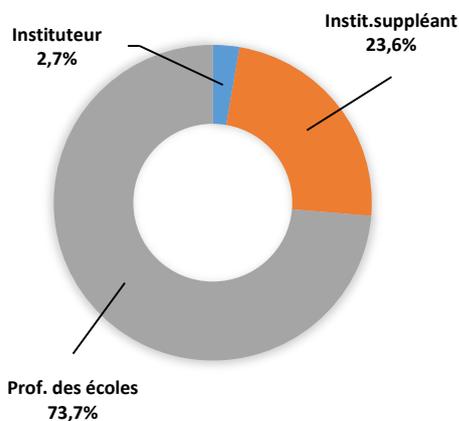
Enseignants du secteur privé sous contrat par département

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie
Enseignants du 1 ^{er} degré	329	263	592
Enseignants du 2 nd degré	990	813	1 803
Ensemble	1 319	1 076	2 395

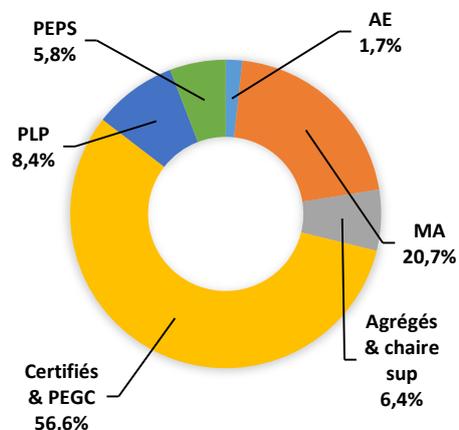
Répartition des enseignants selon le corps

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie
Instituteurs	6	10	16
Instituteurs suppléants	82	58	140
Professeurs des écoles	241	195	436
Ensemble premier degré	329	263	592
Adjoints d'enseignement (AE)	19	12	31
Maîtres auxiliaires (MA)	195	179	374
Professeurs agrégés et de chaire supérieure	92	23	115
Professeurs certifiés y compris PEGC	548	473	1 021
Professeurs de lycée professionnel (PLP)	83	74	157
Professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS)	53	52	105
Total général	990	813	1 803

Répartition des enseignants du premier degré selon le corps



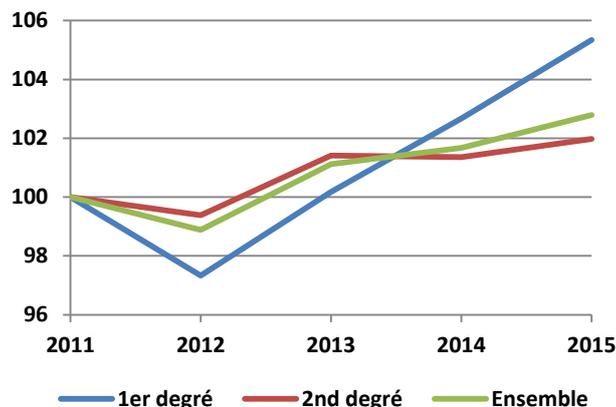
Répartition des enseignants du second degré selon le corps



Au 1^{er} décembre 2015, les effectifs de l'enseignement privé sous contrat enregistrent une hausse de 2,6 % dans le premier degré et restent stable dans le second degré.

	2013	2014	2015	var. 15/13 (%)	var. 15/14 (%)
Enseignants du 1 ^{er} degré	563	577	592	5,2	2,6
Enseignants du 2 nd degré	1793	1792	1803	0,6	0,6
Ensemble	2356	2369	2395	1,7	1,1

Evolution des effectifs (base 100 en 2011)



Répartition selon la fonction

	Effectifs PP*	Effectifs ETP**	Age moyen	% Femmes	Poids (%)	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Enseignement	592	494	42	92,2	100	329	263
Ensemble 1^{er} degré	592	494	42	92,2	100	329	263
Documentation	42	35	46	81,0	2,3	22	20
Enseignement y compris directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques	1 761	1 556	45	67,0	97,7	968	793
Ensemble 2nd degré	1 803	1 591	45	67,3	100,0	990	813

*PP : personnes physiques - **ETP équivalent temps plein



La vie des personnels

La mobilité géographique

Mobilité des personnels enseignants du 1^{er} et 2nd degrés

La mobilité ou mouvement des enseignants du 1^{er} degré comporte deux phases principales, le mouvement interdépartemental et le mouvement départemental.

- **Le mouvement interdépartemental**

Le mouvement interdépartemental permet aux enseignants titulaires du 1^{er} degré qui le souhaitent de changer de département d'exercice. Il permet aussi de répartir les enseignants sur le territoire national en fonction des capacités d'accueil de chaque département et des nécessités de services dans les départements d'origine des candidats.

Ce mouvement comprend deux étapes :

- **Les mutations nationales**

Les enseignants formulent une demande à la direction des services départementaux de l'Education nationale dont ils dépendent. Ces demandes sont ensuite transmises à l'administration centrale, qui par la suite procède au traitement des mutations.

- **Le mouvement complémentaire**

Les enseignants adressent une demande d'EXEAT (autorisation de sortie de leur département) accompagné de la demande d'INEAT (autorisation d'entrée dans le département souhaité) à la direction des services départementaux de l'Education nationale dont ils dépendent. Les enseignants sont nommés dans le département souhaité seulement si l'EXEAT et l'INEAT sont accordés.

- **Le mouvement départemental**

Le mouvement départemental permet aux enseignants issus du mouvement interdépartemental d'être affectés sur un poste dans leur département d'accueil. Il permet aussi aux enseignants d'obtenir une affectation ou d'en changer en fonction des postes vacants ou susceptibles d'être vacants.

Personnels enseignants du 1^{er} degré du Bas-Rhin

Le mouvement interdépartemental : les mutations nationales

Mutations nationales	Sorties			Entrées		
	Demandes	Accordées	Annulées	Demandes	Accordées	Annulées
Rentrée 2015	63	32	0	244	10	0

Le mouvement interdépartemental : le mouvement complémentaire

Mouvement complémentaire	EXEAT		INEAT	
	Demandes formulées	Demandes acceptées	Demandes formulées	Demandes acceptées
Rentrée 2015	26	12	117	9

Le mouvement départemental

Mouvement départemental	Nombre total de postes	Nombres de supports réservés pour les stagiaires	Nombre de candidats	Nombre d'affectations à titre définitif	Nombre d'affectations à titre provisoire
Rentrée 2015	1278	115,5	1728	635	214

La mobilité géographique

Personnels enseignants du 1^{er} degré du Haut-Rhin

Le mouvement interdépartemental : les mutations nationales

Mutations nationales	Sorties			Entrées		
	Demandes	Accordées	Annulées	Demandes	Accordées	Annulées
Rentrée 2015	156	32	1	77	18	0

Le mouvement interdépartemental : le mouvement complémentaire

Mouvement complémentaire	EXEAT		INEAT	
	Demandes formulées	Demandes acceptées	Demandes formulées	Demandes acceptées
Rentrée 2015	110	31	30	14

Le mouvement départemental

Mouvement départemental	Nombre total de postes	Nombres de supports réservés pour les stagiaires	Nombre de candidats	Nombre d'affectations à titre définitif	Nombre d'affectations à titre provisoire
Rentrée 2015	1 313	83	1 313	538	492

Personnels enseignants du 2nd degré

La mobilité ou mouvement des enseignants titulaires du 2nd degré permet à ceux qui le souhaitent d'obtenir une mutation, une première affectation, ou de retrouver une affectation dans l'enseignement du 2nd degré (réintégration). Il comporte deux phases principales : une phase inter-académique suivie d'une phase intra-académique.

• Le mouvement inter-académique

Il permet d'assurer une bonne répartition des enseignants entre les différentes académies. Ce mouvement est opéré par l'administration centrale, qui procède à la désignation des personnels changeant d'académie.

• Le mouvement intra-académique

Le mouvement intra-académique est opéré par le rectorat, qui élabore les règles à partir des orientations ministérielles et des priorités légales de mutation.

Corps	Participants	Mutés	% de mutés
Agrégés et certifiés	1556	701	45,1
PLP	260	144	55,4
EPS	188	79	42,0
CPE	56	28	50,0
COP	9	8	88,9

En 2016, on dénombre 2 069 participants au mouvement, soit une baisse de 6,5 % par rapport à 2015. Le taux d'affectation global s'élève à 46,4 % en 2016, ce qui reste satisfaisant par rapport aux années précédentes. La majorité des participants sont des enseignants agrégés ou certifiés, ils représentent 75,0 % des participants.

Il existe deux catégories de participants : les participants volontaires et les participants obligatoires. Ces derniers regroupent en particulier les titulaires entrants, les stagiaires, les personnels faisant l'objet d'une mesure de carte scolaire.

Le temps partiel

En 2015-2016, le temps partiel représente 12,0% de l'emploi total dans l'académie de Strasbourg (+3,0 points par rapport au niveau national).

Les IATSS ont le plus recours au temps partiel (19,9%), suivi par les personnels du 1er degré (15,3%).

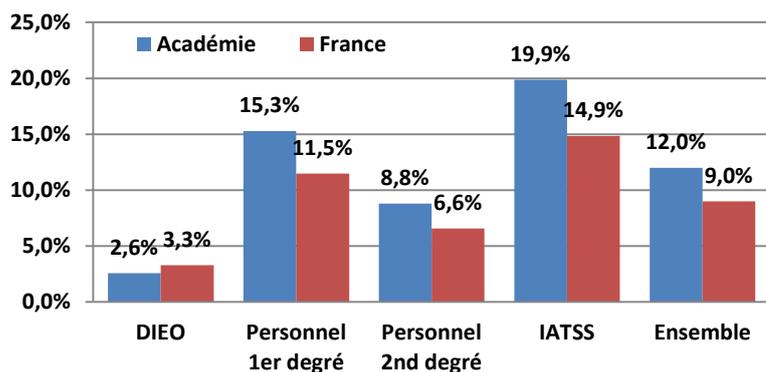
Le temps partiel est plus répandu chez les femmes : 14,7% des femmes de l'académie sont en temps partiel contre seulement 2,4% des hommes.

A l'exception des DIEO, la part des hommes en temps partiel est proche de la moyenne académique. Les écarts sont nettement plus marqués chez les femmes.

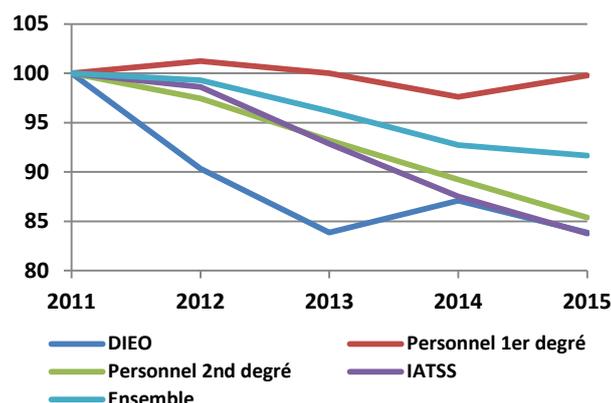
12,0 % d'agents à temps partiel

**14,7 % de femmes
2,4 % d'hommes**

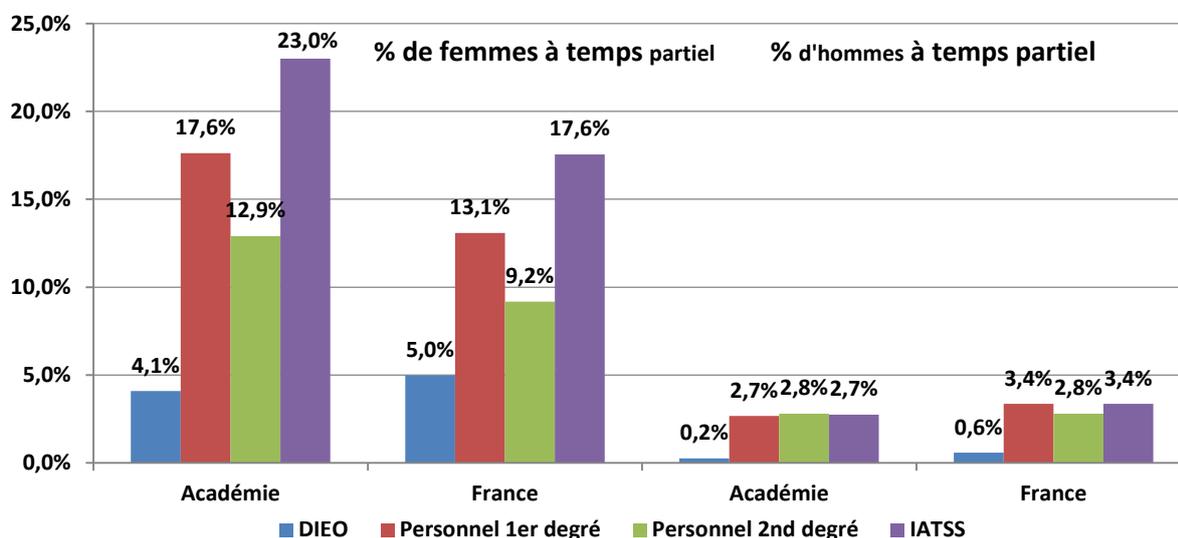
Poids du temps partiel en 2015-2016



Evolution des effectifs (base 100 en 2011)



Part du temps partiel selon la catégorie de personnels et le sexe 2015-2016



Le temps partiel

Temps partiel selon les quotités de service 2014-2015

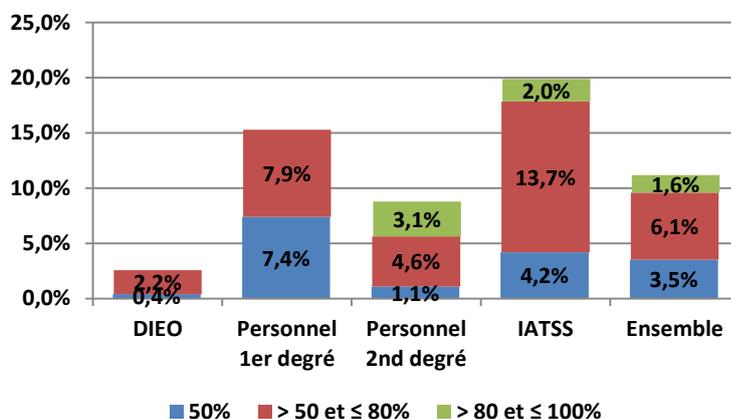
Parmi les 2 459 personnels de l'académie exerçant à temps partiel (12,0% des effectifs totaux), plus de la moitié des quotités de service observées s'échelonnent entre < 50 % et < 80%.

Les personnels IATSS ont plus fréquemment recours au temps partiel que les autres catégories, 19,9% de cette population est en temps partiel, soit 423 personnes.

15,3% des personnels du 1er degré, soit 1459 personnes, sont en temps partiel et ont choisi à part quasi égale la quotité 50% et celle comprise entre 50% et 80%.

Les personnels du 2nd degré et les DIEO ont des parts de temps partiel inférieures à la moyenne académique.

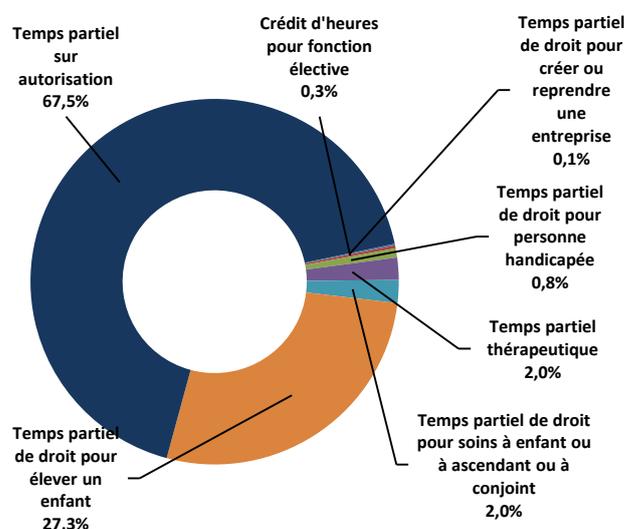
Taux de temps partiel selon la quotité de service en 2015-2016



Temps partiel selon les motifs en 2015-2016

Le temps partiel sur autorisation demeure le premier choix du personnel de l'académie. Il représente 67,5% de l'ensemble des temps partiels en 2015-2016. Les personnels IATSS et les personnels du 2nd degré en sont les premiers bénéficiaires.

Le temps partiel de droit pour élever un enfant est le second motif le plus utilisé (27,3%). Il a connu entre 2014-2015 et 2015-2016, une légère baisse (-0,8 points). Les personnels DIEO en sont les premiers bénéficiaires.

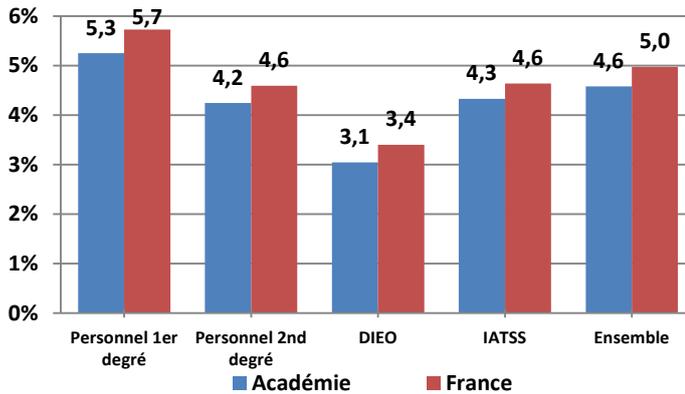


Répartition des modalités de service selon la catégorie de personnels en 2015-2016

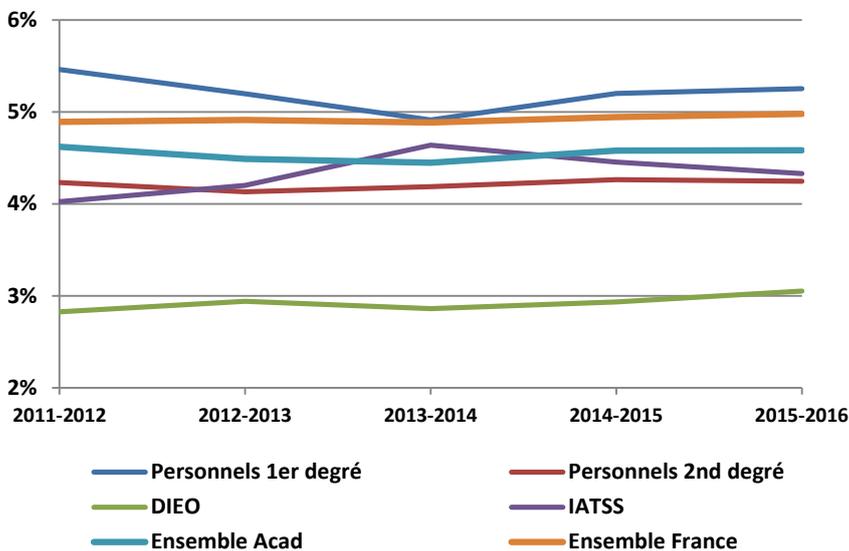
Modalités de service	DIEO (%)	Personnel 1er degré (%)	Personnel 2nd degré (%)	IATSS (%)	Ensemble (%)
Temps partiel sur autorisation	34,6	62,7	68,9	82,3	67,6
Temps partiel de droit pour élever un enfant	46,2	32,8	25,1	12,5	27,3
Temps partiel de droit pour soins à enfant ou à ascendant ou à conjoint	7,7	2,0	2,4	1,0	2,0
Temps partiel thérapeutique	11,5	1,6	2,1	2,1	1,9
Temps partiel de droit pour personne handicapée	0,0	0,6	0,7	2,1	0,8
Crédit d'heures pour fonction élective	0,0	0,0	0,8	0,0	0,3
Temps partiel de droit pour créer ou reprendre une entreprise	0,0	0,3	0,0	0,0	0,1

Les congés

Taux d'absence en 2015-2016



Evolution du taux d'absence dans l'académie de Strasbourg



Taux d'absence 4,6 %

69 % des agents ont pris au moins un congé en 2015-2016

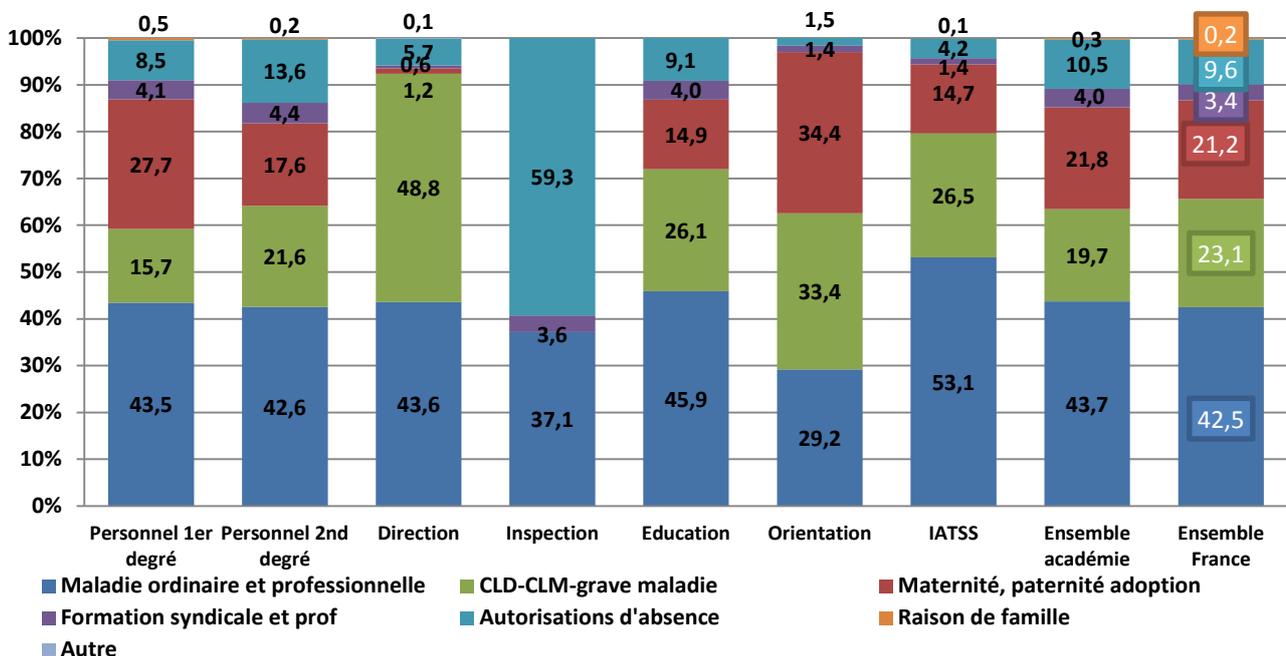
Pour l'année 2015-2016, le taux d'absence annuel moyen académique s'établit à 4,6 %, stable depuis plusieurs années. Plus de deux agents sur trois ont pris au moins un congé pendant l'année scolaire 2015-2016.

Le taux d'absence varie de 3,1 % pour le personnel de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO) à 5,3 % pour le personnel du premier degré.

Le poids des différents motifs d'absence varie également selon la catégorie de personnels, le taux de féminisation et la structure par âge expliquant en partie les variations observées. Toutes catégorie de personnel confondues, les congés pour maladie (ordinaire et congés longs) représentent le premier motif d'absence, tant en terme de durée (63,4 % dont 43,7% pour maladie ordinaire) que de nombre de congés pris (45,2 %). Suivent les congés maternité-paternité (21,8 %) puis les autorisations d'absence (10,5 %).

Le taux d'absence académique pour raison de santé s'établit à 2,9 % en 2015-2016, stable sur un an.

Répartition des congés (durée) en 2015-2016 selon le motif



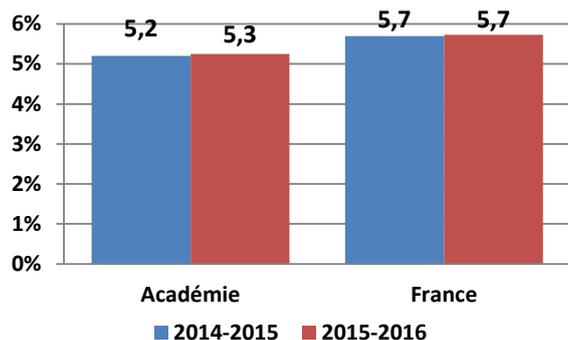
Les congés

Les congés des personnels dans le premier degré

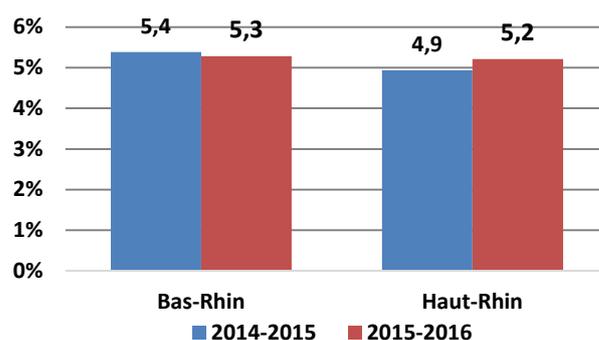
En 2015-2016, le taux d'absence académique s'établit à 5,3 % soit 0,1 point de plus qu'en 2014-2015. Ce taux est inférieur à celui observé au niveau national (5,7 %, stable sur un an). L'écart entre les deux départements est de 0,1 point, avec un taux plus élevé dans le Bas-Rhin (5,3 %).

Un taux de féminisation et une part des moins de 30 ans élevés expliquent la proportion importante des congés maternité-paternité (27,7 % contre 21,8 % en moyenne académique). Les congés pour maladie ordinaire ou longs représentent respectivement de 43,5 % de 15,7 %, les congés pour formation professionnelle 4,1 %.

Evolution du taux d'absence académique



Taux d'absence selon le département en 2015-2016

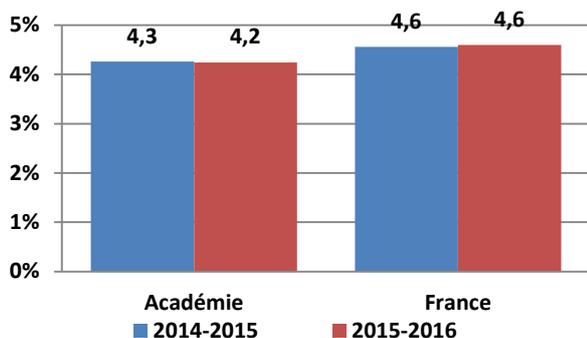


Les congés des enseignants dans le second degré

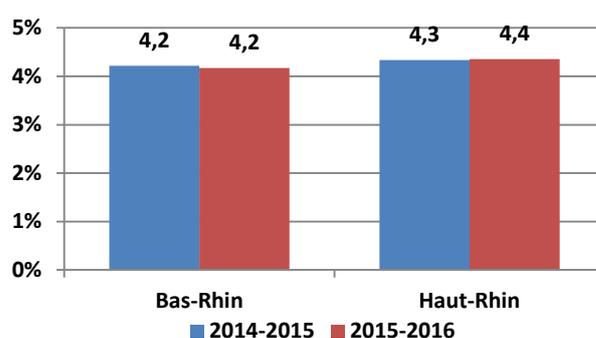
En 2015-2016, le taux d'absence académique s'établit à 4,2 %, chiffre en légère baisse par rapport à 2014-2015 (-0,1 point). Ce taux est inférieur à celui observé au niveau national (4,6 %, soit 0,4 point de moins). L'écart entre les deux départements est de 0,2 point.

Dans le second degré les motifs d'absence les plus fréquents sont liés à la santé (maladie ordinaire 42,6 % et congés longs 21,6 %), suivis par les congés de maternité-paternité (17,6 %) et les autorisations d'absence (13,6 %).

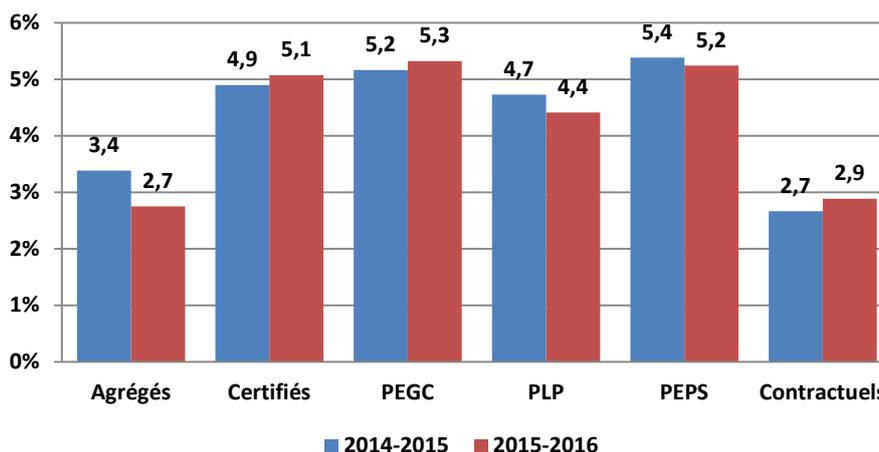
Evolution du taux d'absence académique



Taux d'absence selon le département en 2015-2016



Taux d'absence académique selon le coprs



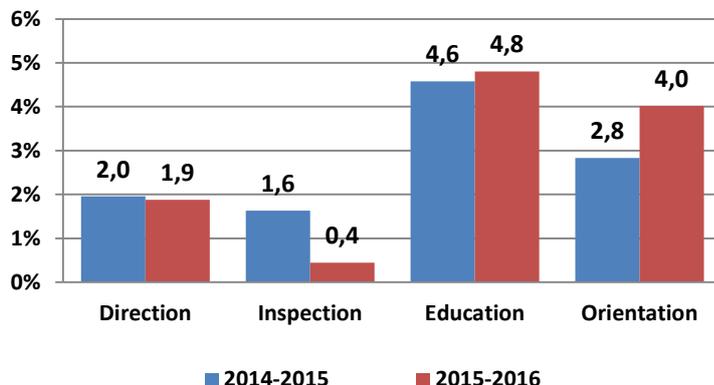
Les congés

Les congés des D.I.E.O.

Pour le personnel DIEO le taux d'absence varie selon la fonction: 4,8 % pour le personnel d'éducation, 4,0% pour le personnel d'orientation, 1,9 % pour le personnel de direction et 0,4 % pour le personnel d'inspection.

Les congés pour maladie ordinaire ou congés longs suite à maladie constituent les premiers motifs d'absence chez les personnels de direction, d'éducation ou d'inspection. Les congés de maternité-paternité sont comparativement plus fréquents chez le personnel d'orientation (34,4 %).

Taux d'absence académique selon la fonction

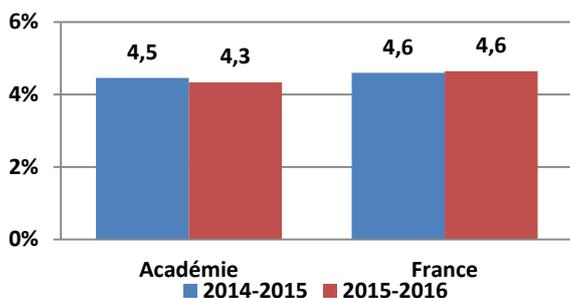


Les congés des personnels I.A.T.S.S.

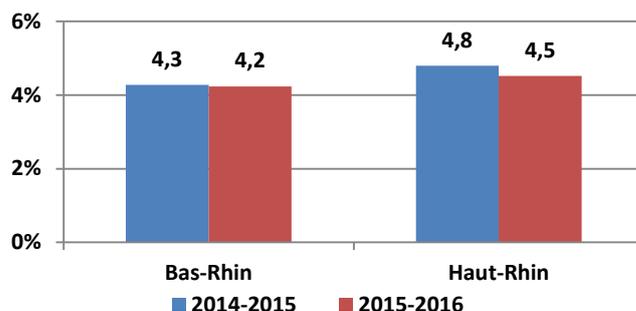
En 2015-2016, le taux d'absence académique des personnels IATSS s'établit à 4,3 %, soit 0,2 point de moins sur un an. Le Haut-Rhin enregistre un plus fort taux d'absence (4,5 %, soit 0,3 point de plus que le Bas-Rhin). Du point de vue de la durée des congés, le premier motif est la maladie ordinaire (53,1 %) suivi par les congés longs (26,5 %), soit 79,6 % de congés liés à la santé du personnel. La part des congés maternité-paternité est plus faible que pour les autres catégories de personnel (14,7 % contre 21,8 % en moyenne académique) en raison d'une population plus âgée qu'au niveau des corps enseignants.

Le taux d'absence varie de manière significative selon la filière: les administratifs présentent le taux le moins élevé (3,6 %, soit 0,1 point de moins en un an), contre 5,5 % et 6,4 % respectivement pour le personnel de la filière sante-sociale, et pour les techniciens. Des variations s'observent aussi par type d'établissement, le taux est plus élevé en lycée professionnel (5,3 %), contre 3,4 % dans les services administratifs.

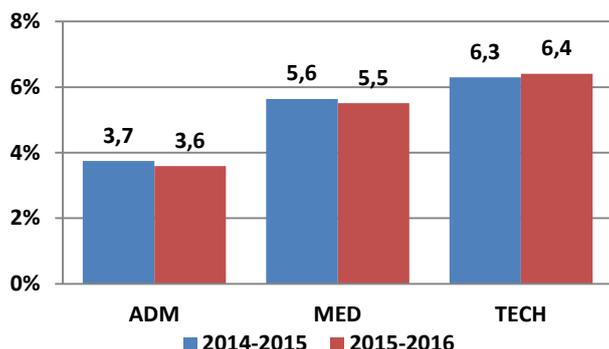
Evolution du taux d'absence académique



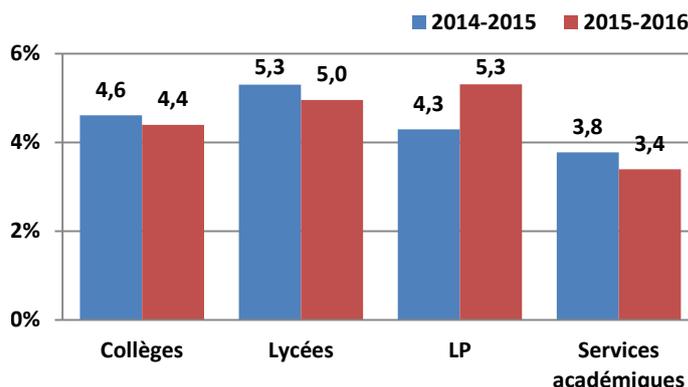
Taux d'absence selon le département en 2014-2015



Taux d'absence selon la filière



Taux d'absence selon l'établissement



L'accompagnement des personnels

Les personnels en situation de handicap

La déclinaison académique de la politique «handicap» développe les objectifs du plan pluriannuel d'insertion professionnelle des personnes handicapées 2013-2016 et s'articule autour de trois axes : taux d'emploi, maintien dans l'emploi et recrutement direct au titre du décret 95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat. Depuis le 1^{er} septembre 2015, un correspondant handicap académique est affecté à plein temps sur cette mission.

Le taux d'emploi poursuit sa progression

Année de déclaration	Nombre de BOE 1 ^{er} janvier de N-1	Taux d'emploi	Eléments pris en compte
2012	324	1,20	BOE saisis dans les bases et contrats aidés
2013	384	1,47	BOE saisis dans les bases et contrats aidés
2014	487	1,87	BOE saisis dans les bases et contrats aidés
2015	566	2,07	Ajout des agents non BOE en poste adapté

L'accompagnement des personnels

Sur la base des préconisations du médecin de prévention, les dispositifs suivants ont été mobilisés :

2016	Nombre de bénéficiaires	Part FIPHFP (€)	Part employeur (€)	TOTAL (€)
Aménagement matériel*	33	45 054,44	941,53	50 995,97
Prothèses auditives (remboursement du reste à charge)	18	27 418,74	0	27 418,74
Aménagement véhicule	1	2807,67	0	2807,67
Transport Domicile-Travail	8	5 7024,66	0	57 024,66
Accompagnement humain	10	8 2696,77	40 718,28	123 416,12
Formations	5	17 993,56	0	17 993,56

(*) il a consisté en l'achat de matériel informatique (écrans, claviers, ordinateurs portables, tablettes graphiques, souris...), mobilier (sièges ergonomiques, repose pieds, bras-porte-documents, sièges assis/debout...), logiciels basse vision, chaussures-orthopédiques ...

S'y ajoutent des mesures spécifiquement dédiées aux personnels enseignants, d'orientation et d'éducation que sont :

les allègements de services

De façon exceptionnelle, l'agent peut, en raison de son état de santé, bénéficier d'un temps de travail réduit tout en continuant de percevoir l'intégralité de son traitement.

Cette dérogation au droit commun n'est pas reconductible automatiquement et est accordée dans la limite des moyens dont dispose l'académie.

Allègements de service	Nombre de demandes		Nombre de bénéficiaires		Nombre d'heures accordées	
	non BOE	BOE	non BOE	BOE	non BOE	BOE
1 ^{er} degré	22	15	14	11	84h	62h
2 nd degré	69	60	48	42	125h	107h

L'accompagnement des personnels

Les personnels en situation de handicap

Les postes adaptés

L'affectation sur poste adapté est une situation temporaire exceptionnelle. Elle permet d'aider l'agent titulaire à recouvrer la capacité d'assurer la plénitude de ses fonctions statutaires ou de préparer une reconversion professionnelle, voire un reclassement.

Le poste adapté de courte durée (PACD) est attribué pour un an, renouvelable dans la limite maximale de 3 ans.

	Nombre de demandes de PACD enregistrées pour la rentrée 2015 (y compris les demandes de renouvellements)		Nombre de demandes satisfaites à la rentrée 2015 (y compris les demandes de renouvellement)	
		dont BOE		dont BOE
1 ^{er} degré	29	10	13	7
2 nd degré	17	8	16	7

Le poste adapté de longue durée (PALD) est attribué pour 4 ans, renouvelable également.

	Nombre de demandes de PALD enregistrées pour la rentrée 2015 (y compris les renouvellements)		Nombre de demandes satisfaites à la rentrée 2015 (1 ^{ères} nominations et renouvellements)				Nombre total de PALD et de réemploi à la rentrée 2015					
			sur BOP académique		sur budget spécifique CNED		sur BOP académique (1)		sur budget spécifique CNED		Réemploi	
		dont BOE		dont BOE		dont BOE	A+B-C		PALD		Réemploi	dont BOE
	1 ^{er} degré	10	6	6	3	1	1	7	4	7	5	0
2 nd degré	12	5	3	3	4	1	4	3	9	4	6	6

Le recrutement par la voie contractuelle de travailleurs handicapés

Cette voie d'accès à la fonction publique est offerte aux BOE qui répondent aux mêmes conditions de diplôme que celles exigées des candidats aux concours externes. La compétence du candidat est donc le critère essentiel de sélection, sous réserve de compatibilité de son état de santé avec les fonctions postulées.

Recrutement au 1^{er} septembre 2015

	Recrutements au 1 ^{er} septembre 2015	Situation en N+1
1 ^{er} degré	1	congé de maternité
2 nd degré	1 Prof. Cert. Eco-gestion	titularisé
Administratifs	1 cat B 2 cat. C	titularisés

Campagne de recrutement (avril-mai 2016)

	Candidatures	Entretiens devant la commission de recrutement	Recrutements
1 ^{er} degré 67	2	1	0
1 ^{er} degré 68	1	0	0
2 nd degré	21	7	1 Prof. Cert. Hist-géo 1 PLP Esthétique
Administratifs	43	11	1 cat. B 1 cat. C

Conseil mobilité carrière (CMC)

Missions :

- Conseiller et accompagner les personnels dans leurs projets professionnels, dans le cadre d'une redéfinition du parcours professionnel, d'un projet de mobilité, d'un bilan de carrière, ou comme point d'étape lors d'un entretien de carrière.
- Conseiller et accompagner les responsables de services qui ont à envisager des restructurations, des reconversions de leurs agents, des changements de mission (CMC), voire des recrutements.

Les conseillers mobilité carrière travaillent sous l'autorité du directeur des ressources humaines et en lien avec le pôle ressources humaines, les corps d'inspection, les personnels médicaux et sociaux.

Ils sont aussi en liaison avec la mission conseil en mobilité et parcours professionnel (MCMPP) du ministère, avec le réseau des CMC académiques, et avec le réseau régional interministériel de CMC.

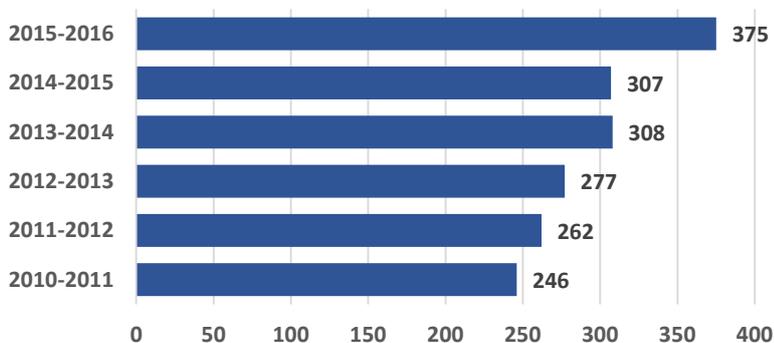
Moyens : 1ETP au rectorat de Strasbourg et 150h/année à Colmar.

Personnels accueillis : augmentation des demandes

375 agents accueillis	272 femmes	103 hommes
Origine géographique	Bas-Rhin 245	Haut-Rhin 128
Lieu d'accueil	Strasbourg 325	Colmar 50
Moyenne d'âge	44 ans	
Nombre d'entretiens	623	

Il convient d'ajouter à ces entretiens un grand nombre de réponses individuelles, quotidiennes, par téléphone ou courriel.

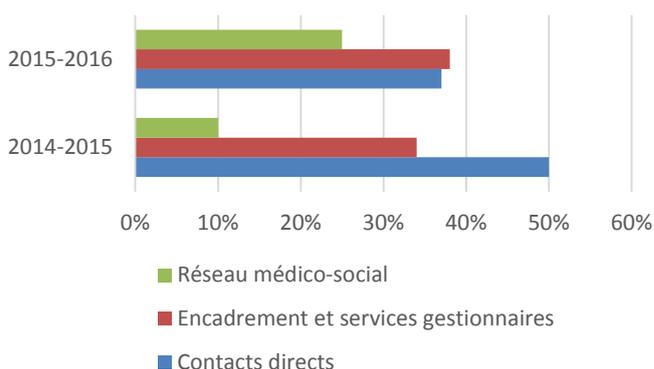
Evolution des demandes



Origine de la demande de rendez-vous

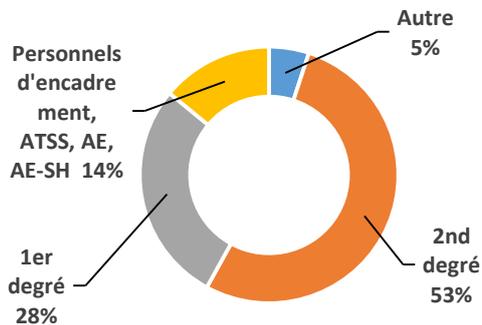
Contact direct	37 %	Dispositifs spécifiques : DIF : 58 personnes Postes adaptés : 13 personnes
Encadrement et services gestionnaires	38 %	
Réseau médico-social	25 %	

Evolution : la part des suivis institutionnels et du travail en réseau augmente

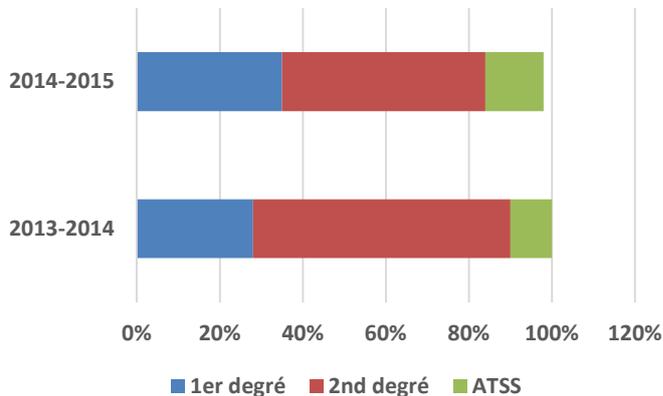


Conseil mobilité carrière (CMC)

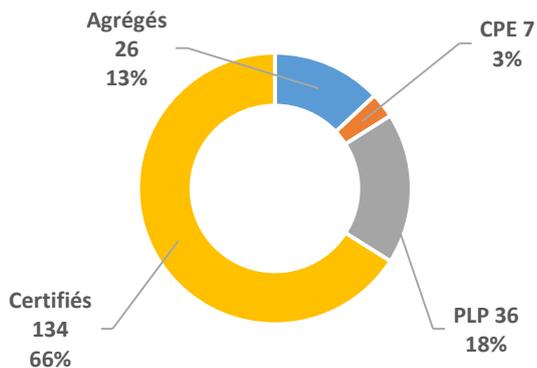
Corps d'appartenance des personnels reçus



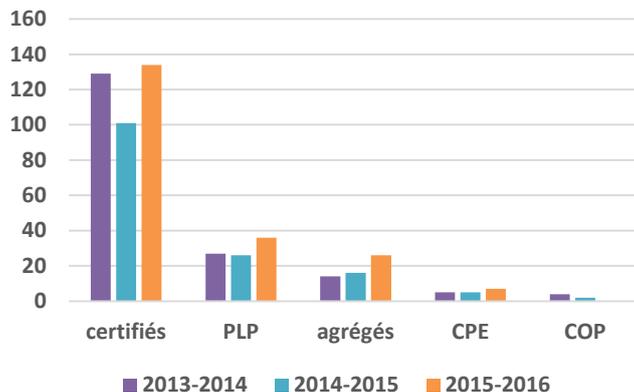
Evolution



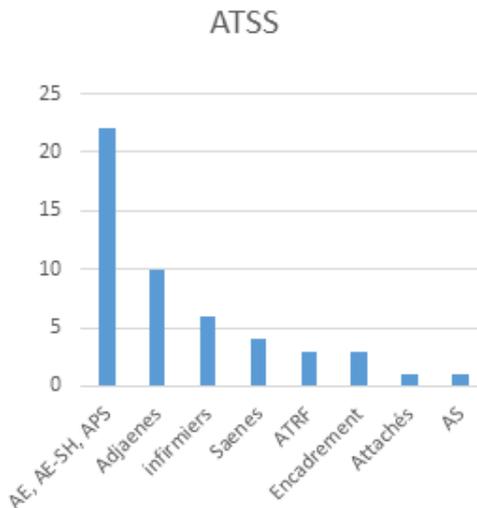
Personnels du second degré



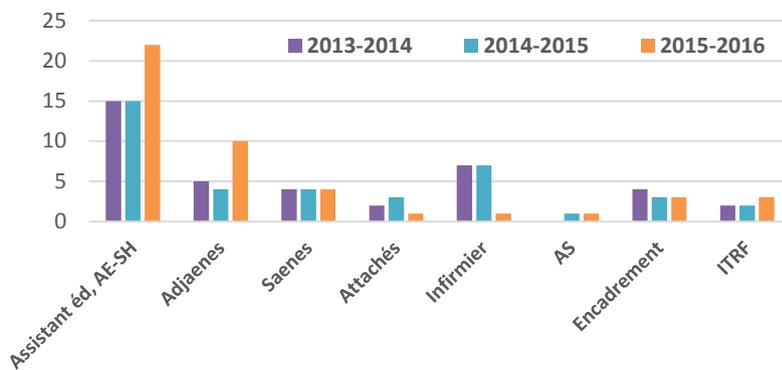
Evolution



ATSS

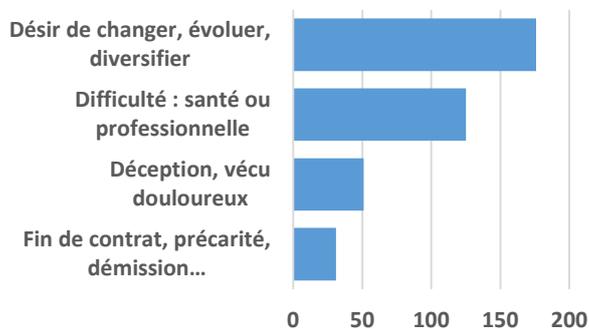


Evolution

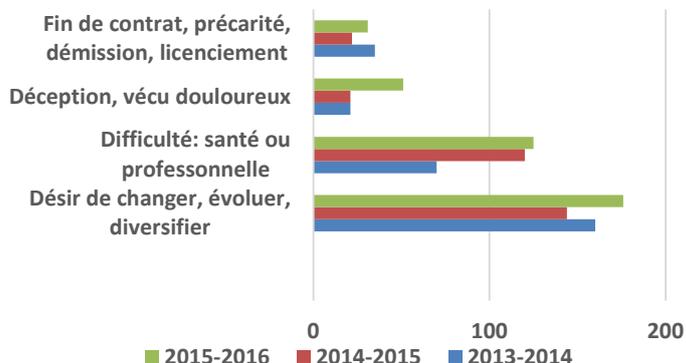


Conseil mobilité carrière (CMC)

Problématiques



Evolution

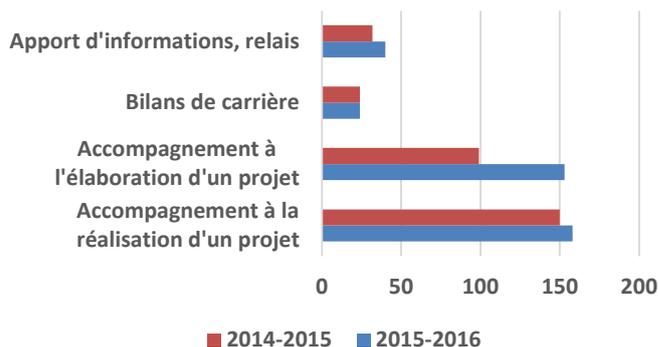


Accompagnement CMC

Accompagnement à l'élaboration d'un projet : clarification de la situation et analyse du besoin, entretien de carrière, bilan de carrière	165 personnes Réalisation de 24 bilans de carrière.
Accompagnement à la réalisation d'un projet : informations, conseils, accompagnement au dossier RAEP, aide méthodologique	170 personnes
Apport d'informations sur les dispositifs de mobilité ou orientation vers services gestionnaires, médico-sociaux Formation	40 personnes
Accompagnements spécifiques, en partenariat avec les services DRH, le référent handicap, les services médico-sociaux :	7 personnes pour lesquelles le comité médical a émis un avis d'inaptitude professionnelle 20 personnes en postes adaptées ou demandant un poste adapté avec un objectif de réorientation professionnelle

Participation au recrutement de l'équipe mobile de sécurité

Evolution



Conseil mobilité carrière (CMC)

Exemples de plans d'action finalisés, connus des CMC Réussite

Réussite concours	CAPES documentation adjaenes SAENES
Détachement	détachement de professeur documentaliste vers PE détachement technicien de recherche à la BNU
Recrutement	psychologue scolaire départemental 67 CFC au GIP vacations UNISTRA psychologue à la fonction publique hospitalière mise à disposition à mi-temps en service de psychiatrie adolescents
Sorties de poste adapté	fonction de correspondant handicap affectation en UPE2A et préparation de la certification complémentaire
Reclassement	adjoint de laboratoire en adjoint administratif
Formation professionnelle	de niveau bac +2 en infographie en bibliothèque : 2
Démission	création d'entreprise
Création d'activité libérale	diététicienne

Plans d'actions engagés

Candidatures en cours	Faisant fonction de personnel de direction Canopé
VAPP	Master 2 IEP : chef de projet culturel
Formations PAF	Inscriptions prioritaires pour la préparation des concours et les formations bureautiques
Prépa concours administratifs	

Conseil carrière et accompagnement professionnel des personnels

L'équipe conseil carrière et accompagnement professionnel des personnels (CCAPP) est un maillon des ressources de l'aide aux personnels.

Les correspondants de l'équipe CCAPP ont un rôle d'accueil, d'écoute et d'accompagnement dans l'exercice du métier. Ils sont liés à l'obligation de réserve et de discrétion professionnelles. L'accompagnement peut s'inscrire dans la durée.

Dans le cadre d'entretiens individuels, les correspondants de l'équipe sont à la disposition des personnels de l'Education nationale afin de les aider :

- à clarifier une difficulté ou un problème en rapport avec l'exercice de leur fonction,
- à analyser leur pratique professionnelle,
- à faire le point sur leur carrière et explorer leurs possibilités d'évolution.

Les correspondants assurent, si nécessaire, et en accord avec l'intéressé(e), le relais vers d'autres intervenants du Réseau d'Aide aux Personnels.

Bilan 2015-2016

- le nombre d'agents reçus est de 163 (dont 129 enseignants) : 128 F et 35 H.
- la moyenne d'âge est comprise entre 35 et 44 ans et entre 45 et 54 ans.
- l'Aide aux Projets dans la perspective d'une évolution de Carrière représente les 3/4 de l'activité du CCAPP (et pour la moitié, une méthodologie de Bilan de Carrière se met en place à raison de 6 à 8 RV en moyenne par agent).
- Les Difficultés d'Exercice du Métier sont invoquées pour 1/4 des agents (et la moyenne des RV va de 2 à 4)
- Les permanences téléphoniques sont au nombre de 4 par semaine (à raison de 2h par permanence).
- L'accueil des agents se fait sur 4 lieux : Strasbourg - Haguenau - Colmar - Mulhouse.

La protection juridique

La protection juridique accordée aux agents est régie par l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Cet article stipule que les fonctionnaires peuvent bénéficier d'une protection organisée par la collectivité publique dont ils dépendent. Celle-ci est tenue de « protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté ». Ceci dans le cas où les faits n'ont pas le caractère de faute personnelle.

Demandes de protection et bénéficiaires

	2015-2016		Personnes concernées	2015-2016
Nombre de demandes reçues	52	}	Enseignant	25
Nombre de demandes accordées	20		Personnel de direction et d'inspection	18
			Personnel d'éducation	5
			Personnel administratif	4

En 2015-2016 ces demandes émanaient 27% du 1^{er} degré et 73 % du 2nd degré (dont 50 % des collèges).

Nature des faits et les auteurs des actes

Les faits peuvent être regroupés en deux types :

- Les outrages aux personnes (menaces, insultes, diffamation) représentent 84,6 % des demandes de protection.
- Les agressions et violences physiques, quant à elles, représentent 15,4 %.

	2015-2016
Outrages aux personnes	44
Agressions et violences physiques	8

Les faits sont davantage imputables aux adultes (22,7%) qu'aux élèves (17,3%).

Prise en charge des dégradations automobiles

L'indemnisation des dégradations des véhicules des agents est subordonnée à l'existence d'un lien de causalité entre les préjudices et l'exercice des fonctions.

	2015-2016
Nombre de demandes reçues	25
Nombre de demandes accordées	6
Evolution en nombre de dossier	-16
Montants versés	2 150 €
Coût moyen	358 €

La protection juridique

Personnels

Nombre de demandes parvenues au service : 52

Classification selon l'établissement d'origine du demandeur

Lycée	Collège	Ecole maternelle	Ecole primaire
19	19	10	4

Classification selon les fonctions ou le corps du demandeur

Personnels de direction	Personnels d'éducation	Personnels administratif et de service	Personnels enseignants
18	5	4	25

Classification selon la nature des faits incriminés selon les fonctions ou le corps du demande

lettre anonyme	propos calomnieux, injurieux ou diffamatoires	Violences verbales et menaces	Violences et agressions physiques	Autres (harcèlement téléphonique, usurpation d'identité...)
1	12	14	8	17

Classification selon les auteurs des faits

Parents d'élèves	Elèves	Syndicat	Collègue	Autres
23	9	1	1	18

Nombre de réponses favorables de la part de l'administration : 20

Véhicules

Nombre de demandes parvenues au service : 25

Classification selon l'établissement d'origine du demandeur

Lycée	Collège	Ecole maternelle
7	15	3

Classification selon les fonctions ou le corps du demandeur

Personnels de direction	Personnels enseignants
3	22

Nombre de réponses favorables de la part de l'administration : 6

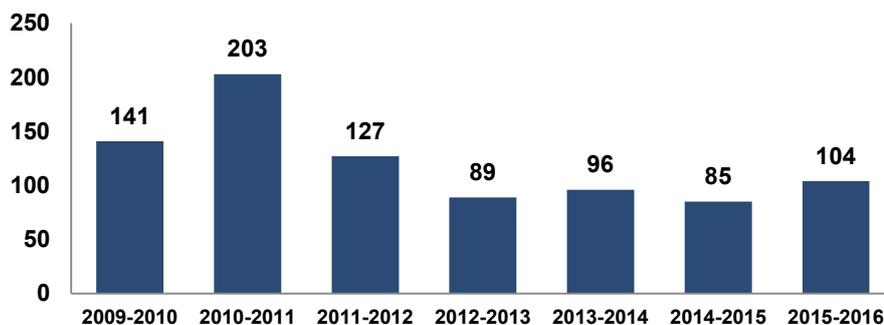
(prise en charge par le Rectorat de la franchise restant à la charge de l'agent après indemnisation par sa compagnie)

Les retraites

Personnels enseignants du 1^{er} degré du département du Bas-Rhin

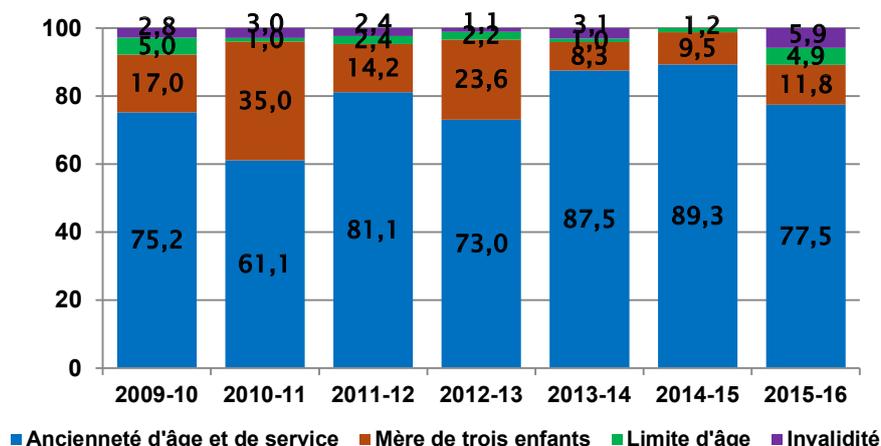
Le dénombrement des départs en retraite des personnels enseignants du premier degré a été effectué depuis l'année scolaire 2009-2010 et porte sur une période du 1^{er} septembre de l'année n au 31 août de l'année n+1.

Evolution du nombre de départs en retraite 2009 à 2015

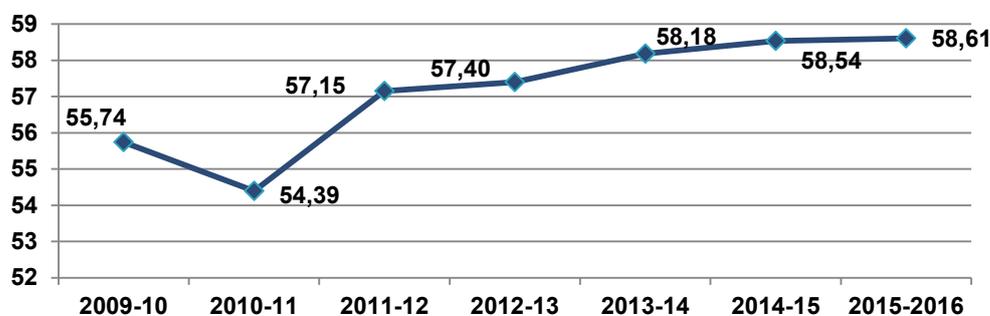


Après une hausse du nombre de départs de 2013 à 2014, suivie d'une baisse en 2013/2014 de 11,0 %, on observe une augmentation de 22,4% en 2015.

Départs en retraite selon le motif



Age moyen des départs



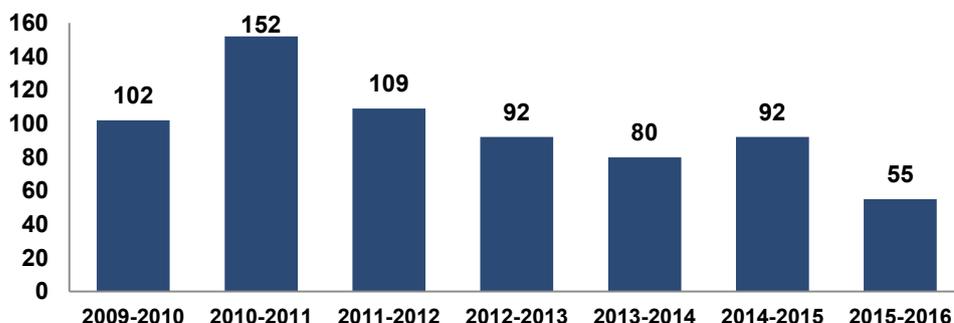
Depuis 2010, on constate une hausse de l'âge moyen au départ en retraite, celle-ci étant plus marquée entre 2010 et 2011 (+ 2,7 ans). Il faut préciser que l'année 2010 est particulière du fait du nombre plus important de départs des mères de trois enfants et qui a eu pour conséquence de faire chuter l'âge moyen de départ. L'âge moyen est en augmentation pour l'ensemble des motifs de 2014 à 2015 de 0,1 %.

Source : Agape public 67

Les retraites

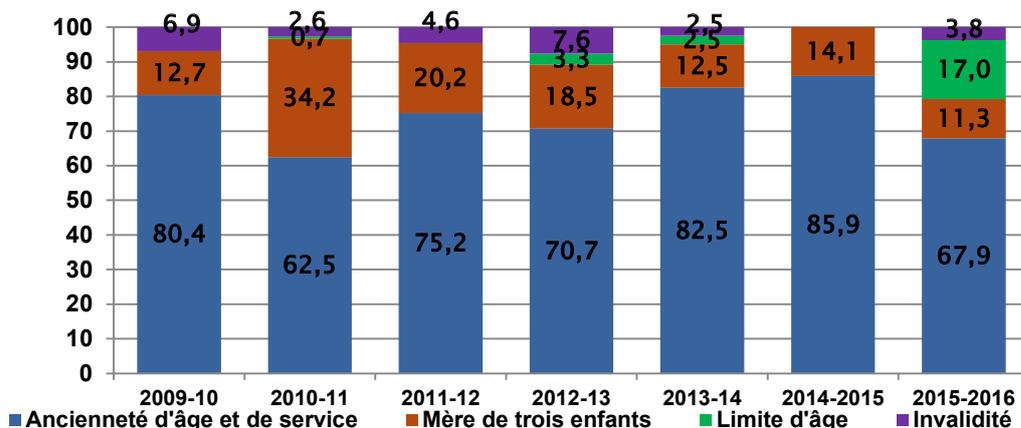
Personnels enseignants du 1^{er} degré du département du Haut-Rhin

Evolution du nombre de départs en retraite 2009 à 2015

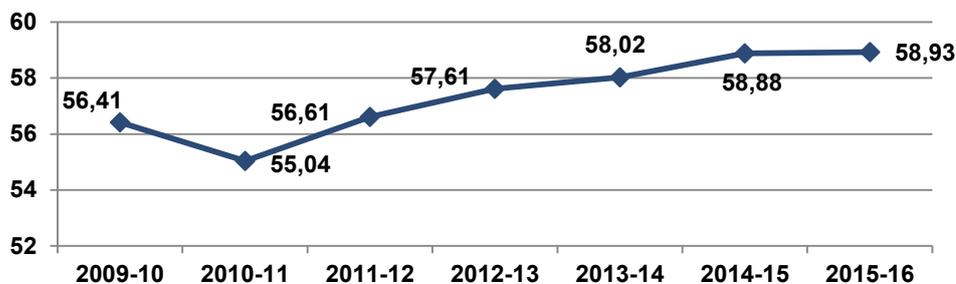


Après baisse du nombre de départs de 2010 à 2013, suivie d'une augmentation de 15 % entre 2013/2014 et 2014/2015,

Départs en retraite selon le motif



Age moyen des départs



Depuis 2010, on constate une hausse de l'âge moyen au départ en retraite, celle-ci étant plus marquée entre 2010 et 2011 (+ 2,7 ans). Il faut préciser que l'année 2010 est particulière du fait du nombre plus important de départs des mères de trois enfants et qui a eu pour conséquence de faire chuter l'âge moyen de départ. L'âge moyen est en augmentation pour l'ensemble des motifs de 2014 à 2015 de 0,1 %.

Source : Agape public 68

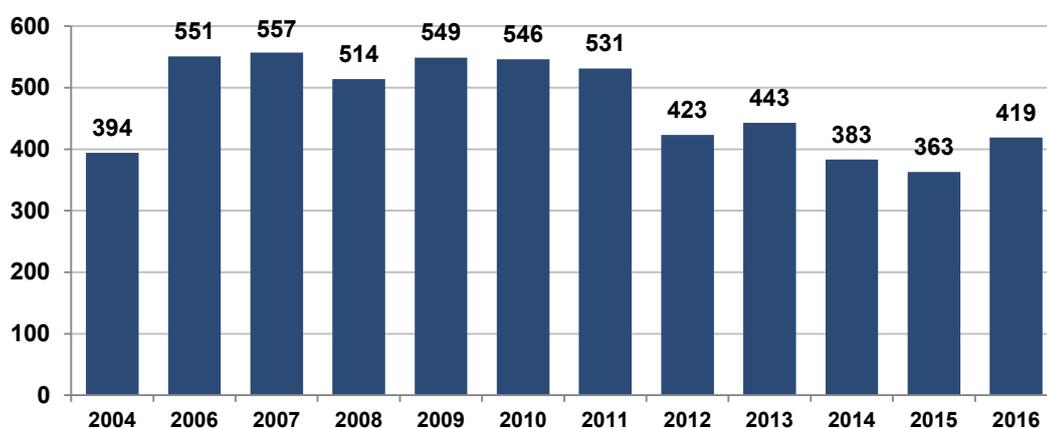
Les retraites

Personnels enseignants du 2nd degré et de direction

Les statistiques sur les départs à la retraite scolaire des personnels enseignants du second degré et des personnels de direction sont effectuées depuis 2004. Période du 1^{er} octobre n-1 au 30 septembre n.

La présente analyse porte à la fois sur l'âge et sur les motifs de départ à la retraite de l'année scolaire 2015/2016 et à la fois sur un comparatif de certains paramètres depuis 2004 jusqu'à 2016 soit 13 cohortes.

Evolution du nombre de départs en retraite 2004 à 2016



Le nombre de départs a fortement augmenté en 2006 (près de 40 %), puis s'est stabilisé autour de 550 départs jusqu'en 2011. Depuis, on a pu constater une diminution de 2,7 % des départs en retraite entre 2010 et 2011, puis une très légère hausse en 2012/2013 de 4,7 % et une nouvelle baisse en 2013/2014 de 13,5 % suivi d'une baisse de 5,2 % en 2014/2015. Cette année on enregistre une hausse de 15,4 % soit une augmentation en nombre de 56 départs.

Age moyen des départs par corps

	Nombre de départs en retraite	départs en retraite (%)	Âge moyen au départ
Certifiés	143	35,3	62
Agrégés	21	5,0	63
PLP	82	19,6	62
PEGC	55	13,1	62
Personnels de direction	8	1,9	63
Personnels d'inspection	5	1,2	64
Autres personnels (CPE, AE et CE...)	100	23,9	
Total	419	100,0%	62

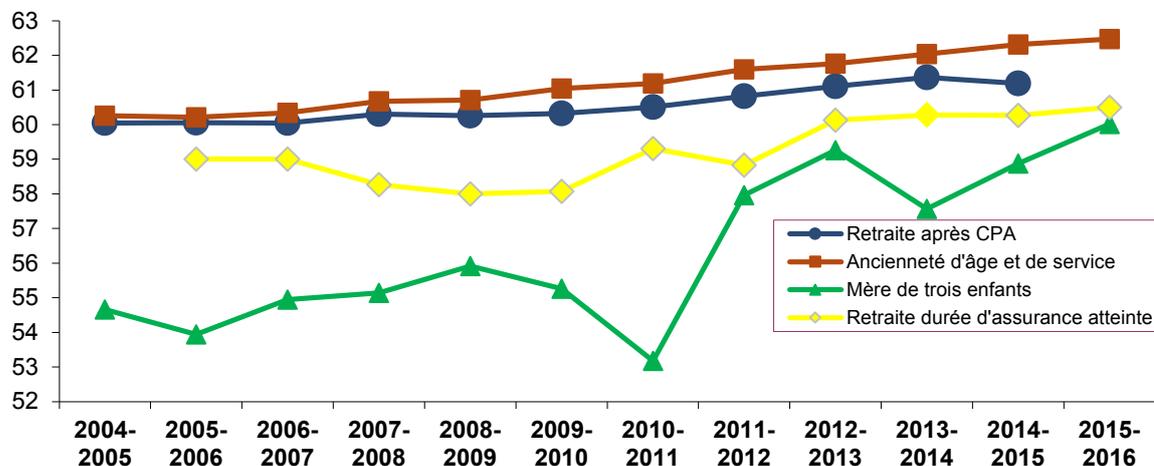
Source : application EPP

L'âge moyen de départ continue d'augmenter pour les corps des professeurs certifiés, des PLP, des PEGC, des personnels d'inspection mais légère baisse pour les agrégés et personnels de direction. En 2015-2016, l'âge moyen de départ à la retraite s'élève à 62 ans, soit +0.6 point par rapport à 2014-2015.

Source : Direction des personnels d'administration et d'encadrement

Les retraites

Motifs de départ et âge moyen entre 2004 et 2015



Depuis 2010, on constate une hausse de l'âge moyen au départ en retraite, celle-ci étant plus marquée entre 2010 et 2011 (+ 2,7 ans). Il faut préciser que l'année 2010 est particulière du fait du nombre plus important de départs des mères de trois enfants et qui a eu pour conséquence de faire chuter l'âge moyen de départ.

Quel que soit le motif de départ, l'âge moyen de départ n'a cessé d'augmenter entre 2012 et 2016.

Source : Direction des personnels d'administration et d'encadrement





La formation continue

Formation des personnels enseignants

Bilan quantitatif de la formation des enseignants du 1^{er} degré Bas-Rhin

Le volume de formation

	Plan de Formation 2014-2015	Plan de Formtion 2015-2016
Nombre de journées-stagiaires	4 750	7 492

Le nombre de journées stagiaires est en hausse de plus de 57 % par rapport à l'année dernière, en raison de l'extension des formations REP + à l'ensemble des 5 réseaux du département.

Les publics

Type de public	Nombre de journées-stagiaires	Part du PDF (%)
Enseignants	5 620	75,6
Dont titulaires 1 ^{ère} année	1 683	22,5
Dont Education prioritaire	1 861	24,8
Personnels de l'ASH	473	6,4
Formateurs (EMF + CPC)	263	3,5
Directeurs nouvellement nommés	1 012	13,6
Autres publics	64	0,9
Total	7 432	100

Les priorités

Priorités nationales 2015-2016	Nombre de journées-stagiaires	Part du PDF (%)
Formation des nouveaux enseignants	22 25	29,7
Accueil et scolarisation des enfants de moins de trois ans : les missions de l'école maternelle et nouveaux programmes pour le cycle maternelle	1 044	13,9
Maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école, appropriation des nouveaux programmes, évaluation des acquis des élèves	868	11,6
Accompagnement du dispositif « Plus de maîtres que de classes »	123	1,7
Mise en place des dispositifs en faveur de la réussite éducative : nouvelle politique de l'éducation prioritaire, élèves en situation de handicap, accueil des élèves allophones	2 459	32,8
Prévention de la violence : climat scolaire, gestion de classe	9	0,1
Mise en place du parcours d'éducation artistique et culturel de l'élève	221	3,0
Transmission des valeurs de la République : parcours citoyen	240	3,2
Mise en place du conseil école-collège et mise en place du cycle 3	158	2,1
Hors priorités nationales	145	1,9
Total	7 492	100

Formations statutaires et priorités académiques 2015-2016	Nombre de journées-stagiaires	Part du PDF (%)
Formation statutaire des enseignants en REP +	1 861	24,8
Formation statutaires des directeurs	1 012	13,5
Formations ASH nouvellement nommés	317	4,2
Enseignement de l'allemand	187	2,5

La formation continue

Formation des personnels enseignants

Le budget

Les frais liés à la formation dans le premier degré sont imputés sur le BOP 140.

Les montants liquidés hors titre 2 correspondent essentiellement aux frais de déplacement remboursés.

Les montants liquidés sur titre 2 correspondent aux frais d'intervention liés aux formations inscrites au plan départemental de formation.

	Montant liquidé hors titre 2 (en €)	Montant liquidé sur titre 2 (en €)	Montant liquidé total (en €)
Formations statutaires (REP + et Directeurs nouvellement nommés)	3 599	6 300	9 899
Priorités nationales et académiques	52 728	4 021	56 749
Total	56 327	10 321	66 648

Bilan quantitatif de la formation des enseignants du 1^{er} degré Haut-Rhin

Le volume de formation

	Plan de Formation 2014-2015	Plan de Formation 2015-2016
Nombre de journées-stagiaires	5 579	7 844

Le nombre de journées stagiaires est en hausse de 40% par rapport à l'année dernière. Cette hausse tient à l'extension des formations REP+ aux 7 réseaux.

Les publics

Type de public	Nombre de journées-stagiaires	Part du PDF (%)
Enseignants débutants	1 540	19,6
Enseignants de l'éducation prioritaire	4 018	51,2
Personnels de l'ASH	1 076	13,7
Formateurs	354	4,5
Directeurs nouvellement nommés	335	4,3
Autres enseignants	522	6,7
Total	7 845	100

L'essentiel des journées stagiaires s'est concentrée sur la formation des enseignants de l'éducation prioritaire, des enseignants débutants (PES, T1), des personnels nouvellement nommés en ASH (préparation CAPA-SH, DEPS, DDEAS).

On peut aussi noter une part significative réservée aux formations de formateurs. Elles étaient destinées :

- aux conseillers pédagogiques (programmes de maternelle et carnet de suivi, éducation morale et civique),
- aux psychologues scolaires,
- aux maîtres du dispositif « plus de maîtres que de classes »,
- aux maîtres d'accueil temporaires accueillant des étudiants de Master 2.

La formation continue

Formation des personnels enseignants

Les priorités

Priorités nationales 2015-2016	Nombre de journées-stagiaires	Part du PDF (%)
Formation des nouveaux enseignants	1 703	21,7
Accueil et scolarisation des enfants de moins de trois ans et missions de l'école maternelle	114	1,4
Maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école, appropriation des nouveaux programmes, évaluation des acquis des élèves	122	1,6
Accompagnement du dispositif "plus de maîtres que de classes", mise en place du conseil école-collège	33	0,4
Mise en place de dispositifs en faveur de la réussite éducative : nouvelle politique de l'éducation prioritaire, élèves en situation de handicap, accueil des élèves allophones	4 073	51,9
Prévention de la violence : climat scolaire, gestion de classe	9	0,1
Formation à la laïcité	108	1,4
Utilisation du numérique à l'école primaire	65	0,8
Hors priorités nationales	1 627	20,7
Total	7 845	100

Formations statutaires et priorités académiques 2015-2016	Nombre de journées-stagiaires	Part du PDF (%)
Formation statutaire des directeurs	343	4,4
Formation ASH des personnels non spécialisés	951	12,1
Formation en sciences en lien avec la MSA	155	2,0
Formation à l'enseignement de l'allemand	179	2,3

79% des actions de formation menées faisaient partie des priorités nationales en 2015/2016.

Le budget

Les frais liés à la formation dans le 1^{er} degré sont comptabilisés sur le BOP 140.

Le montant liquidé hors titre 2 correspond au budget frais de déplacement.

Le montant liquidé titre 2 correspond aux frais d'intervention, et aux indemnités versées (indemnité forfaitaire de formation pour les professeurs des écoles stagiaires, indemnité de tuteur).

	Montant liquidé hors titre 2 (en €)	Montant liquidé sur titre 2 (en €)	Montant liquidé total (en €)
Formations statutaires	7 899	6 900	14 799
Priorités nationales	12 708	259 246	271 954
Priorités académiques	44 915	0	44 915
TOTAL	65 523	266 146	331 669

Les formations les plus coûteuses sont ainsi :

- la formation des professeurs des écoles stagiaires, en raison de l'effectif important,
- les stages longs de spécialisation en ASH (DDEAS, DEPS, CAPA-SH) en raison de la distance des déplacements

La formation continue

Formation des personnels enseignants

Bilan quantitatif de la formation des enseignants du 2nd degré

La formation professionnelle continue des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du 2nd degré est gérée par la DAFOR, elle repose sur les orientations définies par la DGESCO au niveau national.

La formation continue des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation émerge sur le budget opérationnel de programme 141.

Dotation globale	2013	2014	2015	2016
Frais de déplacement et d'hébergement (hors titre 2)*	550 000	500 000	603 766	1 000 552
Rémunération des intervenants (Titre 2)	432 000	398 000	400 000	233 000
Total	982 000	898 000	1 003 766	1 233 552

* sont compris les HSE converties en euros

Source : Délégation académique à la formation continue des personnels

Il existe trois types de formation :

- à candidature individuelle : auxquels les personnels demandent à s'inscrire ; ces vœux sont ensuite soumis à l'avis des chefs d'établissement et de service ;
- à candidature collective : les inscriptions sont faites par les chefs d'établissement et de service et donnent lieu aux formations d'initiative locale (Fil) et aux formations territoriales de proximité (FTP) ;
- à public désigné : il s'agit de formations à l'initiative des corps d'inspection, destinées à cibler certains personnels ou ayant pour finalité la mise en oeuvre des réformes.

Type de candidature

Code	Libellé	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats retenus	Nombre de stagiaires convoqués	Nombre de stagiaires présents	Taux de présence (présents/retenus) (%)	Nombre de stagiaires assidus	Taux d'assiduité (assidus/retenus) (%)	Nombre de modules réalisés	Proportion (%)	Nombre de journées stagiaires réalisées	Proportion (%)
1	Avec candidature individuelle	6 596	4 461	3 689	2 661	77,9	857	66,2	198	10,1	2 715	4,5
2	Avec candidature collective	15 744	15 744	9 780	5 307	71,3	922	52,6	448	22,8	3 856	6,5
3	Sans appel à candidature	46 950	46 897	44 317	38 596	76,9	2 766	79,4	1 316	67,1	52 970	89,0
Total		69 290	67 102	57 786	46 564	75,9	4 545	74,0	1 962	100,0	59 541	100,0

La formation continue

Formation des personnels enseignants

Priorités nationales

Code	Libellé	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats retenus	Nombre de stagiaires convoqués	Nombre de stagiaires présents	Taux de présence (présents/retenus) (%)	Nombre de stagiaires assidus	Taux d'assiduité (assidus/retenus) (%)	Nombre de modules réalisés	Proportion (%)	Nombre de journées stagiaires réalisées	Proportion (%)
00	Aucune des priorités nationales actuelles	10 389	10 389	9 066	6 915	14,9	6 315	69,7%	483	24,6	8 722	14,6
U0	2D-Nouveaux profs-Culture prof éduc-Tuteurs-F2F	4 671	4 671	4 500	3 563	7,7	3 465	77,0%	301	15,3	10 544	17,7
U1	2D-Liaison école-clg-Cycle 3	359	359	328	189	0,4	167	50,9%	12	0,6	219	0,4
U2	2D-Nouveaux programmes dont EMC-Evaluation socle	2 530	2 530	1 490	1 282	2,8	1 218	81,7%	58	3,0	1 432	2,4
U3	2D-Orientation clg/lyc-Parcours d'avenir-Bac-3/+3	1 842	1 842	1 644	1 383	2,9	1 350	82,1%	57	2,9	978	1,6
U4	2D-République-Lutte discri-Egalité-Parcours-citoy	1 427	1 427	1 170	825	1,8	821	70,2%	34	1,7	799	1,3
U5	2D-Réussite éducative-Eleves-Handicap-Allophones	1 972	1 972	1 484	1 348	2,9	1 284	86,5%	62	3,2	1 735	2,9
U6	2D-Prévention violence-Climat scol-Gestion classe	444	444	313	230	0,5	199	63,6%	35	1,8	272	0,5
U7	2D-Parcours d'éducation artistique et culturelle	2 158	2 158	1 947	1 745	3,7	1 650	84,7%	64	3,3	1 740	2,9
U8	2D-Numérique-Foad	4 440	4 440	3 851	3 311	7,1	3 074	79,8%	139	7,1	3 864	6,5
U9	2D-Réforme collège-nv org et enseignements-EPI-AP	39 058	39 058	31 993	25 773	55,3	23 209	72,5%	717	36,5	29 237	49,2
Total		69 290	69 290	57 786	46 564	100	42 752	74,0%	1 962	100	59 541	100

Typologie des modules

Au 16 juin 2016, l'équipe de gestion a saisi un peu moins de 55 000 convocations pour un peu plus de 40 000 journées stagiaires.

Modules	2012-2013 % d'activité	2013-2014 % d'activité	2014-2015 % d'activité	2015-2016 % d'activité
Offres disciplinaires issues du Paf	24,0	21,0	16,0	10,5
Formations territoriales	17,0	22,0	22,0	9,5
Animations pédagogiques des corps d'inspection	6,5	6,0	10,0	2,5
Accompagnement de l'Entrée dans le métier	18,0	20,0	24,0	6,0
Préparation aux concours	7,0	8,0	5,0	1,0
Offres transversales ; thématiques diverses ; formations de formateurs	27,5	23,0	23,0	10,5
Formations en lien avec la Réforme du Collège	/	/	/	60,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Délégation académique à la formation continue des personnels

La formation continue

Formation des personnels enseignants

Type d'actions de formation

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats retenus	Nombre de stagiaires convoqués	Nombre de stagiaires présents	Taux de présence (présents/retenus) (%)	Nombre de stagiaires assidus	Taux d'assiduité (assidus/retenus) (%)	Nombre de modules réalisés	Proportion (%)	Nombre de journées stagiaires réalisées	Proportion (%)
(A) Offres disciplinaires du Paf (NBA M01 à M05)	8 977	7 611	6 621	5 556	83,9	5 546	12,6	259	13,2	5 511	9,3
(B) Offres transversales du Paf (NBA M10 à M13)	6 930	6 210	5 758	5 047	87,7	5 244	11,4	184	9,4	5 663	9,5
(C) Formations et réunions de formateurs (NBA M20)	1 573	1 573	1 461	1 245	85,2	1 063	2,8	89	4,5	1 811	3,0
(D) Préparations aux concours internes enseignants (NBA M30)	1 048	984	787	199	25,3	235	0,1	53	2,7	202	0,3
(E) Accompagnement de l'entrée dans le métier (NBA M40 à M44)	5 599	5 564	5 314	4 206	79,1	6 471	9,3	376	19,2	11 390	19,1
(F) Formations territoriales et groupes de travail (NBA M50 à M52)	4 640	4 640	4 510	3 476	77,1	5 279	7,0	231	11,8	5 129	8,6
(G) Animations pédagogiques des corps d'inspection (NBA M60)	1 955	1 955	1 748	1 430	81,8	3 084	3,2	72	3,7	1 202	2,0
(I) Formations nationales (NBA M70)	9	9	5	3	60,0	95	0,0	4	0,2	7	0,0
(J) Réforme du collège (NBA M21)	38 559	38 556	31 582	25 402	80,4	360	53,5	694	35,4	28 629	48,1
Total	69 290	67 102	57 786	46 564	80,6	27 455	100,0	1 962	100,0	59 541	100,0

Formation des personnels d'encadrement et administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)

La formation professionnelle des personnels d'encadrement et administratifs, techniques, de santé et sociaux relève, sur le plan financier, du BOP soutien. Il englobe la formation continue des personnel d'encadrement et ATSS et la formation initiale ou statutaire des personnels d'encadrement.

Dotation globale	2013	2014	2015	2016
Rémunération des intervenants (Titre 2)	102 284 €	102 000 €	102 284 €	80 000 €
Frais de déplacement et d'hébergement	126 000 €	120 000 €	113 060 €	103 040 €
Total	228 284 €	222 000 €	215 344 €	183 040 €

Domaine d'activité	2012/2013 % d'activité	2013/2014 % d'activité	2014/2015 % d'activité	2015/2016 % d'activité
Adaptation à l'emploi	11	13	15	20,8
Concours	16	16	7	7,6
Développement des compétences	42	42	44	47,9
Formation statutaire de l'encadrement	31	29	34	23,7
Total	100	100	100	100

La formation continue

Formation des personnels d'encadrement et administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)

	Nombre de personnes convoquées	Proportion de personnes convoquées	Nombre de personnes présentes	Proportion de personnes présentes	Taux de présence	Nombre de journées stagiaires	Proportion de journées stagiaires
A01 - Personnels administratifs de catégorie A	14	0,1	7	0,1	50,0	11,3	0,0
A02 - Personnels administratifs de catégorie B	22	0,2	13	0,1	59,1	16,7	0,0
A03 - Personnels administratifs de catégorie C	45	0,3	39	0,3	86,7	38,8	0,1
A05 - Personnels administratifs contractuels	7	0,0	7	0,1	100,0	8,8	0,0
D01 - Personnels de direction	385	2,7	269	2,1	69,9	284,0	0,5
E01 - Professeurs agrégés	1 239	8,6	1 134	8,9	91,5	4 961,7	8,1
E02 - Professeurs certifiés	6 617	46,0	6 301	49,3	95,2	38 343,0	62,1
E03 - Professeurs de lycée professionnel	1 666	11,6	1 585	12,4	95,1	7 255,8	11,8
E04 - Professeurs d'enseignement général de collège	71	0,5	62	0,5	87,3	264,2	0,4
E05 - Assistants d'enseignement, chargés d'enseignement	32	0,2	29	0,2	90,6	122,7	0,2
E06 - Conseillers d'orientation psychologues	102	0,7	100	0,8	98,0	555,2	0,9
E07 - Conseillers principaux d'éducation et conseillers d'éducation	313	2,2	293	2,3	93,6	1 501,8	2,4
E08 - Professeurs contractuels, maîtres auxiliaires, maîtres d'internat, surveillants d'externat	1 037	7,2	681	5,3	65,7	2 467,2	4,0
E09 - Assistants d'éducation et auxiliaires de vie scolaire	383	2,7	241	1,9	62,9	352,3	0,6
E10 - Assistants de langue vivante	92	0,6	90	0,7	97,8	76,3	0,1
E11 - Professeurs des écoles de l'enseignement public	503	3,5	405	3,2	80,5	1 322,3	2,1
I01 - Personnels d'inspection	65	0,5	60	0,5	92,3	1 267,3	2,0
M01 - Personnels médico-sociaux de catégorie A	136	1,0	131	1,0	96,3	264,2	0,4
M02 - Personnels médico-sociaux de catégorie B	15	0,1	8	0,1	53,3	10,7	0,0
P01 - Professeurs des écoles de l'enseignement privé	308	2,1	169	1,3	54,9	268,2	0,4
P02 - Professeurs du second degré de l'enseignement privé	985	6,8	877	6,8	89,0	1 781,0	2,9
Q03 - Personnels ouvriers de catégorie C	4	0,0	3	0,0	75,0	3,2	0,0
S01 - Professeurs du supérieur de l'enseignement public	8	0,1	4	0,0	50,0	3,5	0,0
T01 - Personnels techniques de catégorie A	7	0,0	4	0,0	57,1	21,2	0,0
T02 - Personnels techniques de catégorie B	11	0,1	10	0,1	90,9	15,5	0,0
T03 - Personnels techniques de catégorie C	13	0,1	12	0,1	92,3	21,0	0,0
V03 - Personnels vacataires et indemnitaires	134	0,9	112	0,9	83,6	353,5	0,6
Y99 - Autres personnels	13	0,1	11	0,1	84,6	23,0	0,0
Z99 - Personnels sans correspondance de grade	153	1,1	117	0,9	76,5	229,8	0,4
Total	14 380	100,0	12 774	100,0	88,8	61 844,2	100,0

Les concours

Personnels enseignants du 1^{er} degré public

Catégorie de personnels	Type de concours	Inscrits	Présents	Admis
Professeurs des écoles	Externe	1 736	799	322
	2 nd concours interne spécial LR	38	9	4
	Externe spécial LR	86	57	26
	3 ^{ème} concours	276	61	3
	1 ^{er} concours interne	8	2	1
	Examen professionnel réservé	32	9	6
Total		2 176	937	362

Source : Pôle examens - concours

A la session de 2016, le nombre des candidats admis au concours de professeur des écoles est de 362. On compte 21 lauréats supplémentaires par rapport à 2015.

Personnels enseignants du 2nd degré public

Catégorie de personnels	Type de concours	Inscrits	Présents	Admis
CAPES	Externe	1 200	725	257
	Interne	239	127	24
	3 ^{ème} conc CAPES	85	44	17
	Concours réservé	32	13	3
Agrégation	Externe	760	378	60
	Interne	562	369	39
CAPLP	Externe	452	178	57
	Interne	116	49	10
	Examen professionnel réservé	35	23	9
CAPEPS	Externe	80	66	24
	Interne	20	11	1
	Concours réservé professionnel	9	3	0
CAPET	Externe	242	82	14
	Interne	44	16	2
	Concours réservé	2	0	0
Total		3 878	2 084	517

A la session de 2016, le nombre de candidats inscrits est de 3 878. Il est supérieur à celui de la session 2015, qui était de 3 643 inscrits. On compte 517 candidats admis soit 4 lauréats de plus qu'en 2015.

Source : Pôle examens - concours



Les concours

Personnels d'éducation et d'orientation

Catégorie de personnels	Type de concours	Inscrits	Présents	Admis
CPE	Externe	221	106	14
	Interne	107	52	2
	Concours réservé	5	0	0
	<i>Total</i>	333	158	16
COP	Externe	41	16	3
	Interne	5	4	1
	Concours réservé	0	0	0
	<i>Total</i>	46	20	4
Total		379	178	20

A la session de 2016, le chiffre total de candidats inscrits est de 379 pour 20 admis (345 pour 28 admis en 2015).

Personnels de direction et d'inspection du second degré

Catégorie de personnels	Type de concours	Inscrits	Présents	Admis
IA-IPR	Concours	7	7	5
IEN-ET	Concours	16	16	3
	<i>Total</i>	23	23	8
Personnels de direction 1 ^{ère} classe	Concours	10	8	0
Personnels de direction 2 ^{ème} classe	Concours	143	112	26
	<i>Total</i>	153	120	26
Total		176	143	34

A la session de 2016, pour les IA-IPR et IEN-ET, le chiffre de candidats inscrits est de 23 pour 8 admis. En 2015, il est de 21 inscrits pour 3 candidats admis.

A la session de 2016, pour les personnels de direction, le chiffre de candidats inscrits est de 153 pour 26 admis. En 2015, il est de 115 inscrits pour 12 admis.

Les concours

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de sianité (ATSS)

Les personnels administratifs

Catégorie de personnels	Type de concours	Inscrits	Présents	Admis
APAENES	Examen professionnel	24	nc	7
ADAENES	Interne	146	106	2
	Réservé	1	0	0
SAENES Avancement Classe Exceptionnelle	Examen professionnel	19	19	5
SAENES Avancement Classe Supérieure	Examen professionnel	59	45	10
SAENES Classe Normale Concours Communs	Externe	723	316	56
	Interne	606	449	35
SAENES Loi Sauvadet	Réservé	2	2	1
ADJOINT 1 ^{ère} Classe Concours Communs	Extene	605	321	4
	Externe	666	387	6
	Interne	243	176	10
ADJOINT 2 ^{nde} Classe Loi Sauvadet	Réservé Sans concours	2	1	0
Total		3 096	1 822	136

A la session de 2016, le nombre des candidats aux concours et examens professionnels des personnels ATSS est de 3 096 inscrits pour 136 admis.

En 2015, il est de 2076 inscrits pour 51 admis.

Les personnels médico-sociaux

Catégorie de personnels	Type de concours	Inscrits	Présents	Admis
MEDECIN	Concours	1	1	0
CTSS	Concours	3	3	1
Infirmièr(e)	Concours unique	77	62	5
Assistante sociale	concours externe	35	28	6
Total		116	94	12

A la session de 2015, 5 infirmiers sont admis ; ils étaient 6 en 2015.

En 2016, comme en 2015, il n'y a pas de médecin recruté par la voie du concours.

Source : Pôle examens - concours



Les promotions

Personnels enseignants du 1^{er} degré public du Bas-Rhin

- **Tableau d'avancement**

A la rentrée 2015, 66 professeurs des écoles ont été promus à la hors classe.

- **Liste d'aptitude**

A la rentrée 2015, 11 instituteurs ont été promus dans le corps de professeur des écoles.

Personnels enseignants du 1^{er} degré public du Haut-Rhin

- **Tableau d'avancement**

A la rentrée 2015, 127 professeurs des écoles ont été promus à la hors classe.

- **Liste d'aptitude**

A la rentrée 2015, 8 instituteurs ont été promus dans le corps de professeur des écoles.

Personnels enseignants du 2nd degré

		hors-classe	nombre de promouvables	dont % de femmes	âge moyen	dont % promus au dernier échelon
AGREGES	par liste d'aptitude 13	81	1 061	56,8	52	79,0
CERTIFIES	par liste d'aptitude 1	244	3 422	60,7	53	60,2
PLP	0	72	1 032	48,6	50	62,5
EPS CE d'EPS	cl except 0	30	408	53,3	49	63,3
PEGC	cl except 0					

Source : Direction des personnels enseignants

Les promotions

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (IATSS)

Tableau d'avancement

	Grade	Promus
AAE	AAE HC.	7
	APAE	3
SAENES	Classe exceptionnelle	5
	Classe supérieure	11
ADJENES	Principal 1 ^{ère} classe	33
	Principal 2 ^{ème} classe	44
	1 ^{ère} classe	9
Adjoint technique	Principal 1 ^{ère} classe	1
	Principal 2 ^{ème} classe	1
Médecin	1 ^{ère} classe	2
Assistante sociale	Principal	3
Infirmière	Classe supérieure	10
	Hors classe	6
ATRF	Principal 1 ^{ère} classe	23
	Principal 2 ^{ème} classe	10
	1 ^{ère} classe	15
ITRF	IGE 1 ^{ère} classe	0
	IGE Hors classe	0
	IGR 1 ^{ère} classe	0
	Techn rf classe supérieure	2
	Techn rf classe exceptionnelle	2

Liste d'aptitude

Corps	Promus
AAE	5
SAENES	8
TECH (ATFR → TECH)	4
ASI (TECH → ASI)	0
IGE (ASI → IGE)	1



Les rémunérations



Les rémunérations

Situation indiciaire par catégorie de personnels

En décembre 2015, l'indice moyen de rémunération des personnels, toutes catégories confondues (y compris personnels de surveillance et d'assistance éducative), est de 556 points (+4 points par rapport à 2012).

La situation indiciaire des agents dépend du statut et de l'âge. Ainsi, l'indice moyen des personnels IATSS composé pour moitié d'agents de catégorie C est parmi le plus faible (417), celui des personnels de direction le plus élevé (842 points).

	2012	2013	2014	2015
Enseignants 1 ^{er} degré	527	532	534	538
Enseignants 2 nd degré	591	594	589	594
Personnel de direction	835	837	838	842
Personnel d'inspection	843	838	836	ND ⁽¹⁾
Personnel d'éducation	572	572	566	569
Personnel d'orientation	524	518	513	512
Personnel IATSS	414	417	420	417
Surveillance et assistance éducative	308	309	314	316
Ensemble	552	555	553	556

⁽¹⁾ Données non disponibles suite à la migration dans SIRHEN

Ne sont pris en compte dans les statistiques de ce chapitre que les personnes disposant d'un indice dans les bases.

Situation indiciaire des personnels IATSS selon la filière

Indices moyens par filière et catégorie statutaire en 2015

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Ensemble	Evolution/ 2012
Filière administrative	608	417	343	400	-3
Filière santé-sociale	532	453		513	+22
Filière ingénieurs, techniciens de recherche et de formation	553	421	344	382	+6
Ensemble	563	423	343	417	+3

En décembre 2015, l'indice moyen toutes catégories statutaires confondues des personnels IATSS est de 417 contre 414 en 2012. La variation globale indiciaire entre 2012 et 2015 est de +3 points. Elle apparaît sensiblement plus forte sur la période considérée dans la filière santé-sociale : +22 points contre une progression de +6 points dans la filière technique et une régression de -3 points dans la filière administrative.

Situation indiciaire des enseignants

L'indice moyen des enseignants du premier degré est de 538 en décembre 2015, soit une progression de +11 points par rapport à 2012.

Dans le second degré, l'indice moyen observé est de 594 points en décembre 2015 contre 591 en 2012, soit une variation de +3 points.

La progression de l'indice moyen selon le corps apparaît plus marquée pour les professeurs d'enseignement général de collège (+16 points) et les professeurs et chargés d'EPS (+6 points).

	2012	2013	2014	2015
Instituteurs	487	490	494	493
Professeurs des écoles	528	533	535	539
Ensemble 1^{er} degré	527	532	534	538
Agrégés	730	731	732	727
Certifiés	572	575	572	575
Professeurs et chargés d'EPS	590	591	593	596
Professeurs de LP	585	588	583	588
Professeurs ens. général de collège	717	723	726	733
Professeurs contractuels	396	399	395	398
Ensemble 2nd degré	591	594	589	594

La rémunération selon le sexe

Toutes catégories confondues, l'indice moyen des femmes est de 539 contre 598 pour les hommes, soit un ratio de 0,9*. L'indice moyen des hommes est généralement supérieur à celui des femmes, à l'exception des professeurs d'enseignement général des collèges, professeurs de LP et du personnel IATSS de catégorie C.

Ces écarts apparaissent corrélés avec l'âge moyen, l'ancienneté générale de service (AGS) et la catégorie.

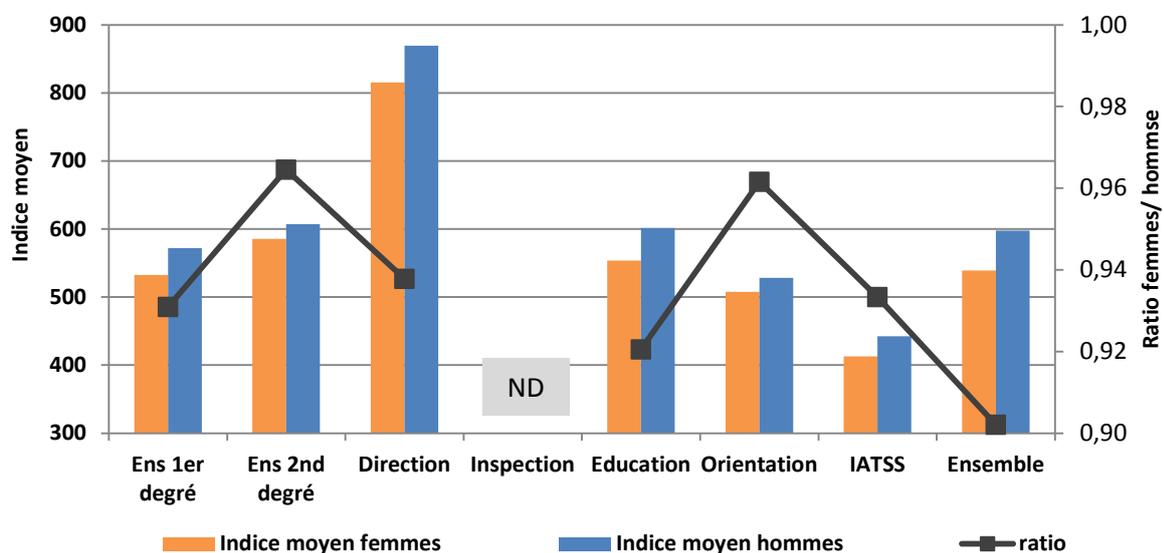
L'écart est plus important chez les personnels IATSS de catégorie A : indice moyen 552 pour les femmes, soit -56 points par rapport aux hommes, et chez le personnel de direction : indice moyen 815 pour les femmes, contre 869 pour les hommes.

*le ratio « indice moyen des femmes sur indice moyen des hommes » exprime l'écart de rémunération femmes hommes. Plus le ratio s'éloigne de 1 (point d'équilibre femmes-hommes), plus l'écart est fort.

	Femmes		Hommes		Ratio femmes/ hommes
	Indice moyen	AGS	Indice moyen	AGS	
Enseignants 1 ^{er} degré	532	16,2	572	21,0	0,93
Enseignants 2 nd degré	585	16,8	607	18,3	0,96
Agrévés	715	18,1	741	20,1	0,97
Certifiés	569	15,9	587	17,6	0,97
Professeurs et chagés d'EPS	595	19,3	596	19,4	1,00
Professeurs de LP	591	17,6	585	16,2	1,01
Professeurs ens. général de collège	737	37,9	728	36,8	1,01
Personnel de direction	815	24,1	869	27,2	0,94
Personnel d'inspection	Non disponible*				
Personnel d'éducation	554	15,4	601	19,8	0,92
Personnel d'orientation	508	19,2	528	18,6	0,96
Personnel IATSS	413	20,0	442	19,4	0,93
Catégorie A	552	19,2	608	20,9	0,91
Catégorie B	422	20,0	431	22,2	0,98
Catégorie C	346	20,4	323	15,3	1,07
Ensemble	539	16,9	598	19,3	0,90

* Données non disponibles suite à la migration dans SIRHEN

Indice moyen selon la catégorie de personnels et le sexe en 2015







La politique de santé

Médecine de prévention

Le service de médecine de prévention contribue à promouvoir la santé des personnels par la surveillance médicale des agents et les actions de prévention. Il a pour rôle de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail.

Par son rôle préventif, le médecin de prévention, assisté par le personnel de santé spécialisé, est le conseiller de l'administration et des agents s'agissant de :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services et les établissements,
- L'hygiène générale des locaux de service,
- L'adaptation des postes de travail, des techniques et des rythmes de travail au personnel.

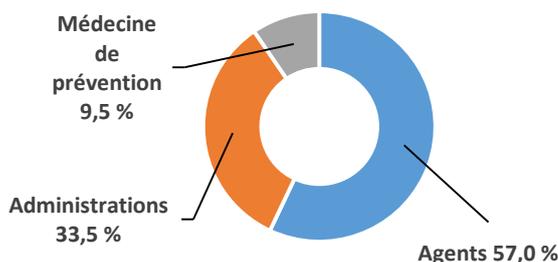
Le service compte au total 3 médecins, 3 infirmières et une secrétaire répartis de la façon suivante :

- Dans le département du Bas-Rhin : 2 médecins contractuels (1,6 ETP), une secrétaire (1 ETP) et 2 infirmières (1,6 ETP).
- Dans le département du Haut-Rhin : 1 médecin contractuel à temps partiel (0,4 ETP) et une infirmière (0,8 ETP).

Visites médicales

En 2015-16, 2 225 visites médicales ont eu lieu dans l'académie.

Parmi ces visites médicales, 1 789 sont des visites à la demande soit 57% du total. Elles se répartissent par demandeur de la façon suivante :



L'ensemble des visites médicales (2225) peut être réparti de la façon suivante :

• Surveillance médicale particulière

En 2015-16, 1894 visites ont été effectuées dans le cadre de la surveillance médicale particulière.

Selon l'article 15-1 et 24 du décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982, la surveillance médicale particulière concerne le suivi des agents handicapés, les femmes enceintes, les agents réintégré après congé de longue maladie ou de longue durée, les agents exposés à des risques professionnels spécifiques, les agents atteints de pathologies particulières que le médecin estime devoir suivre de façon régulière.

• Suivi au titre d'un risque professionnel

188 agents ont été suivis au titre d'un risque professionnel en 2015-16.

Le médecin de prévention organise et assure le suivi médical des agents exposés à des risques professionnels particuliers. Pour cela, il établit des fiches stipulant les risques ainsi que les effectifs d'agents exposés à ces risques. Ces fiches sont communiquées aux chefs d'établissements et de services et sont tenues à disposition des agents.

• Surveillance médicale quinquennale

143 visites ont été réalisées dans le cadre de la surveillance médicale quinquennale en 2015-16.

Les agents qui ne relèvent pas de la surveillance médicale particulière et qui n'auraient pas bénéficié de l'examen médical prévu à l'article 22 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 font l'objet d'une visite médicale auprès d'un médecin de prévention tous les cinq ans.



La politique de santé

Mise en place du programme annuel de prévention

Les objectifs prioritaires étaient les suivants :

- La prévention des risques psychosociaux regroupent le stress, les violences externes et internes. Ils se traduisent par un mal-être, une souffrance mentale et des atteintes physiques et ont des répercussions sur l'organisation et les relations sociales. Le médecin conseiller technique et les médecins des personnels travaillent en collaboration pour la mise en place d'actions, notamment l'enquête SUMER qui débutera en 2016/2017 dans l'académie. Par ailleurs, l'académie de Strasbourg expérimente en lien avec la DGRH un programme de prévention des RPS : programme de formation co-construit avec l'ARACT.

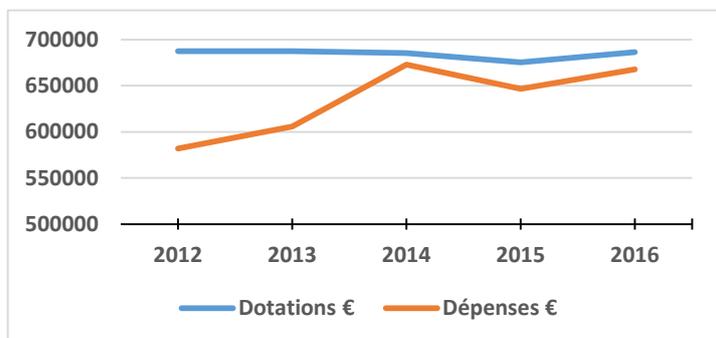
- La prévention des risques liés aux agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR). Ces substances, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent, soit produire le cancer, ou en augmenter la fréquence ; produire des altérations génétiques héréditaires, ou en augmenter la fréquence ; porter atteinte aux fonctions ou capacités reproductives, ou produire ou augmenter la fréquence de faits indésirables non héréditaires sur la progéniture. Dans le cadre du plan académique, les médecins des personnels en collaboration avec l'ISST, le CP et la RH identifient et suivent les personnels à risque CMR : pour l'année 2015-2016 les personnels identifiés sont les personnels des ateliers.

- La prévention et la protection contre le bruit : mise en place d'un groupe de travail académique dans le cadre du CHSCT.

- Participation d'un médecin aux différents CHSCT.

La politique sociale

Evolution dotation et dépenses entre 2012 et 2016



Prestations interministerielles

	Bénéficiaires	Dépenses
Restauration (nombre repas)	1 417	2 514
Séjour enfants	249	14 396
Aide aux enfants handicapés	156	302 386
Total	1 822	319 296

Secours et prêts

	2013	2014	2015	2016
Bas-Rhin	95 500	96 230	89 250	92 760
Haut-Rhin	49 600	64 800	62 750	57 600
Académie	145 100	161 030	152 000	150 360

Après avoir connu une hausse de 11% entre 2013 et 2014, les secours et prêts connaissent une hausse de 4% sur une période de 4 ans.

nombre de secours en 2016 : 171

Le service social des personnels comporte 6 assistants de service social en 2015/2016 (5,7 ETP effectifs) et une conseillère technique de service social. L'organisation est académique, 3 assistants de service social sont basés à la DSDEN68 et 4 dans les locaux du Rectorat de Strasbourg site Poincaré.

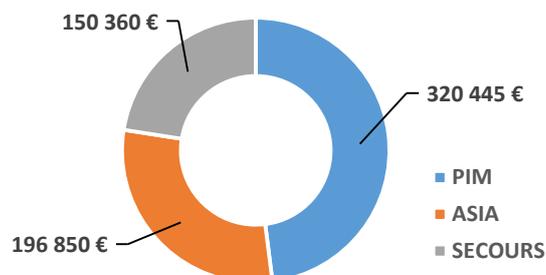
L'ensemble des personnels de l'Education nationale rémunérés sur le budget de l'Etat y sont reçus, ainsi que les retraités. L'intervention de l'assistant social suppose la libre adhésion de l'usager, qu'il soit saisi par la personne elle-même ou par un tiers. L'assistant social est soumis au secret professionnel.

Personnes aidées

Le service social intervient pour l'ensemble des personnels du public comme du privé sous contrat : les enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, les personnels administratifs, les personnels de santé/social, les assistants d'éducation, les assistants de vie scolaire, les ouvriers de service, les retraités et les ayants droit de l'action sociale : **1 290** personnes ont bénéficié d'un accompagnement social en 2015/2016 soit une hausse de 6 % par rapport à 2014/2015.

60% de ce public a effectué une 1^{ière} sollicitation au cours de l'année et 27% (près d'un agent sur trois) a bénéficié d'un suivi d'au moins 3 entretiens. La plupart des rendez-vous ont lieu dans le bureau de l'assistant(e) social(e), mais 183 entretiens ont été menés sur le lieu de travail de la personne ou à son domicile.

Répartition des dépenses par postes

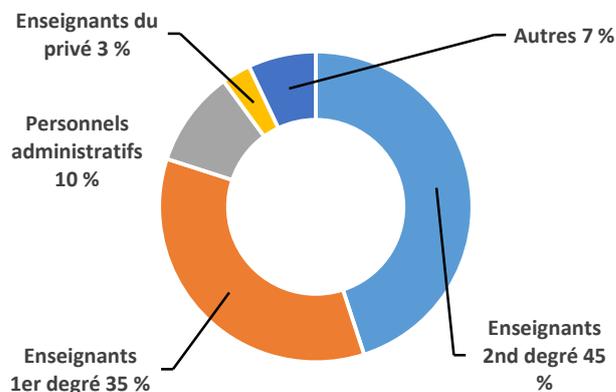


ASIA

	Bénéficiaires	Dépenses
Etudes	297	13 3324
Restauration	nd	11 758
Logement	52	31 300
Loisirs et culture	nd	4 378
Environnement professionnel	78	4 500
Séjour d'enfants	62	7 849
Conseil en eco soc et fam	nd*	3 741
Total		196 850

La politique sociale

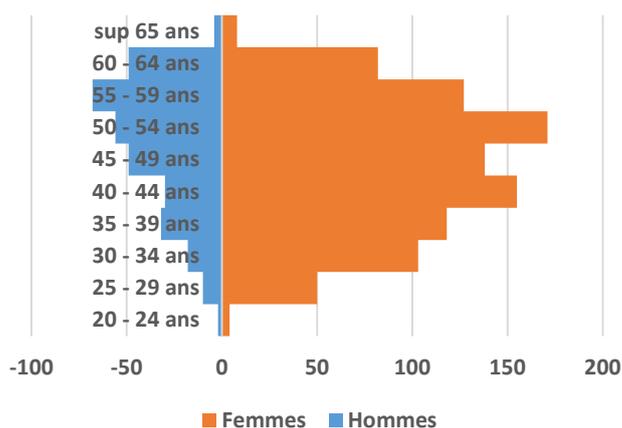
Service Social des personnels



80 % soit 1035 personnes aidées sont des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré public (soit près de 5 % du total des enseignants du secteur public).

Les personnels administratifs, tous corps confondus, représentent 10 %.

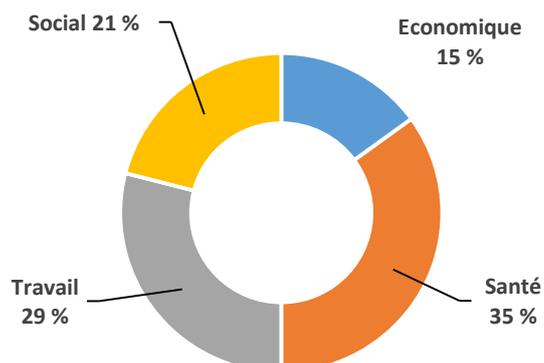
La catégorie Autres (9 %) regroupe les retraités, les veufs, orphelins et ayants droits des personnels de l'Education nationale.



Le demandeur type du service social est une enseignante titulaire de plus de 50 ans, en couple avec enfants (34%) ou seule (27%). Les femmes seules avec enfants représentent 19% de la population accueillie. La tranche d'âge des 50-54 ans est la plus importante

Domaines d'activité du service social du personnel

Le service social des personnels de l'Education nationale est un service social du travail qui a pour mission de contribuer à la recherche de solutions aux problèmes que peut rencontrer l'agent au travail. Il veille à un équilibre entre les besoins des personnels et les exigences de l'emploi en intervenant dans les domaines suivants :



Les domaines d'activité du service social

Les demandes relatives aux domaines de la santé et du travail sont nettement liées et représentent 63 % de l'ensemble des demandes. Les taux entre les différents domaines restent relativement stables d'une année à l'autre.

La politique sociale

Service Social des personnels

Domaines d'activité du service social du personnel

Domaine économique	Nombre de personnes aidées	%
Problème lié à un changement de situation	122	31
Problème de gestion budgétaire	103	26
Autres	69	18
Incident exceptionnel	51	13
Problème lié à un dysfonctionnement institutionnel	31	8
Problème de surendettement	18	5

Domaine économique

Ce domaine représente 15 % de l'ensemble des demandes : 14 % en 2014/2015 et 13% en 2013/2014.

Les changements de situation restent des moments fragiles et demeurent en tête des motifs de demandes du domaine économique. 65 % des demandeurs sont des personnels enseignants.

Domaine social (personnel et familial)

Le domaine social concerne tout ce qui relève de la sphère privée, laquelle peut interagir fortement sur le travail : 21 % des demandes caractérisées par un aspect « accès aux droits ».

Domaine social	Nombre de personnes aidées	%
Accès aux droits	218	39
Problèmes avec ascendants	87	16
Logement	85	15
Problèmes de couple	84	15
Isolement, mal être	59	11
Décès	24	4

Domaine santé	Nombre personnes aidées	%
Problème maladie	513	57
Problème handicap, RQTH	165	18
Problème difficultés psychologiques	226	25

Domaine de la santé

Le domaine de la santé recouvre tout problème de santé ayant une répercussion sur le travail ou la vie privée. Comme l'an dernier, il est en tête et représente 34 % de l'ensemble des demandes. Le motif lié aux difficultés d'ordre psychologique passe en 2^e position avec une augmentation de 20 à 25 % en 1 an.

Domaine professionnel

Le domaine professionnel concerne toute personne qui rencontre des difficultés liées au travail et représente 29 % de l'ensemble des demandes adressées au service social. Le motif « questionnement professionnel » représente 30 % (+ 6 %) et celui lié aux « agressions violences » a doublé et passe de 7 % à 14 %.

Domaine professionnel	Nombre personnes aidées	%
Adaptation vie pro/vie privée	232	30
Questionnement professionnel	205	26
Souffrance, harcèlement, stress	107	14
Essoufflement professionnel	89	11
Difficultés relationnelles	73	9
Agression violence	68	9

Les assistants sociaux interviennent régulièrement en EPLE ou écoles élémentaires lors d'évènements graves ou de conflits ayant un impact sur les équipes éducatives. Ces interventions ont pour but d'évaluer la situation, de venir en appui à l'encadrement, d'assurer une écoute individuelle et/ou collectives aux personnels, d'orienter vers la médecine de prévention, psychologue etc.... Le service social des personnels intervient à la demande des équipes et/ou du chef d'établissement. Dans certaines situations, ces interventions ont donné lieu à la mise en place d'un groupe de paroles ou d'une permanence d'écoute.



La santé et sécurité au travail

Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail

Les acteurs en santé et sécurité au travail

Les acteurs en santé et sécurité au travail sont :

- Un conseiller de prévention académique et deux conseillers départementaux (également coordonnateurs départementaux risques majeurs).
- Une inspectrice santé et sécurité au travail (ISST).
- Une coordonnatrice académique risques majeurs (20 % ETP).

Les priorités d'action retenues en 2015-2016

- Réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et développement d'outils de la prévention

Pour l'académie de Strasbourg, l'enquête santé et sécurité au travail a permis d'apprécier l'état d'avancement des démarches de prévention et de maîtrise des risques professionnels dans le domaine de la santé et de la sécurité des personnels et des élèves. Sur 217 établissements du second degré interrogés, 204 ont répondu à l'enquête (soit près de 94 %).

Ces résultats permettent de prioriser l'aide (conseil et assistance) à apporter aux établissements. 105 établissements ont réalisé leur document unique ; à ceux-là s'ajoutent 44 annonçant un document unique en cours de réalisation. De plus, les risques psychosociaux sont pris en compte dans 92 cas (contre 78 en 2014-15).

Pour le premier degré, 95 % des écoles ont un document unique dans le Bas-Rhin et 99 % dans le Haut-Rhin.

- Renforcement du réseau des assistants de prévention dans les EPLE
64 % des EPLE ont un assistant de prévention.
47 % des assistants de prévention relèvent de l'Education nationale (40 % en 2014-2015).
- Évaluation et prévention de risques particuliers : les risques psychosociaux (RPS)

La prévention primaire et secondaire des risques psychosociaux (RPS) est une préoccupation majeure de l'académie. Des conférences sur la prévention des risques psychosociaux ont été mises en place dans le cadre du réseau PAS-MGEN.

Les inspections

L'inspectrice santé et sécurité au travail a mené 58 visites. Un suivi après-visite est assuré par les conseillers de prévention. La thématique retenue au niveau national était les conditions de travail des conseillers de prévention.

La santé et sécurité au travail

Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail

Les actions de prévention

- **Formations** sur les règles applicables en santé et sécurité au travail et sur les outils (DUER, PPMS) des directeurs d'école, des adjoints gestionnaires, des chefs d'établissement et leurs adjoints nouvellement nommés.
- **Formation devant membres du CHSCT** : une journée portant sur la méthodologie de l'arbre des causes et la chasse aux risques.
- **Formation initiale et continue des assistants de prévention** par le conseiller de prévention académique et l'ISST, à destination des personnels relevant de l'Education nationale.
- **Information pour les chefs d'établissement** : intervention dans le cadre des G.A.D. (groupe d'animation de district) pour rappeler les outils en santé et sécurité au travail et les sensibiliser à certains risques (électrique, chimique).

Mise en oeuvre des outils en santé et sécurité au travail

- **Aide à la mise en oeuvre du document unique.**
- **Aide à l'élaboration et la mise en oeuvre du PPMS.** Réunions avec les collectivités de rattachement et les préfetures.
- **Traitement des fiches des registres SST et DGI.**

Participation aux CHSCT et aux CHS

L'ISST et les conseillers de prévention sont invités aux CHSCT et participent ponctuellement à des CHS et des conseillers d'école suivant les points abordés.

SIGLES

ADAENES	Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
ADF	Administrative (filière IATSS)
ADJAENES	Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
AE	Adjoint d'enseignement
AED	Assistant d'éducation
AEFE	Agence pour l'enseignement du français à l'étranger
AESH	Accompagnant des Elèves en situation de handicap
AENESR	Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
AIS	Adaptation et intégration scolaire
APAENES	Attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
APS	Assistant de prévention et de sécurité
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
ASI	Assistant ingénieur
ASP	Assistant pédagogique
ATRF	Agent technique de recherche formation
ATSS	Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
AVS	Auxiliaire de vie scolaire
BOE	Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi
CCAPP	Conseil Carrière et Accompagnement Professionnel des Personnels
CE	Chargé d'enseignement
CERPEP	Centre d'études et de recherches sur les partenariats avec les entreprises et les professionnels
CFA	Centre de formation d'apprentis
CIO	Centre d'information et d'orientation
CMC	Conseil Mobilité Carrière
CNED	Centre Nationale d'Enseignement à Distance
COP	Conseiller d'orientation-psychologue
CPE	Conseiller principal d'éducation
DASEN	Directeurs académiques de services de l'éducation nationale
DIEO	Personnels de Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation
EG	Enseignement général
EPL	Etablissement public local d'enseignement
EPS	Education physique et sportive
EREA	Ecole régionale d'enseignement adapté
ET	Enseignement technologique
ETP	Equivalent temps plein
FICFC	Formation initiale des conseillers en formation continue
FIL	Formation d'initiative locale
FIPHFP	Fonds pour l'Insertion de la Personne Handicapée dans la Fonction Publique
FMP	Formations en milieu professionnelle
FOAD	Formation ouverte et/ou à distance
FTP	Formations tutorielles de proximité
GT	Général et technologique
HSA	Heures supplémentaires année
IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional
IATSS	Ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale
IGE	Ingénieur d'études

IGR	Ingénieur de recherche
IPR	Inspecteur pédagogique régional
ITRF	Ingénieur et personnels techniques de recherche et de formation
LP	Lycée professionnel
LV	Langue vivante
MA	Maitre auxiliaire
MED	Personnels médico-sociaux
PACD	Poste adapté de courte durée
PAF	Plan académique de formation
PALD	Poste adapté de longue durée
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive
PLP	Professeur de lycée professionnel
PE	Professeur des Ecoles
PAF	Plan Académique de formation
PP	Personnes physiques
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive
RPS	Risques psychosociaux
SADM	Services académiques
SAENES	Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
SBSSA	Sciences biologiques et sciences sociales appliquées
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SEP	Section d'enseignement professionnel
STI	Sciences et technologies industrielles
SVT	Sciences de la vie et de la terre
TRF	Technicien de recherche et de formation
VAE	Validation des acquis de l'expérience